

**ANNEXE I**

---

**Historique des équipements de produits pétroliers  
et radioactivités**

---

**INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PRIVILÉGIÉES PRÉSENTÉES AU CHUM**



Charlesbourg, le 11 août 2003

Madame Galina Benzeguir, Chimiste, M. Sc (Env)  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
Direction de la planification stratégique  
et des services techniques  
3840, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec) H2W 1T8

N/Réf. : 434543

**Objet : Demande de délai pour le retrait de trois réservoirs souterrains  
en béton  
Site : 1058 rue Saint-Denis**

Madame,

En réponse à votre demande de délai du 11 juillet 2003, reçue le 17 du même mois, pour le retrait de réservoirs souterrains mis hors usage, vous trouverez ci-après la position de la Direction du développement des hydrocarbures.

Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) possède actuellement trois réservoirs souterrains faits de béton et installés en 1958 qui ne sont plus en usage depuis plus de 5 ans. Un de ces réservoirs est cependant utilisé comme séparateur. Ces équipements contenaient, à l'origine, du mazout domestique et, par conséquent, étaient et sont toujours soumis aux dispositions de la Loi sur les produits et équipements pétroliers (LPEP) ainsi qu'à son règlement d'application. Par conséquent, considérant que ces équipements ne sont plus en usage depuis plus de 5 ans, vous devez procéder au retrait de ces derniers dans l'immédiat.

...2



Charlesbourg, le 25 juillet 2003

Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
Direction de la planification stratégique  
et des services techniques  
3840, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec) H2W 1T8

N/Réf. : 434543

Objet : **Accusé de réception**

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre reçue le 17 juillet 2003 concernant l'enlèvement de réservoirs souterrains.

L'analyse du dossier sera effectuée par la soussignée que vous pouvez contacter à l'un des numéros de téléphone suivants : 1 800 267-1420 ou (418) 627-6385, poste 8187, ou par courriel à l'adresse suivante : [chantal.dufour@mrnfp.gouv.qc.ca](mailto:chantal.dufour@mrnfp.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*pour* Chantal Dufour, ing.  
Sécurité des équipements

CD/mrl



DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE  
ET DES SERVICES TECHNIQUES  
*Groupe Environnement*

Téléphone : (514) 890-8000 p. 34640 Télécopieur : (514) 412-7321

Le 11 juillet 2003

Madame Chantal Dufour  
Division de la sécurité des équipements  
Direction du développement des hydrocarbures  
Ministère des Ressources Naturelles  
5 700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-401  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1

**Objet : Enlèvement de réservoirs souterrains - Demande de délai**  
**V/Réf. : 434543**  
**Site : 1058, rue Saint-Denis, Montréal**

Madame,

Comme vous savez, l'Hôpital Saint-Luc du CHUM possède trois réservoirs souterrains en béton pour l'entreposage des huiles de chauffage installés en 1958 et qui ne sont plus utilisés aujourd'hui. Selon les études de caractérisation des sols, effectuées par les compagnies Bio Géo Environnement en 1994 et SNC Lavalin en 1998, ces réservoirs sont enfouis dans les sols contaminés (voir l'étude de la compagnie SNC Lavalin ci-jointe). De plus, nous avons dans le même endroit un réservoir souterrain non utilisé en acier non protégé pour lequel nous avons eu un délai pour son retrait dû au 31 mars 2004.

Afin de se conformer au Règlement sur les produits pétroliers relativement au retrait de ces réservoirs ainsi qu'aux exigences du Ministère de l'environnement concernant la Politique de réhabilitation des sols contaminés, nous avons sollicité l'aide financière du Ministère de la Santé et des Services sociaux en s'adressant à la Régie régionale du Montréal Centre en 1995 et en 1999 pour un montant de (voir le dépôt de projet ci-joint). Cependant, nous n'avons pas eu encore le financement demandé pour la réalisation de ce projet.

Situation actuelle :

- Les réservoirs No 2 et No 3 en béton ne sont plus utilisés.
- Afin de prévenir une migration hors site du contaminant et particulièrement dans les égouts de la Ville de la rue Sainte-Élisabeth, un système de récupération a été mis sur place et cela depuis avril 1994, suite à l'avis de correction transmis à l'hôpital par le Ministère de l'Énergie et

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

HÔTEL-DIEU (Siège social)  
3840, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec)

HÔPITAL NOTRE-DAME  
1560, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)

HÔPITAL SAINT-LUC  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)

des Ressources et la CUM. Donc, l'eau contaminée en provenance des drains français qui s'accumule dans la fosse de retenue de la buanderie est pompée dans le réservoir No 1 qui sert de séparateur gravitaire eau-hydrocarbure. Les eaux qui s'accumulent dans le réservoir No 1 sont pompées au réseau d'égouts de la ville. À chaque pompage, les analyses d'eau par la compagnie externe relativement à la présence des huiles et les HAP sont faites conformément aux exigences de la CUM (voir l'approbation ci-jointe). Une fois par année, le réservoir No1 est nettoyé au fond par la compagnie externe ainsi que la fosse de retenue de la buanderie.

- Le réservoir souterrain en acier est non utilisé. Vous nous avez accordé un délai pour son retrait – le 31 mars 2004.
- Le projet de la décontamination du terrain est approuvé par le Ministère de l'Environnement (voir la lettre du Ministère de l'Environnement ci-jointe).

Afin de pouvoir résoudre ce dossier de façon globale et permanente à la satisfaction de tous les intervenants, nous vous demandons, par la présente, de nous accorder un délai pour le retrait de ces réservoirs jusqu'à l'obtention des fonds nécessaires, étant donné que :

- depuis le mois de septembre 1999, nous avons cessé toutes activités sur ce terrain pouvant contaminer davantage l'environnement;
- nos équipements non utilisés ne présentent aucun danger pour l'environnement;
- le dernier échantillonnage en septembre 1998 n'a relevé aucune contamination du domaine public sur les rues De la Gauchetière et Ste-Élisabeth;
- nous contrôlons les eaux pluviales contaminées avant leurs rejets dans les égouts de la ville;
- nous sommes en attente des fonds nécessaires à l'exécution des travaux de remplacement des quatre réservoirs souterrains (trois en béton et un en acier non protégé) et de la réhabilitation des sols contaminés.

Espérant avoir une réponse positive à notre demande, veuillez agréer, Madame Dufour, l'expression de nos salutations distinguées.

GB/gb

p.j. :

c.c. :



DESTINATAIRE : Monsieur Alain Lefebvre

EXPÉDITEUR : Chantal Dufour, ing.

DATE : Le 24 septembre 2003

OBJET : Enlèvement de réservoirs souterrains non utilisés depuis plus de 5 ans à l'hôpital Saint- Luc

Le Règlement sur les produits pétroliers (RPP) impose, à l'article 130, le retrait de réservoirs souterrains qui ne sont plus utilisés depuis plus de deux. Cet article mentionne que le titulaire de permis qui décide de ne plus retirer de produits pétroliers d'un système d'entreposage souterrain ou n'en a pas retiré depuis plus de deux ans, doit vidanger de tout produit pétrolier le réservoir, la tuyauterie et les distributeurs de carburant, les retirer des lieux et vérifier si le sol environnant a été contaminé. Cependant, le titulaire de permis n'est pas tenu de retirer ces équipements pétroliers s'il démontre par l'exécution d'essais de détection de fuites que ces derniers sont étanches et que l'arrêt de produits pétroliers n'excède pas cinq ans.

L'hôpital Saint-Luc, établissement faisant partie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), possède actuellement cinq réservoirs définis comme étant des équipements à risque élevé selon la Loi sur les produits et les équipements pétroliers (LPEP). Un de ces réservoirs est souterrain et en acier non protégé contre la corrosion. Ce réservoir ayant été mis hors d'usage en juin 2002, il peut rester dans le sol jusqu'en juin 2004. Un deuxième réservoir, celui-ci hors sol, est utilisé pour alimenter les chaudières à vapeur de l'hôpital (autonomie du réservoir de quatre jours). Enfin, les trois derniers réservoirs souterrains, faits de béton, ne sont plus utilisés, et ce, depuis plus de cinq ans.

Par conséquent, tant que l'hôpital Saint-Luc n'a pas mis à jour ses équipements, aucun permis ne peut être délivré et il ne peut être ravitaillé selon la Loi. Advenant que le fournisseur de l'hôpital décide de cesser ses livraisons pour respecter l'article 17, une telle situation engendrerait de lourdes conséquences quant à la sécurité des patients de cet hôpital. En effet, l'unité de chauffage qui est alimentée par le réservoir hors sol est l'unité principale de chauffage de l'établissement. Puisque le mandat de la Direction du développement des hydrocarbures est de faire respecter la Loi et le Règlement sur les produits pétroliers, nous ne pouvons, à notre niveau, autoriser le fournisseur à alimenter ledit réservoir puisque le permis est expiré depuis le 31 mai 2003. Une permission spéciale de livraison en l'absence de permis pourrait être nécessaire, le cas échéant. Il importe donc de prévoir la réponse du MRNFP à l'approche de la saison froide puisque la délivrance du permis ne viendra qu'après un assez long délai.

Nous proposons donc qu'une délégation de pouvoir soit accordée par les autorités à un des fonctionnaires de la DDH pour que ce dernier puisse autoriser de façon ponctuelle et uniquement en cas de besoin éminent le distributeur à ravitailler l'hôpital St-Luc.



Chantal Dufour ing.

c. c. Monsieur Raynald Archambault  
Monsieur Guy Robichaud



## Rapport d'inspection

**Demande d'inspection UEP n°:**

**Date de l'inspection :** 14 juillet 2003

**Adresse du site :** 1845, rue St-Denis

**N° dossier UEP :** 434543

**Équipement à risque élevé, autre :** 3 réservoirs souterrains en béton ✓

- 1 est utilisé comme séparateur
- 1 réservoir d'huile souterrain en acier avec 8 pouces en fermeture temporaire
- 1 réservoir d'huile hors sol en usage
- 2 réservoirs d'huile de 500 litres pour génératrice

**INTERVENANT (prénom, nom, fonction, téléphone)**

Galina Benzeguir, chimiste et .... (514) 890-8000 poste 34640

Bruneau Lapierre (514) 890-8000 poste 35986

### RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS

- Les trois réservoirs en béton sont fissurés car l'eau dans les réservoirs monte et baisse de 2 à 3 pieds régulièrement.
- Projet de 2 millions de dollars.
- Ils vont faire pomper les 8 pouces d'huile du réservoir en acier souterrain en fermeture temporaire.
- Leur système de séparation fonctionne par décantation, avec leur puits collecteur et un des réservoirs est en béton.

### CONCLUSION

Tout le projet d'enlèvement et de décontamination est suspendu en raison des coûts. Ils demandent de faire des pressions et d'écrire une lettre à leur ministre ou sous-ministre pour faire bouger les choses.

Sylvain Madran

Inspecteur n° 101

Dossier :434543

Nom : centre hospitalier de l'université de Montréal

Adresse : 1845 rues st-denis

Plainte #

Visite d'inspection le 14 juillet 2003

par S.Madran # 101

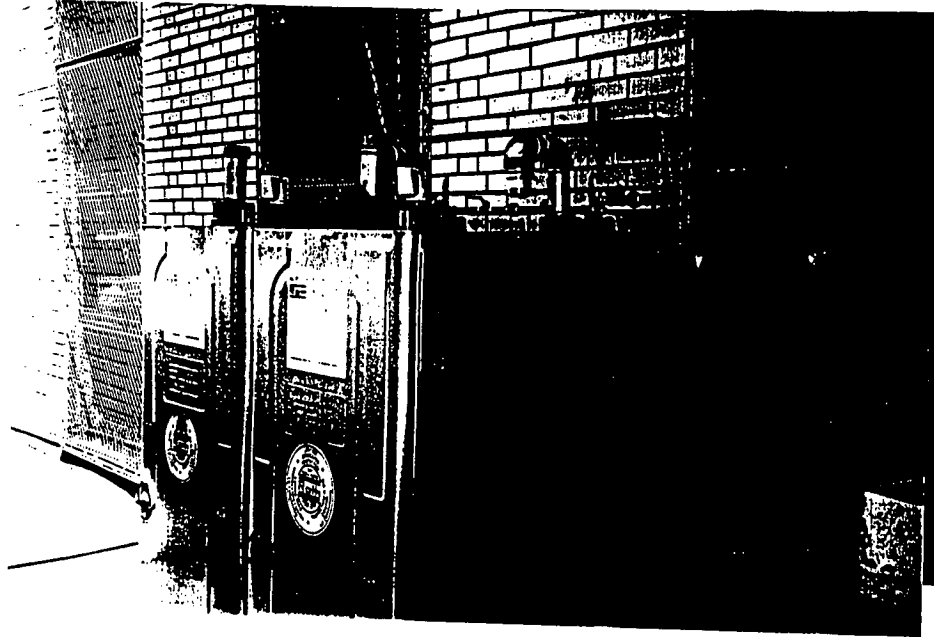


Photo 3 : La génératrice est alimentée par ces 2 petits réservoirs hors sol.



Photo 4 : Une partie des hydrocarbures provenant des résidus de la fuite sont pompés de ce puits collecteur. Page 1 de 1

Dossier :434543

Nom : centre hospitalier de l' université de montréal

Adresse : 1845 rue st-denis

Plainte #

Visite d'inspection le 14 juillet 2003

par S.Madran # 101

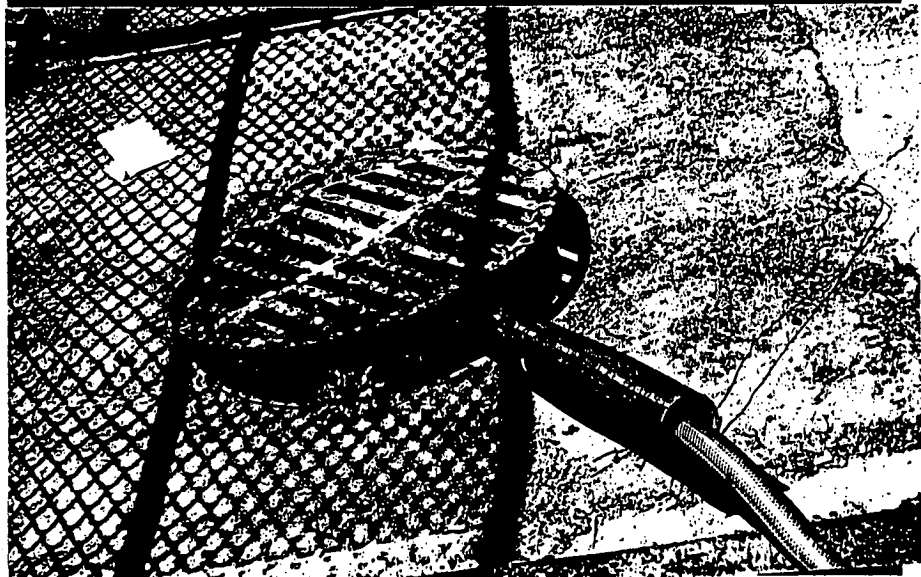


Photo 1 : Une partie des hydrocarbures provenant des résidus de la fuite sont pompés de cet égout pluvial.

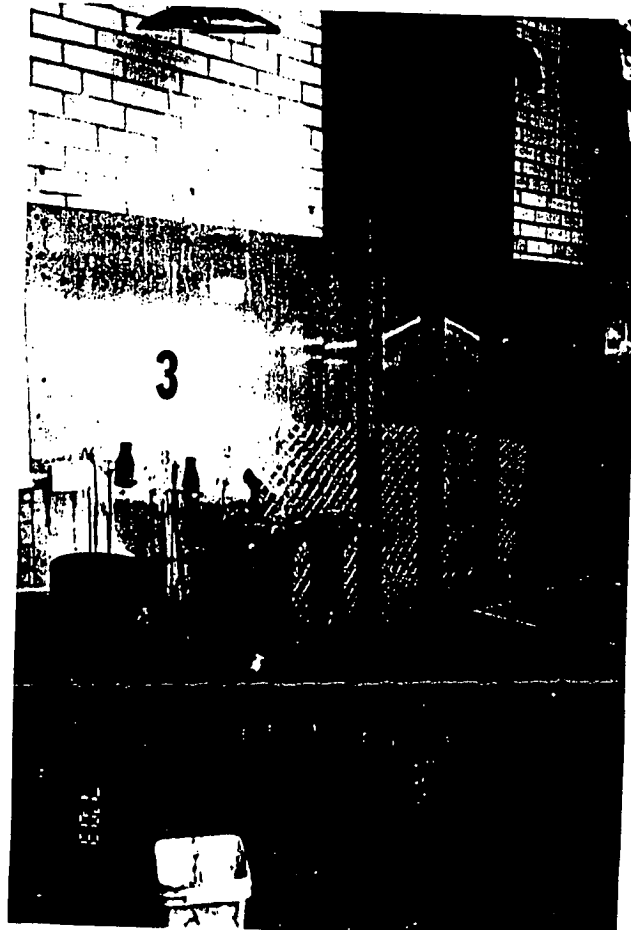


Photo 2 : les 3 tuyaux de remplissage et les 3 événements des réservoirs de béton. Seul le réservoir #3 est utilisé comme séparateur.

Dossier :434543

Nom : centre hospitalier de l'université de Montréal

Adresse : 1845 rues st-denis

Plainte #

Visite d'inspection le 30 mai 2003

par S.Madran # 101

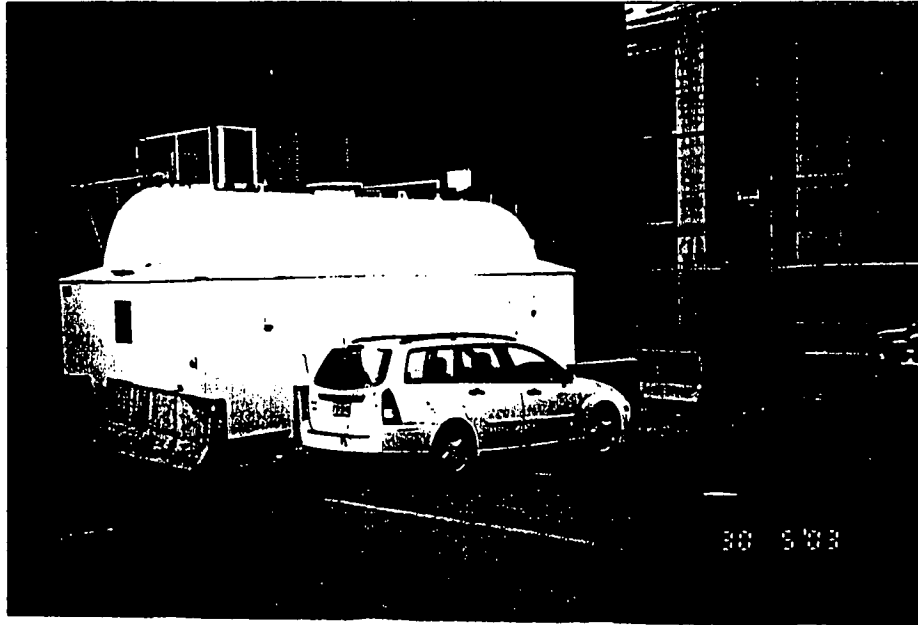
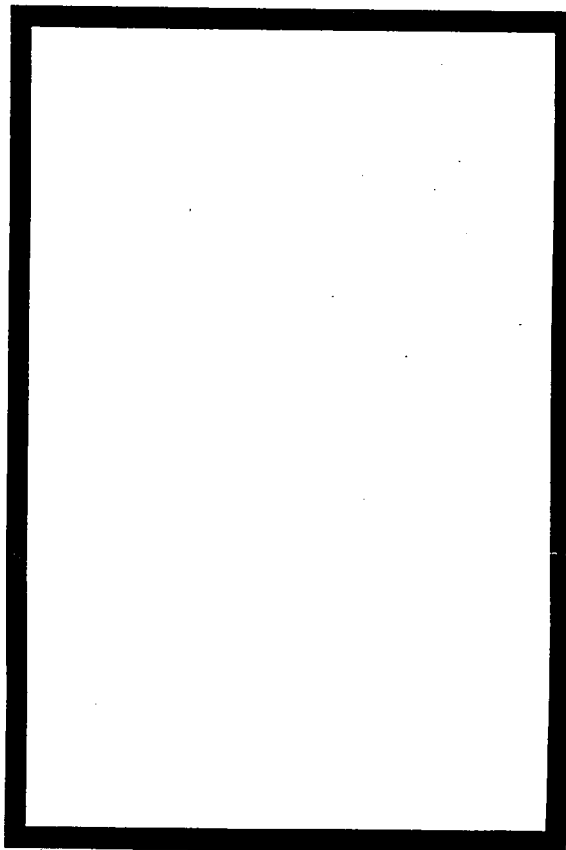


Photo 5 : Réservoirs hors sol de 45000L servant au chauffage.



Le 11 novembre 2003

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
1001, rue St-Denis, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 3V4

**Par fax  
1 page**

Téléphone : (514) 890-8000 poste 34640  
Télécopieur : (514) 412-7321

À l'attention de Madame Galina Benzeguir

*Dossier 434543*

Projet : 00221R

**OBJET : Modification au 1058, rue St-Denis, Montréal**

Madame,

Tel que discuté, nous avons changé l'adresse du réservoir #5 soit celui de 45 000 litres pour l'huile à chauffage situé au 1058, St-Denis pour le 264, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H2X 1P4.

La dernière performance exécutée en 2000 sur ce réservoir demeure valide et il n'est pas nécessaire d'émettre un nouveau certificat avant 2006 ou nous devons procéder à une inspection de cet équipement pour le renouvellement de votre permis.

Le certificat de performance émis par erreur en date du 4 novembre 2003 doit donc être détruit puisqu'il est non conforme selon les critères du Ministère des Ressources naturelles.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Richard Caouette  
Vérificateur agréé #25

c.c. Martine Gosselin et Marie Racine (MRN) - Par courriel

/ab



Le 3 novembre 2003

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
Madame Galina Benzeguir  
1001, Rue Saint-Denis  
4e étage  
Montréal (Québec) H2X 3H9

*Copie à mettre au dossier*

434543

Objet : **Demande de permis d'utilisation**  
Dossier no : **602838**  
Adresse : **264, René-Lévesque est**  
**Montréal (Qc) H2X 2P1**

Madame,

Nous avons scindé en deux votre dossier 434543. Votre réservoir hors sol d'huile à chauffage situé au 264 René-Lévesque Est sera dorénavant au dossier **602838**. Suite à l'émission du certificat de vérification de performance émis le 24 mai 2000, un premier permis sera émis pour 24 mois au coût de \_\_\_\_\_ pour la période du 25 mai 2000 au 24 mai 2002, et ensuite, on renouvellera le permis pour la période du 2002-05-25 au 2004-05-24 au coût de 330 \$ également.

Suite à plusieurs ajustements au dossier 434543, le solde de votre compte est de \_\_\_\_\_, incluant votre paiement de \_\_\_\_\_ pour le renouvellement de votre permis. Si nous conservons un montant de \_\_\_\_\_ pour le renouvellement de votre dossier 434543 (car il sera pour une capacité de 4500 litres seulement), nous avons donc un solde de \_\_\_\_\_ \$. Dans le dossier 602838, pour défrayer les deux permis de \_\_\_\_\_ \$ chacun dont les dates d'émission sont mentionnées ci-dessus, il manquera donc un montant de \_\_\_\_\_).

Vous trouverez donc ci-joint le formulaire de demande de permis qui est nécessaire pour effectuer l'étude de votre dossier. Nous vous prions de nous le retourner dûment complété.

Par conséquent, veuillez nous faire parvenir un chèque ou mandat de poste à l'ordre du Ministre des Finances au montant de \_\_\_\_\_ \$. Notez bien que le chèque doit être daté et signé du jour de votre envoi. Ce montant représente les droits exigibles pour l'émission de votre permis conformément à l'article 27 du Règlement sur les produits et les équipements pétroliers.

(Voir la suite au verso)

04 NOV. 2003

PAR FAX  
Martine  
Bruno Lapierre

**BVA** Bureau des vérificateurs agréés en équipements pétroliers  
589, Saint-Jean-Baptiste, bureau 101  
Terrebonne (Québec) J6W 4R2

Sans frais : 1 (888) 959-0001  
Montréal : (514) 212-1612  
Québec : (418) 563-7907  
Télécopieur : (514) 232-9189 - Sans frais : 1 (866) 332-9189  
Courriel : verificateurbva@qc.aira.com

### AVIS DE NON CONFORMITÉ

Le 29 octobre 2003

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
1001, rue St-Denis, 4e étage  
Montréal (Québec) H2X 3V4

À l'attention de Bruno Lapierre

Téléphone : (514) 890-8000 poste 35988

Télécopie : (514) 412-7335

Date d'échéance : 31 mai 2003

Dossier MRN : 434543

Projet : 00221RR

Nom du site :

Centre hospitalier de l'université de Montréal

Emplacement du site :

1058, rue St-Denis, Montréal

#### Instructions au MRN

Oui Non

Nous avons reçu le mandat de suivre le dossier

Description des équipements jointe

Ce formulaire vise à signifier au Ministère des Ressources naturelles, que le vérificateur agréé ne peut délivrer le certificat requis par les articles 48, 49, 53, 54 ou 55 du Règlement sur les produits pétroliers en raison de la non-conformité des équipements pétroliers visés au présent avis.

48  49  53  54  55  *m est pas au porteur par/0*

Vous devez prendre les mesures nécessaires afin de vous conformer avant échéance auprès du Ministère des Ressources naturelles, et devez transmettre à BVA, preuves par fax, courriel ou courrier des correctifs apportés pour pouvoir vous émettre votre certificat de performance ou de conformité.

#### Correctifs à apporter :

Le réservoir #5 de 45 000 litres doit être enregistré à l'adresse suivante le 264, boulevard René-Lévesque Est, Montréal (Québec) H2X 3S2. *H2X 1PA*

Il n'est pas possible d'émettre le certificat de performance car l'installation du réservoir journalier situé à l'intérieur de l'hôpital ne répond pas aux exigences du règlement B139. Vous devrez prendre connaissance du rapport d'inspection préliminaire du 18 septembre dernier adressé à M. Bruno Lapierre.

*pin 5*  
*4 citi lian per*  
*au dessin*  
*602 838*  
*pasine*  
*Martine*

Richard Caouette  
Vérificateur agréé

MARTINE  
- 5 NOV. 2003

Projet : 00221RR

**Siège social**

589, St-Jean-Baptiste, bureau 101

Terrebonne (Québec) J6W 4R2

Fax : (514) 232-9189

Courriel : verificateurbva@qc.aira.com

Montréal : (514) 212-1612

Québec : (418) 563-7907

Sans frais : 1 (888) 959-0001

Le 18 septembre 2003

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
1001, rue St-Denis, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 3V4

Par fax  
8 pages

Téléphone : (514) 890-8000 poste 35988  
Télécopieur : (514) 412-7335

À l'attention de Monsieur Bruno Lapierre

Projet : 00221RR  
Site : 1058, rue St-Denis

**OBJET : Vérification de performance des équipements pétroliers**

Monsieur,

Nous avons été mandaté par le Centre hospitalier de l'université de Montréal afin d'effectuer la vérification des équipements pétroliers du site mentionné ci-haut.

Lors de la visite effectuée le 2 septembre dernier en présence des représentants du CHUM, messieurs et après avoir pris connaissance de la communication existante entre le Ministère des Ressources naturelles et les responsables de l'Hôpital Saint-Luc, les décisions suivantes ont été prises en accord avec les directives émises par le MRN dans sa lettre du 29 juillet ainsi que du 11 août 2003.

- \* BVA ne peut émettre de certificat de performance pour le réservoir de mazout domestique en usage tant que le MRN n'aura pas autorisé son emploi.
- \* Le 2 septembre 2003, les responsables de l'utilisation des équipements pétroliers avaient prévus de suivre les directives du MRN tel que décrit dans sa lettre du 29 juillet 2003.

Les travaux et les coûts associés étant très onéreux et tenant compte du fait que vous devrez, à moins d'une entente avec le MRN, procéder à l'enlèvement des réservoirs, il fût décidé de retarder ces travaux, ceci en attente du résultat des discussions à venir entre les responsables du CHUM et du MRN.

Si par la suite, le désir de retarder l'enlèvement du réservoir de 4 500 litres, ceci pour une période maximale de 5 ans, reportant la décision pour l'enlèvement pour le mois de mars 2007, il sera toujours temps de se conformer aux



**Siège social**

589, St-Jean-Baptiste, bureau 101

Terrebonne (Québec) J6W 4R2

Fax : (514) 232-9189

Courriel : verificateurbva@qc.aira.com

Montréal : (514) 212-1612

Québec : (418) 563-7907

Sans frais : 1 (888) 959-0001

exigences de l'article 130 du règlement sur les produits pétroliers dont vous trouverez copie en annexe 1.

Pour ce réservoir spécifiquement, le responsable du CHUM devra prendre en considération les coûts pour l'enlèvement en comparaison des coûts associés au respect de l'article 130 du règlement car à toute fin pratique, ce réservoir devra être retiré à l'échéance du mois de mars 2007 et ceci dans les meilleures conditions.

- Il a été porté à l'attention de messieurs Lalancette et Marcil, les déficiences de l'installation pour le réservoir journalier dans la chaufferie. Ce réservoir représente un potentiel de risque élevé et les conséquences pourraient être désastreuses. C'est pourquoi, il est fortement recommandé de remplacer ce réservoir et de refaire toute l'alimentation dans les plus brefs délais.

Un rapport verbal a été fait lors de la visite, nous suggérons un rapport écrit complet de l'installation afin de pouvoir recommander les changements appropriés pour répondre aux exigences du règlement B139 du CNPI et celui sur les produits pétroliers.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Richard Caouette  
Vérificateur agréé #25

/ab

p.j. Annexe 1 – Article 130 du règlement sur les produits pétroliers

Annexe 2 – Lettre du MRN datée du 4 avril 2003

Annexe 3 – Lettre du MRN datée du 29 juillet 2003

Annexe 4 – Lettre du MRN datée du 11 août 2003

c.c. Jean-Claude Lalancette et Guy Marcil du CHUM



Bureau  
des vérificateurs agréés  
en équipements pétroliers

**Siège social**

589, St-Jean-Baptiste, bureau 101

Terrebonne (Québec) J6W 4R2

Fax : (514) 232-9189

Courriel : verificateurbva@qc.aira.com

Montréal : (514) 212-1612

Québec : (418) 563-7907

Sans frais : 1 (888) 959-0001

**RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS**

130. Lorsque le titulaire de permis décide de ne plus retirer de produits pétroliers d'un système d'entreposage souterrain ou n'en a pas retiré depuis plus de deux ans, il doit:

1° vidanger de tout produit pétrolier le réservoir, la tuyauterie et les distributeurs de carburant;

2° après avoir évacué les vapeurs du réservoir jusqu'à ce que la concentration des vapeurs inflammables soit inférieure à 20 % de la limite inférieure d'inflammabilité, enlever du sol ce réservoir et la tuyauterie, les retirer des lieux et vérifier si le sol environnant a été contaminé;

3° aviser la direction régionale concernée du ministère de l'Environnement ainsi que la municipalité concernée de toute contamination reliée aux produits pétroliers;

4° disposer du réservoir conformément à l'article 171 ou, si le réservoir est réutilisable en vertu des articles 125 ou 126;

Le titulaire de permis n'est tenu de se conformer qu'aux dispositions du paragraphe 1° du premier alinéa s'il démontré, par l'exécution d'un essai de détection de fuites conforme à l'article 269, que les équipements pétroliers sont étanches et que l'arrêt de retrait de produits pétroliers de ces équipements n'excède pas 5 ans.

ANNEXE 1

Charlesbourg, le 25 janvier 2002

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
Bruno Lapierre  
1058 Rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3J4

**MISE EN DEMEURE**

**OBJET : Remplacement des réservoirs souterrains en acier non protégé  
contre la corrosion (#260.2 - utilisateur)**

Dossier : 434543  
Site : 1058 Saint-Denis  
Montréal

Monsieur,

L'article 260.2 du Règlement sur les produits pétroliers énonce les dates obligatoires de retrait des réservoirs souterrains en acier non protégé contre la corrosion.

Selon les informations contenues dans votre dossier, vos équipements ont été installés après le 11 juillet 1976. Vous étiez donc tenu de les retirer du sol avant le 1er janvier 2001. À cet effet, vous aviez été avisé en date du 5 septembre 2001 que les travaux d'enlèvement devaient être effectués avant le 31 décembre 2001. Selon nos informations aucune démarche en ce sens n'a été effectuée.

Nous tenons à vous aviser que vos équipements pétroliers sont non conformes au sens du Règlement sur les produits pétroliers. Par conséquent, vous serez passible d'une amende pouvant atteindre 10 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 20 000 \$ dans le cas d'une personne morale si, lors d'une inspection ultérieure au 30 juin 2002, nous constatons que le retrait des réservoirs visés n'a toujours pas été effectué.

Il est important de préciser que, depuis le 1er juillet 1999, la Loi sur les produits et les équipements pétroliers impose, pour tout travaux d'enlèvement, de remplacement ou d'installation de réservoir, qu'un vérificateur agréé par le ministre des Ressources naturelles soit présent pour vérifier la conformité de votre ou vos installations tel que prévu à l'article 49 du Règlement sur les produits pétroliers.

Malgré ce qui précède, nous tenons à vous aviser que le ministère des Ressources naturelles n'endosse aucune responsabilité par rapport à l'état de vos équipements.

Pour plus d'informations concernant les programmes de remplacement, vous



Charlesbourg, le 5 septembre 2001

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
Bruno Lapierre  
1058 Rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3J4

Objet : Remplacement des réservoirs souterrains en acier non protégé contre  
la corrosion (#260.2.5-utilisateur)  
Dossier no : 434543  
Site : 1058, Saint-Denis  
Montréal (Qc) H2X 3J4

Monsieur,

Selon les informations relatives à votre dossier, vous utilisez un ou plusieurs réservoirs souterrains en acier non protégé fabriqués après le 11 juillet 1976. Le Règlement sur les produits pétroliers prévoit que ce ou ces réservoirs devraient être enlevés ou remplacés avant le 1er janvier 2001. Cette mesure vise à rendre les systèmes d'entreposage de produits pétroliers plus sécuritaires pour prévenir notamment les fuites de produits pétroliers et ainsi vous éviter d'éventuels coûts de réhabilitation de terrains contaminés.

Nous tenons à vous aviser que vos équipements sont actuellement non conformes au règlement depuis le 1er janvier 2001, vous devez donc remédier à la situation au plus tard le 31 décembre 2001.

Il est important de préciser que le Règlement sur les produits pétroliers, via l'article 49, prévoit que les travaux d'installation, de remplacement ou d'enlèvement de réservoirs souterrains devront être vérifiés par un vérificateur, agréé par le ministère des Ressources naturelles.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au numéro de téléphonse suivant (418) 627-6385 poste 8190 ou au 1-800-267-1420.

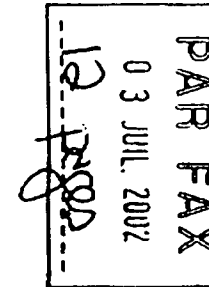
# CERTIFICAT DE VÉRIFICATION

Pour les équipements pétroliers situés au :

1058, rue St-Denis, Montréal

Délivré à : Centre hospitalier de l'université de Montréal

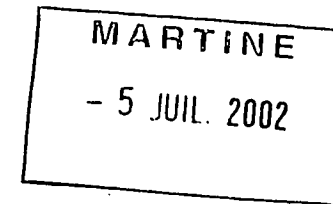
N° de permis d'utilisation : 434543



Je certifie avoir vérifié les équipements pétroliers selon les exigences prescrites par le ministère des Ressources naturelles en vertu de la loi sur les produits et les équipements pétroliers applicables pour une vérification de **LA PERFORMANCE AVEC MISE HORS SERVICE TEMPORAIRE TOTALE OU PARTIELLE**. Je déclare de plus que ces équipements sont conformes aux dispositions applicables de la réglementation.

Et j'ai signé le 21 juin 2002

à Terrebonne le présent certificat.



  
Richard Caouette

Vérificateur agréé # 25



Sans frais : 1 (888) 959-0001

00221RR



Siège social  
589, St-Jean-Baptiste, bureau 101  
Tremblay (Québec) J6W 4R2  
Fax : (514) 232-9189  
Courriel : verificateurbva@qc.airs.com

Montréal : (514) 212-1612  
Québec : (418) 863-7907  
Sans frais : 1 (888) 959-0001

**RAPPORT DE MISE HORS SERVICE TEMPORAIRE - SOUTERRAIN**

Le 30 mai 2002

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
1058, rue St-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3V4

À l'attention de : Monsieur Guy Marcil

Téléphone : (514) 890-8000

Télécopie : (514) 412-7335

Date d'échéance : 31 mai 2002

Dossier MRN : 434543

Projet : 00221RR

Nom du site : Centre hospitalier de l'université de Montréal

Emplacement des travaux : 1058, rue St-Denis, Montréal

**Instructions du Vérificateur au MRN**

L'installation se conforme à la réglementation

Article 128 - 0 à 6 mois

Article 129 - 6 à 24 mois

Article 130 - 5 ans

Description des équipements pétroliers corrigée

Oui
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

Non
<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Détails : Le réservoir est présentement inutilisé. En attente d'une décision pour l'enlèvement du réservoir.

Ces recommandations sont formulées afin de maintenir les qualités certifiées et ce, en vertu de l'article 55 de la Loi sur les produits et les équipements pétroliers. Le titulaire devra corriger les éléments de non-conformité visés par les articles du Règlement sur les produits pétroliers énumérés ci-haut avant la remise en service des équipements vérifiés. À défaut de quoi, le certificat deviendra invalide.

Richard Caouette  
Vérificateur agréé

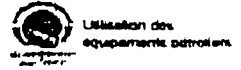
*B. Lapierre*  
Titulaire 2002-05-03

LA VÉRIFICATION DE MON ÉQUIPEMENT UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR



REÇU Le

11 JUIN 2001



## DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

### Section A - Identification du dossier

**DOSSIER # 434543 Centre hospitalier de l'université de Montréal**

bannière :

sous-secteur activité : Santé et services sociaux

type propriété :

responsable dossier : Mme Martine Gosselin

site : 434543

adresse : 1058, Saint-Denis  
Montréal  
(Québec) H2X 3J4

téléphone : (514) 281-2121

classe :

mobile : Non

titulaire : 314920 Centre hospitalier de l'université de Montréal

contact :

M. Bruno Lapierre 890-8000

adresse : 1058, Rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)

communications : tél.1 (514) 281-2121 (5084) Poste

fax (514) 281 2568 35981

FCE :

propriétaire : 314920 Centre hospitalier de l'université de Montréal

contact :

M. Bruno Lapierre 890-8000

adresse : 1058, Rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3J4

communications : tél.1 (514) 281-2121 (5084) 35981

fax (514) 281 2568

FCE :

date dernière vérification : 2000-05-24

date prochaine vérification : 2001-05-31

permis montant : 220,00 \$

date émission : 19 Janvier 2000

date échéance : 31 Mai 2001

réservoirs autorisés : 2

capacité autorisée : 46 000 litres

section B : 2 réservoir(s) actif(s)

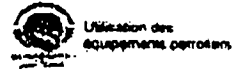
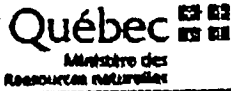
section E : 0 avis de correction / infraction

section C : 5 tuyauterie(s) active(s)

section F : 1 réservoir(s) assujetti(s) T.A.S.

section D : 0 distributeur(s) actif(s)

section G : déclaration de modification

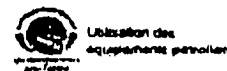


# DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

## Section B - Réservoirs actifs

<b>RÉSERVOIR #</b> 4		assujéti au PAP																																					
date installation : 1 Janvier 1987		sous permis : Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																																					
état : En usage		21 Juin 2002 date <i>[Signature]</i> #25																																					
date état : 1 Janvier 1987																																							
<input checked="" type="checkbox"/> Inutilisé temporairement <input type="checkbox"/> En usage <input type="checkbox"/> Hors d'usage définitif <input type="checkbox"/> Retiré																																							
no série :		fabricant : INCONNU																																					
entrepreneur :		date retrait :																																					
norme : INCONNUE		date recertification :																																					
construction : Simple paroi <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Double		matériaux : (smp. / ext.) Acier (int.)																																					
localisation : Souterrain <input type="checkbox"/> Souterrain <input type="checkbox"/> Hors sol		emplacement : Extérieur <input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/> Intérieur																																					
protection : <input type="checkbox"/> Anode sacrificielle <input type="checkbox"/> Courant imposé <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Non applicable		inventaire : <input type="checkbox"/> Gestion électronique <input type="checkbox"/> Réconciliation statistique <input type="checkbox"/> Pige manuelle																																					
capacité : 4 500 litres		réservoir à fins lucratives : Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																																					
compartiments : No Capacité (litres) Produit 1 4 500 Diesel		réservoirs liés : No Capacité (litres)																																					
équipements secondaires actifs : Description Date Installation Droit Acquis Conforme		<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>date installation</th> <th>date retrait</th> <th>date retrait</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><input type="checkbox"/> Boîte de confinement</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> Cuvette</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> Digue</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> Enceinte étanche</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> Limiteur de remplissage</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> Détecteur de fuite</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> Séparateur</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> Récupérateur de vapeur</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			date installation	date retrait	date retrait	<input type="checkbox"/> Boîte de confinement				<input type="checkbox"/> Cuvette				<input type="checkbox"/> Digue				<input type="checkbox"/> Enceinte étanche				<input type="checkbox"/> Limiteur de remplissage				<input type="checkbox"/> Détecteur de fuite				<input type="checkbox"/> Séparateur				<input type="checkbox"/> Récupérateur de vapeur			
	date installation	date retrait	date retrait																																				
<input type="checkbox"/> Boîte de confinement																																							
<input type="checkbox"/> Cuvette																																							
<input type="checkbox"/> Digue																																							
<input type="checkbox"/> Enceinte étanche																																							
<input type="checkbox"/> Limiteur de remplissage																																							
<input type="checkbox"/> Détecteur de fuite																																							
<input type="checkbox"/> Séparateur																																							
<input type="checkbox"/> Récupérateur de vapeur																																							
derniers travaux : 30 Août 2000		nature :																																					





## DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

### Section B - Réservoirs actifs

<b>RÉSERVOIR #</b> 5																							
date installation : 18 Janvier 2000		sous permis : Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																					
état : En usage	<input type="checkbox"/> Inutilisé temporairement <input type="checkbox"/> En usage <input type="checkbox"/> Hors d'usage définitif <input type="checkbox"/> Retiré																						
date état : 18 Janvier 2000	_____ date																						
no série : 7487ULC#4 BON	fabricant : SOUDURE DRUMMOND INC																						
entrepreneur : GASTIER INC	date retrait : _____																						
norme : ULC-S653-94	date recertification : _____																						
construction : Simple paroi	<input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Double	matériaux : (simp. / ext.) Acier (int.) _____																					
localisation : Hors sol	<input type="checkbox"/> Souterrain <input type="checkbox"/> Hors sol	emplacement : Extérieur	<input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/> Intérieur																				
protection : P	<input type="checkbox"/> Anode sacrificielle <input type="checkbox"/> Courant imposé <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Non applicable	inventaire : G	<input type="checkbox"/> Gestion électronique <input type="checkbox"/> Réconciliation statistique <input type="checkbox"/> Fiche manuelle																				
capacité : 45 000 litres	réservoir à fins lucratives : Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																				
compartiments :		réservoirs liés :																					
No	Capacité (litres)	Produit	No																				
1	45 000	Huile à chauffage	Capacité (litres)																				
équipements secondaires actifs : <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Date Installation</th> <th>Droit Acquis</th> <th>Conforme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Digue</td> <td>2000-01-18</td> <td>Non</td> <td>Out</td> </tr> <tr> <td><i>Cuvette</i></td> <td><i>18/01/00</i></td> <td></td> <td><i>✓</i></td> </tr> <tr> <td><i>Boîte de confinement</i></td> <td><i>18/01/00</i></td> <td></td> <td><i>✓</i></td> </tr> <tr> <td><i>Limiteur de remplissage</i></td> <td><i>18/01/00</i></td> <td></td> <td><i>✓</i></td> </tr> </tbody> </table>				Description	Date Installation	Droit Acquis	Conforme	Digue	2000-01-18	Non	Out	<i>Cuvette</i>	<i>18/01/00</i>		<i>✓</i>	<i>Boîte de confinement</i>	<i>18/01/00</i>		<i>✓</i>	<i>Limiteur de remplissage</i>	<i>18/01/00</i>		<i>✓</i>
Description	Date Installation	Droit Acquis	Conforme																				
Digue	2000-01-18	Non	Out																				
<i>Cuvette</i>	<i>18/01/00</i>		<i>✓</i>																				
<i>Boîte de confinement</i>	<i>18/01/00</i>		<i>✓</i>																				
<i>Limiteur de remplissage</i>	<i>18/01/00</i>		<i>✓</i>																				
derniers travaux : 24 Mai 2000		nature : _____																					



# DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

## Section C - Tuyauteries de l'alimentation de produits actifs

**RÉSERVOIR # 1    COMPARTIMENT # 1    TUYAUTERIE # 1**

date installation :  date retrait : **4/8/01/2000**

fabricant :  entrepreneur :

construction : Simple paroi  Simple  Double matériaux : (simp. / ext.) Inconnu (int.)

norme : (simp. / ext.) INCONNUE (int.)

localisation : Souterrain  Souterrain  Hors sol protection : Aucune  Anode sacrificielle  Courant imposé  Aucune  Non applicable

équipements secondaires actifs :				date installation	date retrait	droit acquis
Description	Installation	Droit Acquis	Conforme			
<input type="checkbox"/> Système de détection						
<input type="checkbox"/>						

*J. Lemire #25*

**RÉSERVOIR # 2    COMPARTIMENT # 1    TUYAUTERIE # 1**

date installation :  date retrait : **4/8/01/2000**

fabricant :  entrepreneur :

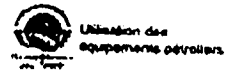
construction : Simple paroi  Simple  Double matériaux : (simp. / ext.) Inconnu (int.)

norme : (simp. / ext.) INCONNUE (int.)

localisation : Souterrain  Souterrain  Hors sol protection : Aucune  Anode sacrificielle  Courant imposé  Aucune  Non applicable

équipements secondaires actifs :				date installation	date retrait	droit acquis
Description	Installation	Droit Acquis	Conforme			
<input type="checkbox"/> Système de détection						
<input type="checkbox"/>						

*J. Lemire #25*

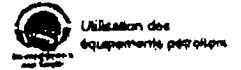


## DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

### Section C - Tuyauteries de l'alimentation de produits actifs

<b>RÉSERVOIR #</b> 3	<b>COMPARTIMENT #</b> 1	<b>TUYAUTERIE #</b> 1				
date installation :			date retrait : 18-01-2000			
fabricant :			entrepreneur :			
construction : Simple paroi	<input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Double	matériaux : (simp. / ext.) Inconnu				
norme : (simp. / ext.) INCONNUE (int.)						
localisation : Souterrain	<input type="checkbox"/> Souterrain <input type="checkbox"/> Hors sol	protection : Aucune	<input type="checkbox"/> Anode sacrificielle <input type="checkbox"/> Courant imposé <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Non applicable			
<b>équipements secondaires actifs :</b>						
Description	Installation	Droit Acquis	Conforme	date installation	date retrait	droit acquis

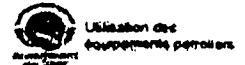
<b>RÉSERVOIR #</b> 4	<b>COMPARTIMENT #</b> 1	<b>TUYAUTERIE #</b> 1				
date installation :			date retrait :			
fabricant :			entrepreneur :			
construction : Simple paroi	<input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Double	matériaux : (simp. / ext.) Inconnu				
norme : (simp. / ext.) INCONNUE (int.)						
localisation : Souterrain	<input type="checkbox"/> Souterrain <input type="checkbox"/> Hors sol	protection : Aucune	<input type="checkbox"/> Anode sacrificielle <input type="checkbox"/> Courant imposé <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Non applicable			
<b>équipements secondaires actifs :</b>						
Description	Installation	Droit Acquis	Conforme	date installation	date retrait	droit acquis



## DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

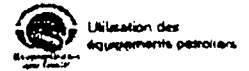
### Section C - Tuyauteries de l'alimentation de produits actifs

<b>RÉSERVOIR #</b> 5	<b>COMPARTIMENT #</b> 1	<b>TUYAUTERIE #</b> 1				
<b>date installation :</b> 18 Janvier 2000		<b>date retrait :</b>				
<b>fabricant :</b>		<b>entrepreneur :</b> GASTIER INC				
<b>construction :</b> Simple paroi	<input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Double	<b>matériaux :</b> (simp. / ext.) Acier (int.)				
<b>norme :</b> (simp. / ext.) API-5LASTM-A53,CSA2245.1 (int.)						
<b>localisation :</b> Hors sol	<input type="checkbox"/> Souterrain <input type="checkbox"/> Hors sol	<b>protection :</b> Aucune <input type="checkbox"/> Anode sacrificielle <input type="checkbox"/> Courant imposé <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Non applicable				
<b>équipements secondaires actifs :</b>						
<i>Description</i>	<i>Installation</i>	<i>Droit Acquis</i>	<i>Conforme</i>	<i>date installation</i>	<i>date retrait</i>	<i>droit acquis</i>
<input type="checkbox"/> Système de détection						
<input type="checkbox"/>						



**DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS**  
**Section D - Distributeurs actifs**

<b>DISTRIBUTEUR #</b>		<b>assujéti au PAP</b>
<b>date installation :</b>		<b>date retrait :</b>
<b>droit acquis :</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>distance :</b>
<b>type :</b>	<input type="checkbox"/> Cabinet <input type="checkbox"/> Duo 2 <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Satellite <input type="checkbox"/> Duo 1 <input type="checkbox"/> Sur réservoir <input type="checkbox"/> Multiple <input type="checkbox"/> Simple	
<b>équipements secondaires :</b>		
<b>Description</b>	<b>Date Installation</b>	<b>Droit Acquis</b>
<b>Conforme</b>	<b>date installation</b>	<b>date retrait</b>
Boîte de captage		
Tablier de béton		



# DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

## Section E - Autre information

**DOSSIER # 434543 Centre hospitalier de l'université de Montréal**

### Avis de correction

Article Loi - Règlement	Date d'échéance	Date de conformité	Inspecteur

### Avis d'infraction

Article Loi - Règlement	Date de jugement	Décision du jugement

### Dérogations

(information non disponible)



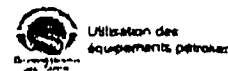
# DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

## Section F - Résultats du T.A.S.

**DOSSIER # 434543 Centre hospitalier de l'université de Montréal**

### Taux d'agressivité du sol

No réservoir	Zone initiale	Zone finale	Date T.A.S.	Date limite protection	Date prolongation	Intervalle essai détection de fuite
4						• 5 ans si zone finale 3 ; annuel si zone finale 4



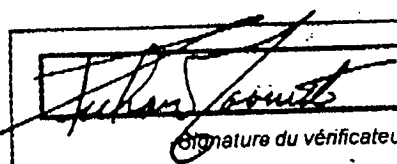
# DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

## Section G - Déclaration de modification aux équipements

DOSSIER # 434543 Centre hospitalier de l'université de Montréal

À la suite de ma vérification, je déclare n'avoir apporté aucune modification à la présente description des équipements pétroliers.

À la suite de ma vérification, je déclare avoir apporté des modifications à la présente description des équipements pétroliers dans les espaces réservés à cette fin.

 Signature du vérificateur	25 # no du vérificateur	3/07/2002 Date
--	----------------------------	-------------------





Ministère des Ressources naturelles Direction de la sécurité des équipements pétroliers

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UN PERMIS D'UTILISATION POUR DES EQUIPEMENTS PETROLIERS A RISQUE ELEVE

Pour toute question relative au présent formulaire veuillez consulter le GUIDE EXPLICATIF

N° de dossier 434543

Au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements qui permettent de vous identifier ont un caractère confidentiel. Cependant, ces renseignements sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Aussi, notre ministère s'engage à en restreindre l'accès aux seules personnes dûment autorisées à les utiliser dans le respect de cette loi.

SECTION 1 S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés. Identification du titulaire du permis d'utilisation — Consultez le point 1-B du guide explicatif

Centre hospitalier de l'université de Montréal
Nom ou raison sociale du titulaire

HÔPITAL SAINT-LUC

Si vous exploitez une entreprise, indiquez le numéro d'entreprise (N.E.Q.) — Consultez le point 1-H du guide explicatif

1058, Rue Saint-Denis
Adresse (n° et rue)

Complément d'adresse (app., bureau, etc.) — Consultez le point 1-C du guide explicatif

Case postale

Montréal
Ville (municipalité)

Québec
Province

Canada
Pays

H2X 3J4
Code postal

Adresse Internet (courrier électronique)

BUREAU DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS @ GOUVERNEMENT DU QUEBEC

(514) 281-6159 5981

(514) 281-2568

N° tél. bureau (ind. reg.)

Poste

N° tél. autre (ind. reg.)

N° télécopieur (ind. reg.)

514 890 8000 35981

514 912 7335

Nom d'une personne responsable si le titulaire est une personne morale (entreprise)

ESPACE RÉSERVÉ AU MINISTÈRE
N° de titulaire : 314920
N° propriétaire : 314920
N° de client payeur : 314920
N° d'encaissement :
Date :
Saisie effectuée par :
Date de réception :

**SECTION 2** S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés.

**Identification du propriétaire des réservoirs**

La Loi sur les produits et les équipements pétroliers spécifie que le permis d'utilisation doit être délivré au propriétaire de l'équipement pétrolier ou à la personne qu'il désigne et à qui il confie la responsabilité d'effectuer l'entretien et les réparations de l'équipement — Consultez le point 1-J du guide explicatif

Centre hospitalier de l'université de Montréal

Nom ou raison sociale du propriétaire

HÔPITAL SAINT-LUC

Si vous exploitez une entreprise, indiquez le numéro d'entreprise (N.E.Q.) — Consultez le point 1-H du guide explicatif

1058, Rue Saint-Denis

Adresse (n° et rue)

Complément d'adresse (app., bureau, etc.) — Consultez le point 1-C du guide explicatif

Case postale

Montréal

Ville (municipalité)

Québec

Province

Canada

Pays

H2X3J4

Code postal

Adresse Internet (courrier électronique)

(514) 281-6159

5981

(514) 281-2568

N° tél. bureau (ind. req.)

Poste

N° tél. autre (ind. req.)

N° télécopieur (ind. req.)

5148901800035581

5141219335

Nom d'une personne responsable si le propriétaire est une personne morale (entreprise)

**SECTION 3** S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés.

**Identification du site où sont localisés les équipements pétroliers** — Consultez le point 1-L du guide explicatif

Centre hospitalier de l'université de Montréal

Identification du site (raison sociale ou appellation du site)

1058, Saint-Denis

Adresse (n° et rue)

(514) 281-2121

N° téléphone (ind. req.)

51489018000

Montréal

Ville (municipalité)

H2X 3J4

Code postal

Localisation des équipements visés (s'il n'y a pas d'adresse)

**SECTION 4** S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés.

**Secteur principal d'activité du titulaire de permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé.**

Le secteur principal d'activité désigne la nature des opérations commerciales pratiquées sur le site. Lorsqu'il y a plus d'une activité commerciale sur le site, une seule est mentionnée, soit celle qui reflète le mieux la nature de vos activités. S'il y a lieu, voir l'annexe 1 pour corrections.

A) Votre secteur d'activité est : Institution publique ou gouvernementale

B) Votre sous-secteur d'activité est : Santé et services sociaux

C) La marque commerciale (bannière) est :

Seules les stations-services doivent indiquer la bannière. — Consultez le point 1-A du guide explicatif.

**SECTION 5**

Déclaration d'événement — Incident : fuite (plus de 100 litres), déversement (plus de 100 litres), incendie, explosion, blessure, perte de vie

**OMETTRE DE DÉCLARER DES ÉVÉNEMENTS AYANT AFFECTÉ UN ÉQUIPEMENT PÉTROLIER PEUT ENTRAÎNER UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À 5 000,00 \$.**

Ces informations sont recueillies par le ministère dans le but de cerner les problèmes qui se posent avec les équipements et les produits pétroliers. Ces informations seront traitées de façon confidentielle.

 Je n'ai aucun événement à déclarer au cours de la période couverte par mon dernier permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé. Je déclare qu'un ou des événements sont survenus au cours de la période couverte par mon dernier permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé. Remplir la déclaration d'événement ci-dessous.

Veuillez inscrire, de gauche à droite, la date de l'événement puis le chiffre (un seul par espace) qui décrit le mieux cet événement.

Date de l'événement	Nature de l'événement	Type de produits en cause	Cause probable de l'événement	Équipement qui a causé l'événement	Coûts approximatifs des dommages
	1. Fuite de produit (indiquer la quantité - min. 100 l) 2. Déversement accidentel (indiquer la quantité - min. 100 l) 3. Incendie 4. Explosion 5. Blessure corporelle (spécifier) 6. Perte de vie (spécifier)	1. Essence 2. Diesel 3. Huile chauffage / mazout 4. Huiles usées 5. Autres (préciser)	1. Erreur humaine 2. Usure 3. Bris 4. Autres (spécifier)	1. Réservoir souterrain 2. Réservoir hors sol 3. Tuyauterie souterraine 4. Tuyauterie hors sol 5. Distributeur 6. Autres (spécifier)	1. Moins de 10 000 \$ 2. Entre 10 000 et 50 000 \$ 3. Entre 50 000 \$ et 150 000 \$ 4. Plus de 150 000 \$
Événement 1 Date :					
Événement 2 Date :					
Événement 3 Date :					
Événement 4 Date :					

**SECTION 6**

Vérification des équipements pétroliers - Consulter le point 0 du guide explicatif

Le titulaire doit soumettre son équipement pétrolier à une « vérification de bon fonctionnement ».

Selon les informations détenues par le ministère :

Vous devez nous faire parvenir un certificat de vérification attestant du bon fonctionnement des équipements pour le 01-JUN-2001. Veuillez noter que vous devez remplir et nous retourner ce formulaire avant la date d'échéance de votre permis et ce, même si vous n'avez pas obtenu votre certificat de vérification ou que vous êtes en voie de l'obtenir.

**SECTION 7**

Calcul des droits liés au permis d'utilisation — Consultez le point 5 du guide explicatif

Nombre de réservoirs  Capacité totale des réservoirs sous permis  en litres  Coût

Montant total du permis à renouveler (Consulter le point 5 du guide explicatif) 330.00

Montant dû sur permis antérieur \_\_\_\_\_

Intérêts dus sur permis antérieur \_\_\_\_\_

Montant total à payer 330.00

Faites votre chèque ou mandat-poste au montant total à payer. Ce chèque doit être daté du jour et fait à l'ordre du ministre des Finances.

**SECTION 8** S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés.

**Identification du payeur**  
 Centre hospitalier de l'université de Montréal  
 Nom ou raison sociale du payeur Hôpital Saint-Luc

Si vous exploitez une entreprise, indiquez le numéro d'entreprise (N.E.Q.) - Consultez le point 1-H du guide explicatif

1058, Rue Saint-Denis  
 Adresse (n° et rue)

Complément d'adresse (app., bureau, etc.) - Consultez le point 1-C du guide explicatif Case postale

Montréal  
 Ville (municipalité)

Québec Canada  
 Province Pays

H2X3J4  
 Code postal Adresse Internet (courriel électronique)

(514) 281-6159 5981 (514) 281-2568  
 N° tél. bureau (rés.) Prote N° tél. sans fax (rés.) N° tél. copieur (rés.)  
514 281 6159 5981 514 281 2568

Nom d'une personne responsable si le payeur est une personne morale (entreprise)

**SECTION 9**  
 Signature de la demande de renouvellement de permis

**TITULAIRE DU PERMIS EST-IL LE PROPRIÉTAIRE DES RÉSERVOIRS ?**  
 OUI : VEUILLEZ REMPLIR UNIQUEMENT LA SECTION «A» CI-DESSOUS  NON : VEUILLEZ REMPLIR UNIQUEMENT LA SECTION «B» CI-DESSOUS

**SECTION A** Section destinée au propriétaire des équipements pétroliers

Je certifie à titre de propriétaire des équipements pétroliers et de titulaire du permis d'utilisation que tous les renseignements fournis à l'appui de la présente demande de renouvellement de permis sont exacts et en tout point conformes. De plus, je certifie avoir pris connaissance de mes obligations et je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour gérer les équipements pétroliers en conformité avec les exigences de la Loi et du Règlement sur les produits et les équipements pétroliers.

Nom (en lettres moulées) Prénom (en lettres moulées)

Signature du propriétaire des équipements pétroliers : X 2001/06/01

**SECTION B** Section destinée au titulaire du permis qui n'est pas le propriétaire des équipements pétroliers. Pour que votre demande de renouvellement soit complète, **CETTE SECTION DOIT ÊTRE COSIGNÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS.**

Je certifie à titre de titulaire et de personne désignée par le propriétaire des équipements pétroliers que tous les renseignements fournis à l'appui de la présente demande de renouvellement de permis sont exacts et en tout point conformes. De plus, je certifie avoir pris connaissance de mes obligations et je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour gérer les équipements pétroliers en conformité avec les exigences de la Loi et du Règlement sur les produits et les équipements pétroliers.

Nom du titulaire du permis (en lettres moulées) Prénom du titulaire du permis (en lettres moulées)

Signature du titulaire désigné par le propriétaire : X Année Mois Jour

J'autorise la présente demande de renouvellement de permis et je désigne le titulaire comme opérateur responsable d'effectuer ou de faire effectuer l'entretien et les réparations de l'équipement pétrolier décrit précédemment. Année Mois Jour

Signature du propriétaire des équipements pétroliers : X Année Mois Jour

**Adresse de correspondance : (cochez en cas de modification)**

À l'adresse du site (identifié à la section 3)  À l'adresse du propriétaire (identifié à la section 2)

À l'adresse du titulaire (identifié à la section 1)  À l'adresse du payeur du permis (identifié à la section 8)

**Langue de correspondance : (cochez en cas de modification)**

français  english

Please send me all the pertaining documents in English



Ministère des Ressources naturelles  
 Direction de la sécurité des équipements pétroliers  
 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A 401  
 Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
 Téléphone : (418) 627-6385 • 1 800 267-1420  
 Télécopieur : (418) 528-0690



**DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE  
ET DES SERVICES TECHNIQUES**  
*Service des technologies du bâtiment*

Téléphone : (514) 281-6159 Télécopieur : (514) 281-2668

Le 30 août 2000

GOVERNEMENT DU QUÉBEC  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction de la sécurité des équipements  
Madame Marie Racine, Agente de bureau  
Service des permis et de l'information à la clientèle  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A401  
CHARLESBOURG (Québec)  
G1H 6R1

**Objet : Modification au permis d'utilisation**  
**Dossier No : 434543**  
**Adresse : 1058, rue St-Denis, Montréal (Québec), H2X 3J4**

Madame Racine,

Suite à notre appel téléphonique d'aujourd'hui, la présente est pour vous informer qu'une erreur s'est glissée au permis d'utilisation d'un équipement à risque élevé.

Tel que discuté par téléphone, le permis est émis pour deux (2) réservoirs, dont un réservoir hors-sol de 45 000 litres et le deuxième de 1000 gallons et non de 1000 litres, nous devrions lire la capacité totale autorisée de 49 550 litres.

Je vous prie d'acquiescer. Madame Racine. <sup>4.500</sup> mes salutations distinguées.

Hôpital Saint-Luc du CHUM

PB/lc

c.c. :

Word\plomberie\lettres\Permis util équip risque GouvQ MRacine

**CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

HÔTEL-DIEU  
3840, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec)

HÔPITAL NOTRE-DAME  
1560, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)

HÔPITAL SAINT-LUC  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)



Gouvernement du Québec  
Ministère des  
Ressources naturelles

Direction de la sécurité des  
équipements pétroliers

Charlesbourg, le 15 août 2000

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
Bruno Lapierre  
1058 Rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3J4

Modification au permis d'utilisation  
Dossier no : 434543  
Adresse : 1058, Saint-Denis  
Montréal (Qc) H2X 3J4

Monsieur,

Tel que demandé, nous avons apporté les corrections que vous souhaitiez à votre permis d'utilisation pour un équipement à risque élevé. Aussi, vous trouverez ci-joint votre nouveau permis d'utilisation tel que modifié.

Ce permis est émis en vertu de la loi sur les produits et les équipements pétroliers ( 1997, chapitre 64 ) pour une période de 16 mois.

Nous vous demandons de vérifier les renseignements que ce permis contient. Si des corrections étaient nécessaires, veuillez conserver une copie du permis et nous retourner l'original avec les corrections requises.

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée du Service des permis et de l'information à la clientèle, à l'un des numéros de téléphone suivants :  
(418) 627-6385 ou 1 800 267-1420.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hélène Rivard, Agente de bureau  
Service des permis et  
de l'information à la clientèle





DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE  
ET DES SERVICES TECHNIQUES

Téléphone : (514) 281-6014 Télécopieur : (514) 896-4767

Le 4 avril 2000

Madame Dorothee Desbiens  
Agent du bureau  
Ministère des ressources naturelles  
Gouvernement du Québec  
Télécopieur : (418) 528-0690

Objet : Conformité aux articles 254, 309 et 310 du Règlement sur les produits pétroliers.  
Votre lettre du 18 mars 2000  
Dossier :

Madame,

La présente est pour vous préciser que nos installations des produits pétroliers sont composées des réservoirs sous-terrains pour les huiles de chauffage ainsi que des réservoirs pour carburant dédiés aux groupes électrogènes.

Par conséquent, ces installations ne sont pas assujetties aux articles cités dans votre lettre du 18 mars 2000 adressée au service technique de l'hôpital Notre-Dame du CHUM.

Pour votre information,  
qui regroupe trois hôpitaux :

du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

Hôpital Saint-Luc :  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal, Québec  
H2X 3J4

*Handwritten notes:* 134573, 2000-07-13, and initials.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous appeler à 281-6000, poste 5077.

DOROTHY

Veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

05 AVR. 2000

*Signature of Galina Benzeguir*  
Galina Benzeguir, chimiste, M.Sc.  
Conseillère en environnement

*Handwritten note:* PAP 2000-07-13

GBI

*Handwritten note:* Faxé le 4.04.2000 G.B.  
CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

c.c. M. Donald Cossette, coordonnateur des technologies de l'information  
M. Martin Lavertu, coordonnateur administratif, environnement, sécurité et statut

HÔTEL-DIEU  
1560, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 4M1

HÔPITAL SAINT-LUC  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3J4

H-R.

us

# CERTIFICAT DE VÉRIFICATION

Certificat de vérification délivré pour la performance d'équipements pétroliers situés au  
1058 rue St-Denis, Montréal

Et dont la description détaillée est jointe en annexe

Délivré à : CHUM Campus St-Luc  
N° de permis d'utilisation : 434543

Je certifie avoir vérifié la performance des équipements pétroliers décrits en annexe selon les exigences prescrites par le ministère des Ressources naturelles en vertu de la loi sur les produits et les équipements pétroliers applicables pour une vérification de performance.

Et j'ai signé le 24 mai 2000 à Terrebonne le présent certificat

Richard Caouette

Nom du vérificateur

 # 25

No d'agrément

00221RR

JOCELYNE

30 MAI 2000





Gouvernement du Québec  
Ministère des  
Ressources naturelles

Direction de la sécurité des équipements pétroliers

## DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

Dossier (n° et/ou raison sociale) : 434543 Hopital Saint Luc

Bannière : Lucerne

Sous-secteur d'activité : Gouvernement Fédéral ou Provincial

Site (adresse) : 1058 Saint Denis

Classe : 0 Mobile : NON

Titulaire (raison sociale et adresse) : Hopital St Luc

1058 rue St Denis Montréal Q.C H2X 3G4

Tél. bur. : 514-281-6159 Poste 5981

Propriétaire (raison sociale et adresse) : Zime

Mime

Tél. bur. : 514-281-6072

RÉSERVOIR # 1

Date installation : 18 JANVIER 2000

Sous-permis : Oui  Non

Date d'état : \_\_\_\_\_

Modification d'état	<input type="checkbox"/>	I = Inutilisé temporairement	U = En usage	H = Hors d'usage définitif	R = Retiré de l'état
	Si modification, inscrire date à partir de laquelle l'état du réservoir a changé _____				

Fabricant : Drummond Industries Inc.

N° de série : # 7487 ULC # 4 BON # M 7931

Date de retrait : \_\_\_\_\_ (s'il y a lieu)

Entrepreneur : Castor

Norme : ULC 5653-94 Date de recertification : \_\_\_\_\_

Construction :	Simple paroi	Matériaux :	<u>Réservoir Digue en acier.</u>
	Double paroi	Matériaux (ext.) :	
		Matériaux (int.) :	

Localisation : Hors Sol

Emplacement : Extérieur

Protection :

Pour correction :  A Anode  
 C Courant  
 N Aucune  
 P Non applicable

Inventaires :

Pour correction :  G Gestion électronique  
 R Réconciliation statistique  
 P Pige manuelle

Réservoir utilisé pour la vente à des fins lucratives :

Oui  Non

Capacité totale : \_\_\_\_\_

Compartiments :

N°	Capacité (litres)	Famille de produit pétrolier	Relié au réservoir n°		
<u>1</u>	<u>45000</u>	<u>Huile chauffage #2</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>

Si correction aux informations inscrites, inscrire la date de modification des équipements : \_\_\_\_\_

Date des derniers travaux effectués : 18 JANVIER 2000 Nature des travaux : Installation

TUYAUTERIE # \_\_\_\_\_ / COMPARTIMENT # \_\_\_\_\_ / DU RÉSERVOIR # \_\_\_\_\_

Date d'installation : 18 Janvier 2000 Date de retrait : \_\_\_\_\_

Fabricant : Tuyauterie d'acier

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Construction :	<input checked="" type="checkbox"/> Simple paroi	Matériaux : <u>Acier</u>	
	<input type="checkbox"/> Double paroi	Matériaux (ext.) :	
		Matériaux (int.) :	

Localisation : Hors sol.

Protection :

Pour correction :  A Anode  
 C Courant  
 N Aucune  
 P Non applicable

ÉQUIPEMENTS SECONDAIRES : TUYAUTERIE # \_\_\_\_\_ COMPARTIMENT # \_\_\_\_\_ DU RÉSERVOIR # \_\_\_\_\_

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
Système de détection de fuite :				

TUYAUTERIE # \_\_\_\_\_ / COMPARTIMENT # \_\_\_\_\_ / DU RÉSERVOIR # \_\_\_\_\_

Date d'installation : \_\_\_\_\_ Date de retrait : \_\_\_\_\_

Fabricant : \_\_\_\_\_

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Construction :	<input type="checkbox"/> Simple paroi	Matériaux :	
	<input type="checkbox"/> Double paroi	Matériaux (ext.) :	
		Matériaux (int.) :	

Localisation : \_\_\_\_\_

Protection :

Pour correction :  A Anode  
 C Courant  
 N Aucune

## DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

#00221 R

Dossier : 434543 Hopital Saint-Luc

Bannière

Sous-Secteur d'activité : Gouvernement fédéral ou provincial

Type de propriété

Responsable du dossier : Hélène Rivard

Site : 434543 1058, Saint-Denis  
Montréal H2X 3J4

Classe : Mobile : NON

Titulaire : 211964 1058, Saint-Denis  
Montréal Québec H2X 3J4  
Tél Bur : (514) 281-6072 FCE

Propriétaire : 211964 1058, Saint-Denis  
Montréal Québec H2X 3J4  
Tél Bur : (514) 281-6072 FCE

Date dernière vérification : 2001-05-31 Date prochaine vérification : 2001-05-31

Les réservoirs 1-2-3 ne sont plus utilisés par le titulaire du permis, l'hôpital St Luc doit en faire l'enlèvement au cours des prochaines années. Le coût estimé pour l'enlèvement et la décontamination est de plus de 81k. et l'administration attend l'octroi du budget. Dans le règlement aucun article ne traite de l'enlèvement de réservoirs en béton c'est la raison pour laquelle que les réservoirs

n'ont pas été enlevés au moment où l'on a cessé de les

RÉSERVOIR # 1

Date installation : 1958-01-01      Sous permis : Non      Oui  Non

État : Hors d'usage RI      Date d'état : 1995-11-10

**Modification d'état**  **PERMANENT**

1 - Nouvelle installation      2 - En usage      3 - Hors usage définitif      4 - Réserve de l'état

Si modification inscrite à partir de laquelle l'état du réservoir a changé

Fabricant : INCONNU

No série : \_\_\_\_\_

Date retrait : \_\_\_\_\_ (s'il y a lieu)      Date de retrait prévue : \_\_\_\_\_

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Norme : INCONNUE      Date de recertification : \_\_\_\_\_

Construction	Somme des	Matériau :	<u>PEHD</u>
		Matériau (ext) :	
		Matériau (int) :	

Localisation : Souterrain      Emplacement : Extérieur

**Protection :**

Fond correction :  1. Arrière rempli de sable  
 2. Coussin d'air  
 3. Argile  
 4. Plaque isolante

**Inventaires :**

Expérimentation :  1. Système expérimental  
 2. Réinstallation du réservoir  
 3. Réparations

Réservoir utilisé pour la vente à des fins lucratives : Non      Oui  Non

Capacité totale : 204 750 litres

Vol : \_\_\_\_\_ Capacité (litres)      Famille de réservoir : \_\_\_\_\_      Série du réservoir : \_\_\_\_\_

Compartiments : A - 204 750      Matériau : \_\_\_\_\_

Si correction aux informations inscrites, inscrire la date de modification des équipements : \_\_\_\_\_  
Date des derniers travaux effectués : \_\_\_\_\_      Nature des travaux : \_\_\_\_\_

Équipements secondaires : Réservoir # 1

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
-------------	---------------------	-----------------	---------------	----------

TUYAUTERIE : 1      COMPARTIMENT : 1      RÉSERVOIR : 1

Date d'installation : \_\_\_\_\_ Date de retrait : \_\_\_\_\_

Fabricant : \_\_\_\_\_

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Construction	Simple canal	Matériau	Inconnu
		Matériau (PM)	
		Matériau (CT)	

Localisation : Souterrain \_\_\_\_\_

Protection : AUCUNE

Pour correction	<input type="checkbox"/>	A erreur factuelle
	<input type="checkbox"/>	C erreur imprise
		M erreur
		P non applicable

Équipements secondaires TUYAUTERIE = 1      COMPARTIMENT = 1      DU RÉSERVOIR = 1

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
-------------	---------------------	-----------------	---------------	----------

RÉSERVOIR # 2

Date installation : 1958-01-01      Sous permis : Non      Oui  Non

État : Hors d'usage      Date d'état : 1995-11-10

Multiplication d'état  *Permanente*      U = En usage      H = Hors d'usage définitif      S = Autre de l'état  
 Si correction aux informations inscrites, inscrire la date à partir de laquelle l'état du réservoir a changé

Fabricant : INCONNU

No série : \_\_\_\_\_

Date retrait : \_\_\_\_\_ (s'il y a lieu)      Date de retrait prévue : \_\_\_\_\_

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Norme : INCONNUE      Date de recertification : \_\_\_\_\_

Construction	Matériau	Matériau	Matériau
	acier	acier	acier

Localisation : Souterrain      Emplacement : Extérieur

Protection :  Arbre souterrain      Inventaires :  Système électrique  
 Couverture       Remplacement d'équipement  
 Autre       Pipe remplie  
 Non applicable

Réservoir utilisé pour la vente à des fins lucratives : Non      Oui  Non

Capacité totale : 204 750 litres

No. Compartiments : 1      Capacité de chaque compartiment : 204 750 litres

Compartiments	No.	Capacité (litres)	Matériau
A	1	204 750	Matériau acier

Si correction aux informations inscrites, inscrire la date de modification des équipements : \_\_\_\_\_

Date des derniers travaux effectués : \_\_\_\_\_      Nature des travaux : \_\_\_\_\_

Équipements secondaires : Réservoir # 2

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
-------------	---------------------	-----------------	---------------	----------

TUYAUTERIE : 1      COMPARTIMENT : 1      RÉSERVOIR : 2

Date d'installation : \_\_\_\_\_ Date de retrait : \_\_\_\_\_

Fabricant : \_\_\_\_\_

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Construction	Simple paroi	Matériau :	Inconnu
		Matériau (est) :	
		Matériau (int) :	

Localisation : Souterrain \_\_\_\_\_

Protection : AUCUNE

Pour correction	<input type="checkbox"/>	A. Endre sacromère
	<input type="checkbox"/>	C. Couleur, épaisseur
	<input type="checkbox"/>	M. Marque
	<input type="checkbox"/>	P. Non approuvé

Équipements secondaires TUYAUTERIE # 1      COMPARTIMENT # 1      RÉSERVOIR # 2

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
-------------	---------------------	-----------------	---------------	----------



RÉSERVOIR # 3

Date installation : 1958-01-01      Sous permis : Oui      Oui  Non

État : En usage      *Remarque*      Date d'état : 1958-01-01

Modification d'état  La modification a été effectuée le 1958-01-01 à partir de laquelle l'état du réservoir a changé.

Fabricant : INCONNU

No série : \_\_\_\_\_

Date retrait : \_\_\_\_\_ (s'il y a lieu)      Date de retrait prévue : \_\_\_\_\_

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Norme : BET84      Date de recertification : \_\_\_\_\_

Construction	Matériau	<u>Béton</u>
	Matériau (eq)	
	Matériau (int)	

Localisation : Souterrain      Emplacement : Extérieur

Protection :  Aucune protection,  Couverture,  Autre

Inventaires :  Système électrique,  Récepteur,  Autre

Réservoir utilisé pour la vente à des fins lucratives : Non      Oui  Non

Capacité totale : 204 750 litres

Compartment : A (204 750)      Matériau : \_\_\_\_\_

Si correction aux informations inscrites, inscrire la date de modification des équipements : \_\_\_\_\_

Date des derniers travaux effectués : \_\_\_\_\_      Nature des travaux : \_\_\_\_\_

Équipements secondaires : Réservoir # 3

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
-------------	---------------------	-----------------	---------------	----------

TUYAUTERIE : 1

COMPARTIMENT : 1

RÉSERVOIR : 3

Date d'installation

Date de retrait

Fabricant

Entrepreneur :

Construction	Site de date	Maenau:	Inconnu
		Maenau: (ext)	
		Maenau: (int)	

Localisation : Souterrain

Protection : AUCUNE

Pour correction

- A. Principe réglementaire
- B. Courant inverse
- C. Aucune
- F. Non applicable

Equipements secondaires (TUYAUTERIE # 1

COMPARTIMENT # 1

DU RÉSERVOIR # 3

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
-------------	---------------------	-----------------	---------------	----------

RÉSERVOIR # 4

Assujetti aux programmes d'amélioration du parc BOCO

Date installation : 1987-01-01

Sous permis : Oui

Oui  Non

État : En usage

Date d'état : 1987-01-01

Modification d'état  1 = inutilisé temporairement U = En usage H = Hors d'usage définitif R = Retire de l'état  
 2 = modification inscrite la date à partir de laquelle l'état du réservoir a changé

Fabricant : INCONNU

No série :

Date retrait : (s'il y a lieu)

Date de retrait prévue :

Entrepreneur :

Norme : INCONNUE

Date de recertification :

Construction	Service	Mars 1987	
		Mars 1987	
		Mars 1987	

Localisation : Souterrain

Emplacement : Extérieur

Protection :

Inventaires :

Protection :  1 - sans protection  
 2 - protection partielle  
 3 - protection complète  
 4 - protection spéciale

Inventaires :  1 - inventaire existant  
 2 - inventaire existant et amélioré  
 3 - inventaire amélioré

Réservoir utilisé pour la vente à des fins lucratives : Non

Oui  Non

Capacité totale : 1 000 litres

Compartiments :

Si correction aux informations inscrites, inscrire la date de modification des équipements

Date des derniers travaux effectués :

Nature des travaux :

Équipements secondaires : Réservoir # 4

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
-------------	---------------------	-----------------	---------------	----------

TUYAUTERIE : 1

COMPARTIMENT : 1

RÉSERVOIR 4

Date d'installation .

Date de retrait \_\_\_\_\_

Fabricant .

\_\_\_\_\_

Entrepreneur .

\_\_\_\_\_

Construction	Simple pare	Matériau	Inconnu
		Matériau (ext)	
		Matériau (int)	

Localisation Souterrain \_\_\_\_\_

Protection : AUCUNE

Pour correction	0. Aucune protection
	1. Clouant encre
	2. Escalier
	3. Non applicable

Equipements secondaires TUYAUTERIE = 1

COMPARTIMENT = 1

RÉSERVOIR = 4

Description	Date d'installation	Date de retrait	Droits acquis	Conforme
-------------	---------------------	-----------------	---------------	----------

Charlesbourg, le 19 mars 2000

Centre hospitalier de l'université de Montréal  
1058, Rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3J4

Conformité aux articles 254, 309, 310 du Règlement sur les produits  
pétroliers pour le 1er janvier 2001

A/s Bruno Lapiere  
Dossier : 434543  
Site : 1058, Saint-Denis  
Montréal (Qc) H2X 3J4

Madame ou Monsieur,

Dans un constant souci de sécurité et de protection de l'environnement, la Direction de la sécurité des équipements pétroliers, via le Règlement sur les produits pétroliers, prévoit l'installation d'équipements périphériques aux distributeurs de carburant, ainsi qu'aux systèmes de stockage souterrains pour carburant. À cet effet, les articles 254 et 309 du Règlement sur les produits pétroliers prévoient l'installation de boîte de captage sous chaque distributeur, de boîte de confinement et de limiteur de remplissage pour chaque réservoir souterrain.

On entend par boîte de captage un équipement installé sous les distributeurs permettant de récupérer et contenir les pertes de carburant pouvant survenir lors des opérations ou de la maintenance de routine de ces distributeurs.

Une boîte de confinement est un contenant circulaire installé autour de l'orifice du tuyau de remplissage des réservoirs souterrains permettant de contenir et de récupérer les pertes de produits pétroliers lors des remplissages.

Enfin, un limiteur de remplissage permet de limiter le remplissage à 95% de la capacité du réservoir pour éviter tout débordement. Cet équipement est installé à l'intérieur du réservoir.

De plus, le titulaire de permis doit s'assurer que ses aires de ravitaillement sont conformes aux critères prescrits à l'article 310 du Règlement sur les produits pétroliers. Cet article comporte certaines exceptions. Pour plus de détails, veuillez vous référer au texte de l'article inclus avec le présent avis.

Vous devez nous aviser dès que vos équipements seront conformes aux articles 254, 309 et 310.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur assigné à votre région, dont vous trouverez les coordonnées dans le tableau ci-joint.



Gouvernement du Québec  
Ministère des  
Ressources naturelles

Direction de la sécurité des  
équipements pétroliers

**DEMANDE D'UN PERMIS D'UTILISATION  
POUR DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À RISQUE ÉLEVÉ**

Formulaire à l'intention d'un actuel titulaire  
de permis commercial ou de certificat d'enregistrement

Pour toute question relative au présent formulaire  
veuillez consulter le GUIDE EXPLICATIF

N° de  
dossier

434543

Au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements qui permettent de vous identifier ont un caractère confidentiel. Cependant, ces renseignements sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Aussi, notre ministère s'engage à en restreindre l'accès aux seules personnes dûment autorisées à les utiliser dans le respect de cette loi.

**SECTION 1. S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés.**

Identification du demandeur du permis d'utilisation — Consultez le point 1-D du guide explicatif

Hôpital Saint-Luc  
Nom ou raison sociale du demandeur

CHUM

Si vous exploitez une entreprise, indiquez le numéro d'entreprise (N.E.Q.) — Consultez le point 1-H du guide explicatif

1058, Saint-Denis  
Adresse (n° et rue)

Complément d'adresse (app., bureau, etc.) — Consultez le point 1-C du guide explicatif

Case postale

Montréal  
Ville (municipalité)

Québec  
Province

Pays

H2X 3J4  
Code postal

Adresse Internet (courrier électronique)

(514) 281-6072

N° tél. bureau  
(ind. reg.)

Poste

N° tél. autre  
(ind. reg.)

N° télécopieur  
(ind. reg.)

514 281 6072

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

161 595 9811

Pierre Beauchamps

Nom d'une personne responsable si le demandeur est une personne morale (entreprise)

**ESPACE RÉSERVÉ AU MINISTÈRE**

N° de titulaire : 211964 314920 N° d'encaissement : 361301/687.08 Date de réception :  
N° propriétaire : 211964 314920  
N° de client payeur : 211964 314920 Saisie effectuée par :

**SECTION 2**

**Identification du propriétaire des réservoirs**

La Loi sur les produits et les équipements pétroliers spécifie que le permis d'utilisation doit être délivré au propriétaire de l'équipement pétrolier ou à la personne qu'il désigne et à qui il confie la responsabilité d'effectuer l'entretien et les réparations de l'équipement — Consultez le point 1-J du guide explicatif

Le demandeur identifié précédemment est-il le propriétaire des réservoirs qui font l'objet de la présente demande ?

Non Veuillez spécifier le nom du propriétaire ci-dessous  Oui Veuillez passer à la section 3

Nom ou raison sociale du propriétaire

Si vous exploitez une entreprise, indiquez le numéro d'entreprise (N.E.Q.) — Consultez le point 1-H du guide explicatif

Adresse (n° et rue)

Complément d'adresse (app., bureau, etc.) — Consultez le point 1-C du guide explicatif

Case postale

Ville (municipalité)

Province

Pays

Code postal

Adresse Internet (courrier électronique)

N° tél. bureau  
(ind. rég.)

Poste

N° tél. autre  
(ind. rég.)

N° télécopieur  
(ind. rég.)

Nom d'une personne responsable si le propriétaire est une personne morale (entreprise)

**SECTION 3: S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés.**

**Identification du site où sont localisés les équipements pétroliers — Consultez le point 1-L du guide explicatif**

Hopital Saint-Luc

Identification du site (raison sociale ou appellation du site)

1058, Saint-Denis

Adresse (n° et rue)

N° téléphone  
(ind. rég.)

514 281 2121

Montréal

H2X 3J4

Ville (municipalité)

Code postal

Localisation des équipements visés (s'il n'y a pas d'adresse)

**SECTION 4: S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés.**

**Description sommaire des équipements à risque élevé localisés sur ce site — Consultez le point 4 du guide explicatif**

Avant de remplir cette section, vous devez d'abord remplir l'annexe 1 et corriger, s'il y a lieu, les informations inscrites ci-dessous. N'oubliez pas de joindre l'annexe 1 à votre envoi.

Nombre de réservoirs sous permis : 2 Capacité totale des réservoirs sous permis : 205 750 litres

Veuillez, s'il y a lieu, reporter à la ligne 1 de la section 7, la capacité totale des réservoirs sous permis tel qu'indiquée ici.

**SECTION 5**

**Responsabilité du demandeur**

Le demandeur a-t-il fait l'objet d'une condamnation en vertu de la présente loi ou de la Loi sur l'utilisation des produits pétroliers au cours des 5 années qui précèdent la présente demande de permis ?

Oui Veuillez spécifier ci-dessous  Non Veuillez passer à la section 6

Donnez une description de l'infraction N° d'article si vous le connaissez Date du jugement

Donnez une description de l'infraction N° d'article si vous le connaissez Date du jugement

Donnez une description de l'infraction N° d'article si vous le connaissez Date du jugement

**SECTION 6** S'il y a lieu, inscrire les corrections nécessaires en lettres moulées dans les espaces ombragés.

**Secteur principal d'activité du titulaire de permis d'utilisation**

Le secteur principal d'activité désigne la nature des opérations commerciales pratiquées sur le site. Lorsqu'il y a plus d'une activité commerciale sur le site, une seule case a été cochée, soit celle qui reflète le mieux la nature de vos activités.

Si vous désirez apporter une correction, veuillez cocher, dans la section 6 ci-dessous, la case appropriée.

Vente au détail d'essence et de diesel	<b>A) Type d'établissement</b>	
	<input type="checkbox"/> Poste d'essence avec accès à carte « card lock » <input type="checkbox"/> Poste d'essence avec atelier mécanique <input type="checkbox"/> Poste d'essence avec dépanneur ou autre commerce <input type="checkbox"/> Libre-service	<input type="checkbox"/> Poste d'aéroport <input type="checkbox"/> Poste d'essence avec service <input type="checkbox"/> Poste de marina <input type="checkbox"/> Relais motoneige
	<b>B) Marque commerciale (bannière) — Consultez le point 1-A du guide explicatif</b>	
	B) Corrigez, s'il y a lieu, la marque commerciale (bannière):	
Exploitant d'un dépôt de produits pétroliers	<input type="checkbox"/> Grossiste-distributeur en produits pétroliers	<input type="checkbox"/> Entrepeneur pour le compte d'un tiers
Institution publique et gouvernementale	<input checked="" type="checkbox"/> Gouvernements fédéral et provincial <input type="checkbox"/> Municipalité	<input type="checkbox"/> Maison d'enseignement <input checked="" type="checkbox"/> Institution de santé ou de services-sociaux
Autres types d'activité	<input type="checkbox"/> Commerce au détail (autre que les produits pétroliers) <input type="checkbox"/> Entreprise manufacturière <input type="checkbox"/> Entretien mécanique (sans vente d'essence) <input type="checkbox"/> Ferme et exploitation forestière <input type="checkbox"/> Immeuble (multifamilial, commercial)	<input type="checkbox"/> Industrie minière <input type="checkbox"/> Industrie de la construction <input type="checkbox"/> Services publics (câble, électricité, téléphone, etc.) <input type="checkbox"/> Entreprise de transport <input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) : _____

**SECTION 7**

**Calcul des droits liés au permis d'utilisation — Consultez le point 5 du guide explicatif**

	ESTIMATION	CORRECTION
Ligne 1 : Capacité totale des réservoirs sous permis (montant inscrit à la section 4) :	205 750	
Ligne 2 : Tarif pour 24 mois — Consultez le point 5 du guide explicatif	970.00	
Ligne 3 : Nombre de mois de validité du permis (fixé par le ministère)	17	17
Ligne 4 : Montant total à payer = (Ligne 2 ÷ 24 mois) multiplié par la ligne 3	687.08	

Faites votre chèque ou mandat au montant total indiqué à la ligne 4 de notre estimé ou, selon le cas, au montant total de la ligne 4 de votre correction.



**SECTION 8****Identification du payeur. Cochez la case appropriée**

Si le responsable du paiement du permis n'est pas le demandeur du permis, veuillez identifier celui-ci :

 Autre payeur (compléter les informations ci-dessous) Le propriétaire identifié à la section 2

Nom ou raison sociale du payeur

Si vous exploitez une entreprise, indiquez le numéro d'entreprise (N.E.Q.) — Consultez le point 1-H du guide explicatif

Adresse (n° et rue)

Complément d'adresse (app., bureau, etc.) — Consultez le point 1-C du guide explicatif

Case postale

Ville (municipalité)

Province

Pays

Code postal

Adresse Internet (courrier électronique)

N° tél. bureau  
(ind. rég.)

Poste

N° tél. autre  
(ind. rég.)N° télécopieur  
(ind. rég.)

Nom d'une personne responsable si le propriétaire est une personne morale (entreprise)

**SECTION 9****Signature de la demande de permis****LE DEMANDEUR DU PERMIS EST-IL LE PROPRIÉTAIRE DES RÉSERVOIRS ?** OUI : VEUILLEZ REMPLIR UNIQUEMENT LA SECTION «A» CI-DESSOUS  NON : VEUILLEZ REMPLIR UNIQUEMENT LA SECTION «B» CI-DESSOUS**SECTION A : Section destinée au propriétaire des équipements pétroliers**

Je certifie à titre de propriétaire des équipements pétroliers et de demandeur du permis d'utilisation que tous les renseignements fournis à l'appui de la présente demande de permis sont exacts et en tout point conformes. De plus, je certifie avoir pris connaissance de mes obligations et je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour gérer les équipements pétroliers en conformité avec les exigences de la Loi et du Règlement sur les produits et les équipements pétroliers.

Nom (en lettres moulées)

Prénom (en lettres moulées)

Signature du propriétaire des équipements pétroliers : X

Année Mois Jour

2000 / 01 / 07**SECTION B : Section destinée au demandeur du permis qui n'est pas le propriétaire des équipements pétroliers. Pour que votre demande soit complète, CETTE SECTION DOIT ÊTRE COSignée PAR LE PROPRIÉTAIRE DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS.**

Je certifie à titre de demandeur et de personne désignée par le propriétaire des équipements pétroliers que tous les renseignements fournis à l'appui de la présente demande de permis sont exacts et en tout point conformes. De plus, je certifie avoir pris connaissance de mes obligations et je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour gérer les équipements pétroliers en conformité avec les exigences de la Loi et du Règlement sur les produits et les équipements pétroliers.

Nom du demandeur du permis (en lettres moulées)

Prénom du demandeur du permis (en lettres moulées)

Signature du demandeur désigné par le propriétaire : X

Année Mois Jour

J'autorise la présente demande de permis et je désigne le demandeur comme opérateur responsable d'effectuer ou de faire effectuer l'entretien et les réparations de l'équipement pétrolier décrit précédemment.

Année Mois Jour

Signature du propriétaire des équipements pétroliers : X**Adresse de correspondance : (ne cochez qu'une seule case)** À l'adresse du site  
(identifié à la section 3) À l'adresse du propriétaire  
(identifié à la section 2) À l'adresse du demandeur  
(identifié à la section 1) À l'adresse du payeur du permis  
(identifié à la section 8)**Langue de correspondance :** français  english Please send me all the pertaining documents in English

Ministère des Ressources naturelles  
 Direction de la sécurité des équipements pétroliers  
 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A 401  
 Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
 Téléphone : (418) 627-6385 • 1 800 267-1420  
 Télécopieur : (418) 528-0690

1999/11/10-434543-1

# ANNEXE 1

## DESCRIPTION SOMMAIRE DES ÉQUIPEMENTS À RISQUE ÉLEVÉ

### Identification du site :

Hopital Saint-Luc  
1058, Saint-Denis,  
Montréal, QUE H2X 3J4

Numéro de dossier : 434543

Numéro de site : 434543

DESCRIPTION SOMMAIRE DES ÉQUIPEMENTS À RISQUE ÉLEVÉ						
ÉTAPE 1 : Vérifiez chacune des informations inscrites à votre dossier et, s'il y a lieu, les corriger dans la zone ombragée.						
Numéro du réservoir	Numéro du compartiment	Date d'installation des réservoirs	Localisation des réservoirs (Souterrain Hors sol)	Capacité d'entreposage en litres	Type De Produits ( voir note 1 )	Équipement pétrolier à risque élevé ( voir guide ) ( oui, non )
3	A	1958-01-01	Souterrain	204 750	Mazout lourd	Oui
<i>Zone de corrections</i>						
4	A	1987-01-01	Souterrain	1 000	Diesel	Oui
<i>Zone de corrections</i>						
<i>Zone de corrections</i>						
<i>Zone de corrections</i>						
<i>Zone de corrections</i>						
<i>Zone de corrections</i>						
ÉTAPE 2 : S'il y a lieu, corrigez dans la zone ombragée le nombre de réservoirs nécessitant un permis d'utilisation ainsi que la capacité totale d'entreposage sur le site.						
<b>TOTAL DES ÉQUIPEMENTS SOUS PERMIS</b>				<b>ESTIMÉ</b>	<b>CORRIGÉ</b>	
Nombre total de réservoirs à risque élevé sous permis				2		
Capacité totale d'entreposage sous permis				205 750		
ÉTAPE 3 : S'il y a lieu, veuillez reporter vos corrections à la section 4 du formulaire.						

Note 1 : Les types de produits sont : autre produit non régi , carburant d'avion , diesel , diesel bas soufre , essence , huile à chauffage , huile usée , inconnu , kérosène , lub. et graisse , mazout lourd , stove .



DESTINATAIRE : Monsieur Alain Lefebvre

EXPÉDITEUR : Chantal Dufour, ing.

DATE : Le 8 octobre 2003

OBJET : Enlèvement de réservoirs souterrains non utilisés depuis plus de 5 ans à l'hôpital Saint-Luc

Le Règlement sur les produits pétroliers (RPP) impose, à l'article 130, le retrait de réservoirs souterrains qui ne sont plus utilisés depuis plus de deux ans. Cet article mentionne que le titulaire de permis qui décide de ne plus retirer de produits pétroliers d'un système d'entreposage souterrain ou n'en a pas retiré depuis plus de deux ans, doit vidanger de tout produit pétrolier le réservoir, la tuyauterie et les distributeurs de carburant, les retirer des lieux et vérifier si le sol environnant a été contaminé. Cependant, le titulaire de permis n'est pas tenu de retirer ces équipements pétroliers s'il démontre par l'exécution d'essais de détection de fuites que ces derniers sont étanches et que l'arrêt de produits pétroliers n'excède pas cinq ans.

L'hôpital Saint-Luc, établissement faisant partie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), possède actuellement cinq réservoirs définis comme étant des équipements pétroliers à risque élevé selon la Loi sur les produits et les équipements pétroliers (LPEP). De ces cinq réservoirs, quatre sont souterrains et un est hors sol. Un des réservoirs souterrains est en acier non protégé contre la corrosion et a été mis hors d'usage en juin 2002; il peut donc rester dans le sol jusqu'en juin 2004. Trois réservoirs sont faits de béton et ne sont plus utilisés depuis plus de cinq ans. Le dernier est un réservoir hors sol utilisé pour alimenter les chaudières à vapeur de l'hôpital (sa capacité assure l'hôpital d'une autonomie restreinte, soit quatre jours de consommation de mazout domestique).

...2

À cet effet, un projet de lettre pour la signature de M. Mario Bouchard destinée à son homologue du MSSS, M. Pierre Malouin, est en préparation et sera acheminé au bureau du SMA sous peu. D'ici là, nous suggérons qu'un premier contact téléphonique soit établi par M. Bouchard auprès de M. Malouin afin de le sensibiliser à cette problématique. M. Malouin peut être rejoint au numéro (418) 266-5990.



Chantal Dufour, ing.

c. c. M. Raynald Archambault  
M. Guy Robichaud



Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction des produits pétroliers

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT  
D'ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS**  
utilisés à des fins non commerciales

Au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements qui permettent de vous identifier ont un caractère confidentiel. Cependant, ces renseignements sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Aussi, notre ministère s'engage à en restreindre l'accès aux seules personnes dûment autorisées, à les utiliser et à en disposer dans le respect de la loi.

*S.V.P. écrire en lettres moulées et ne rien inscrire dans les espaces ombragés.*

**Note :** Vous devez produire une demande d'enregistrement pour chaque emplacement. Un emplacement correspond généralement à une adresse.

**1 IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR**

158202-158203-158204

211964

434543

Nom de l'utilisateur

Raison sociale de l'utilisateur: Centre Hospitalier

Si votre entreprise n'est pas constituée en société par actions (compagnie inc. ou ltée), veuillez indiquer:

Nom et prénom

HÔPITAL SAINT-LUC

Adresse de l'utilisateur

Numéro	Rue	App.	Ville, village ou municipalité
11058	Saint-Denis		Montreal
Province	Code postal	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
Québec	H2K3J4	514 281 6070	514 281 6077

**2 IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT**

a) À quelle adresse sont situés les équipements pétroliers ?

Même adresse que celle de l'utilisateur identifié à la section 1 Si l'adresse est différente, veuillez l'indiquer :

Numéro	Rue	Ville, village ou municipalité	Province
Code postal	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	

b) Est-ce que cet emplacement est désigné sous la même raison sociale ou sous le même nom que l'utilisateur ?

OUI  NON Sinon, veuillez l'indiquer : \_\_\_\_\_

**3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DES ÉQUIPEMENTS**

Êtes-vous propriétaire de tous les équipements pétroliers (réservoirs et citernes) que vous utilisez?  OUI  NON Sinon, veuillez indiquer:

Raison sociale ou nom et prénom du propriétaire des équipements pétroliers

Numéro	Rue	Ville, village ou municipalité	Province	Code postal

**4 ADRESSE À LAQUELLE LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ACHÉMINÉE**

À l'adresse de l'utilisateur identifié à la section 1  À l'adresse de l'emplacement identifié à la section 2

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Date de réception : \_\_\_\_\_ Numéro de client : 57813/37- Date de vérification : 2/11/2002

**5 IDENTIFICATION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'UTILISATEUR**

Cochez l'appellation qui décrit le mieux votre secteur d'activité (un seul choix) :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Secteur résidentiel (édifice à logements) | <input type="checkbox"/> Mine, carrière   | <input type="checkbox"/> Chantier forestier                         |
| <input type="checkbox"/> Secteur industriel                        | <input type="checkbox"/> Institution publique (gouvernement, municipalité, école, etc.) | <input type="checkbox"/> Chantier de construction                   |
| <input type="checkbox"/> Secteur commercial                        | <input type="checkbox"/> Entreprise de transport de personnes ou de biens               | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (précisez) <u>Hôpital</u> |
| <input type="checkbox"/> Ferme, exploitation agricole              |   |   |

**RÉSERVOIRS FIXES SOUTERRAINS OU DE SURFACE (sections 6-7-8)**

**6 LOCALISATION:**

Note : Si vous n'utilisez pas ce type de réservoirs, passez à la section 9. →

- À moins de 1000 mètres des réservoirs que vous utilisez, y a-t-il une prise d'eau potable d'une municipalité ou un puits artésien alimentant une résidence qui ne peut être raccordée à un aqueduc municipal?  OUI  NON
- Y a-t-il un lieu public souterrain ou un stationnement souterrain à moins de 50 mètres des réservoirs que vous utilisez?  OUI  NON

**7 UTILISATION:**

Indiquez toutes les utilisations des équipements pétroliers visés par la présente demande de certificat.

**Ravitaillement en carburant des:**

- véhicules ou machinerie
- camions-citernes
- aéronefs
- embarcations

**Autres activités:**

- Distribution et entreposage de lubrifiant
- Entreposage d'huile usée
- Entreposage de mazout (huile à chauffage)
- Autre (précisez) \_\_\_\_\_

**IMPORTANT :** Veuillez décrire chacun de vos réservoirs en remplissant la section 8. ↓

**8 DESCRIPTION:**

Pour chaque réservoir installé à l'emplacement visé par la présente demande, fournissez les renseignements demandés ci-dessous. (Si vous utilisez p

	LOCALISATION DU RÉSERVOIR	GENRE DE RÉSERVOIR	CAPACITÉ EN LITRES (1 GALLON = 4,55 LITRES)	CONTENU
	ex. : au sous-sol, dans la salle des fourmaises, derrière l'étable, côté sud, etc.)	1 = souterrain 2 = en surface à l'extérieur 3 = en surface à l'intérieur d'un bâtiment  (inscrivez le chiffre correspondant)		1 = essence 2 = diesel 3 = carburant d'aviation 4 = huile à chauffage 5 = mazout lourd 6 = lubrifiant-graisse 7 = huile usée  (inscrivez le chiffre correspondant)
	Exemple <i>à proximité de l'entrepôt, côté est</i>	<i>1</i>	<i>10 000 L.</i>	<i>7</i>
1	Sous le stationnement "B"	1	204750 L.	5
2	Sous le stationnement "B"	1	204750 L.	5
3	Sous le stationnement "B"	1	204750 L.	5
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				



# RÉSERVOIRS MOBILES

## 10 DESCRIPTION

Note : Si vous n'utilisez pas de réservoirs mobiles, passez à la section 11. ↓

- Définition de réservoir mobile : un réservoir dont la capacité est supérieure à 225 litres et qui est conçu et construit pour permettre son déplacement. C'est ce type de réservoir que l'on peut installer sur des camionnettes (pick-up) pour le ravitaillement d'autres véhicules ou équipements.
- Pour chaque réservoir mobile utilisé, fournissez les renseignements demandés ci-dessous.

	Numéros inscrits sur la plaque de certification		Capacité en litre	Année de fabrication	Propriété du réservoir
	Norme de construction (ULC-C142.13, ou autre) (S'il n'y en a pas, inscrire inconnu)	Numéro de série (S'il n'y en a pas, inscrire inconnu)	(1 gallon = 4,55 litres)		Êtes-vous propriétaire du réservoir?  (inscrivez oui ou non)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					

## 11. DÉCLARATION (LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE SIGNÉE PAR L'UTILISATEUR DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS OU SON REPRÉSENTANT)

Je certifie que les renseignements fournis à l'appui de cette demande sont exacts.

Nom du signataire (en lettres moulées)

Fonction

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature

Date

94

05

26

Année

Mois

Jour

Jusqu'au 31 décembre 1994, le coût du certificat d'enregistrement est fixé à 37\$. Après cette date, veuillez vérifier le tarif en vigueur auprès de la Direction des produits pétroliers au 643-3327 (région de Québec) ou 1 800 267-1420 (sans frais). Joindre un chèque ou un mandat payable à l'ordre du ministre des Finances et le dater du jour de l'envoi de la demande.

Veuillez retourner le formulaire à l'adresse suivante :

Ministère des Ressources naturelles  
 Direction des produits pétroliers  
 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B 405  
 Charlesbourg (Québec) G1H 6R1





211964-434543 U

let 21

Service des technologies du bâtiment

Téléphone : 281-6159 poste 5986 Télécopieur : 281-2568

05 MAI 1999

*A. Clouet*

Le 30 avril 1999

Madame Sylvie Gauthier  
Agent de bureau  
Service d'autorisation de travaux sur les équipements pétroliers  
Ministère des ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B-405  
CHARLESBOURG (Québec)  
G1H 6R1

TÉLÉCOPIEUR : (418) <sup>5</sup>28-0690  
TÉLÉPHONE : 1-800-267-1420

Objet : Demande d'autorisation de réparation de la tuyauterie sur équipements pétroliers

Madame,

Suite à la lettre que nous avons reçue en date de 13 avril 1999. La présente est pour vous informer que les travaux de réparation de la tuyauterie sur équipements pétroliers de l'Hôpital Saint-Luc ont été complétés sur la demande d'autorisation No 19800.

Cependant, une erreur s'est glissée dans nos dossiers. Le formulaire d'attestation de concordance devrait vous parvenir dans les plus brefs délais par la firme de plomberie-chauffage-ventilatoir G & G Limitée.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone (514) 281-6159 poste 5986.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

PB/lc

Word\centrale\lettre\equip. pétroliers travaux\tr rép. tuyauterie SGAUTHIER

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CAMPUS HÔTEL-DIEU  
SIEGE SOCIAL  
3840, rue Saint-Urbain

CAMPUS NOTRE-DAME  
1560, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)

CAMPUS SAINT-LUC  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)



Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction de la sécurité des  
équipements pétroliers

Charlesbourg, le 13 avril 1999

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL  
MONSIEUR MARC-ANDRE CHARRON  
1058 SAINT-DENIS  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2X 3J4

DOROTHY  
30 AVR. 1999

LIEU DES TRAVAUX : 1058 SAINT-DENIS  
MONTREAL

NO PERMIS/CERTIF. : 211964-434543

(31)  
(UTILISATEUR)

Madame, Monsieur,

La demande d'autorisation citée en rubrique est échue.

En effet, l'article 62 du Règlement sur les produits pétroliers stipule que:

L'autorisation d'exécuter des travaux n'est valide que pour une période de 6 mois commençant à la date de son émission.

Toutefois, si vous désirez renouveler votre demande d'autorisation pour une période additionnelle, l'article 63 du Règlement sur les produits pétroliers en fixe les modalités :

Si les travaux ne sont pas complétés à la fin de la période de 6 mois, l'autorisation d'exécuter des travaux peut être renouvelée une seule fois pour une autre période de 6 mois à la demande du titulaire de l'autorisation et à la condition :

1. que les travaux prévus soient conformes aux normes du présent règlement à la date de la demande de renouvellement;
2. d'acquitter les droits établis à l'annexe 3 du règlement.

À noter, que si les travaux ont été réalisés, vous devez vous conformer à l'article 66 et nous faire parvenir la formule d'attestation de concordance dans le délai prescrit.

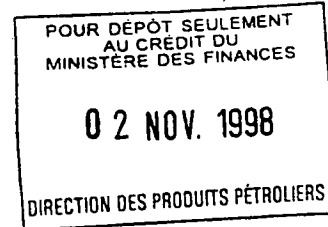
La formule d'attestation de concordance des travaux doit être signée par un maître installateur en équipements pétroliers titulaire d'une licence qui doit attester que les informations relatives aux équipements pétroliers sont exactes et que les travaux, les vérifications, les essais sous pression et les relevés ont été effectués sous sa surveillance.

(verso)



Service des technologies du bâtiment

Téléphone : 281-6159 poste 5986 Télécopieur : 281-2568



R06

Le 29 octobre 1998

Madame Sylvie Gauthier  
Agent de bureau  
Service d'autorisation de travaux  
sur les équipements pétroliers  
Ministère des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Bureau B-405  
CHARLESBOURG (Québec)  
G1H 6R1

211964-434543 U  
#19800

Objet : Travaux sur les équipements pétroliers / nom de l'installateur et identification

Madame,

Pour faire suite à la demande d'autorisation de travaux sur les équipements pétroliers du 11 septembre dernier, je vous fais parvenir le nom de l'installateur et l'identification.

Nom ou raison sociale de l'installateur : Plomberie Chauffage G et G Limitée  
Numéro de permis de l'installateur : 1111  
Date prévue des travaux : semaine du 2 novembre 1998  
Nom du maître-tuyauteur : Monsieur Benoît Laborde  
Numéro de licence du maître-tuyauteur : 308

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le soussigné et je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

PB/lc

c.c. :



Charlesbourg, le 30 septembre 1998

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL  
MONSIEUR MARC-ANDRE CHARRON  
1058 SAINT-DENIS  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2X 3J4

LIEU DES TRAVAUX : 1058 SAINT-DENIS  
MONTREAL

NO D'AUTORISATION : 06-019800-07-N (31)  
NO PERMIS/CERTIF. : 211964-434543 (UTILISATEUR)

Nous ayons reçu votre demande d'autorisation de travaux sur des équipements pétroliers. Nous avons étudié votre demande pour les équipements visés par la loi selon les exigences du Règlement sur les produits pétroliers (décret 753-91, 29 mai 1991), et du règlement modifiant le Règlement sur les produits pétroliers (décret 108-96, 24 janvier 1996).

Votre autorisation de travaux est accordée selon les exigences suivantes du Règlement sur les produits pétroliers:

Aucune exigence particulière

L'installation des réservoirs devra se faire selon les exigences d'un site :

- Classe "A" (art. 99)
- Classe "B" (art. 100)
- Classe "C" (site autre que "A" ou "B")

Le réservoir d'huile usée souterrain devra être à double paroi et répondre aux exigences de l'article 335.

L'abandon du réservoir doit être fait selon la procédure établie à l'article 130.2.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(verso)



*Service des technologies du bâtiment*

Téléphone : 281-6159 poste 5981 Télécopieur : 281-2568

Le 11 septembre 1998

Madame Sylvie Gauthier  
Agent de bureau  
Service d'autorisation de travaux  
sur les équipements pétroliers  
Ministère des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Bureau B-405  
CHARLESBOURG (Québec)  
G1H 6R1

Objet : Demande d'autorisation de travaux sur les équipements pétroliers

---

Madame,

Tel que discuté, je joins la liste des maîtres-tuyauteurs spécialisés en produits pétroliers que nous voulons inviter pour exécuter les travaux de réparation de la tuyauterie. Auriez-vous l'obligeance de me confirmer que ces spécialistes maîtres-tuyauteurs sont qualifiés pour lesdits travaux.

Il est à noter que la demande d'autorisation de travaux sur les équipements pétroliers numéro 19800 est complétée à l'exception du #5 «IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR». Le nom de l'installateur vous sera communiqué ultérieurement.

Vous trouverez joint à la présente un chèque au montant de

Pour toute information supplémentaire veuillez communiquer avec le soussigné.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

MAC/c

p.j. :

c.c. :

Numéro de la demande

19800

Au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements qui permettent de vous identifier ont un caractère confidentiel. Cependant, ces renseignements sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Aussi, notre ministère s'engage à en restreindre l'accès aux seules personnes dûment autorisées, à les utiliser et à en disposer dans le respect de la loi.

S.V.P. écrire en lettres moulées et ne rien inscrire dans les espaces ombragés.

**1 NATURE DE LA DEMANDE**

- Nouvelle demande
- Renouvellement d'une demande. Veuillez indiquer le numéro de la première autorisation : \_\_\_\_\_
- Modification d'une demande déjà soumise et autorisée sans que les travaux aient été exécutés.  
 Veuillez indiquer le numéro de la première autorisation : \_\_\_\_\_

**2 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (EXPLOITANT OU UTILISATEUR)**

Raison sociale du demandeur : \_\_\_\_\_

Si votre entreprise n'est pas constituée en société par actions (compagnie inc. ou ltée), veuillez indiquer :  
 Nom et prénom CAMPUS SAINT-LUC CHUM (Service des Technologies du bâtiment)

Numéro du permis commercial \_\_\_\_\_ OU Numéro du certificat d'enregistrement 158 202

Adresse du demandeur

Numéro 1 0 5 8 Rue ou route postale Rue Saint-Denis App. \_\_\_\_\_

Ville, village ou municipalité Montréal Province Québec

Code postal H 2 X 3 J 4 Numéro de téléphone 5 1 4 2 8 1 6 1 5 1 9 (poste 5981) Numéro de télécopieur 5 1 4 2 1 8 1 1 2 1 5 1 6 1 8

Si l'adresse à laquelle la correspondance doit être acheminée est différente de celle du demandeur, veuillez l'indiquer : \_\_\_\_\_

**3 LIEU DES TRAVAUX**

À l'adresse du demandeur identifié ci-dessus. Si le nom ou l'adresse est différente, veuillez l'indiquer :

Nom ou raison sociale \_\_\_\_\_

Numéro \_\_\_\_\_ Rue ou route postale \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_

Ville, village ou municipalité \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur \_\_\_\_\_

**4 TYPE DE TRAVAU**

- Nouvelle installation (à un nouvel emplacement)
- Remplacement de réservoirs
- Ajout de réservoirs
- Enlèvement de tous les équipements (fermeture du site)
- Enlèvement d'une partie des équipements
- Autres travaux sur les réservoirs. Précisez \_\_\_\_\_
- Autres travaux sur les autres équipements (tuyauterie, distributeur, flot, etc.) Précisez Réparer la tuyauterie

Note : Vous devez également remplir les annexes exigées selon le type de travaux tel qu'indiqué sur la pochette.

**5 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR**

Nom ou raison sociale de l'installateur qui exécutera les travaux \_\_\_\_\_

Numéro du permis de l'installateur \_\_\_\_\_ Date prévue des travaux \_\_\_\_\_

Si les travaux sont exécutés par le demandeur, ils doivent l'être sous la surveillance continue d'un maître installateur (Voir art. 27 au verso). Veuillez, dans un tel cas, indiquer : \_\_\_\_\_

Nom du maître installateur \_\_\_\_\_ Numéro de licence \_\_\_\_\_

**6 DECLARATION DU DEMANDEUR**

La présente demande doit être signée par le demandeur ou son représentant.

Je certifie que les renseignements fournis à l'appui de cette demande sont exacts.

Nom et prénom (en lettres moulées) CHARRON MARC-ANDRE

Signature [Signature] Date 98-09-11

Le coût de la demande d'autorisation est de 27\$. Veuillez joindre un chèque ou mandat payable à l'ordre du ministère des Finances et le dater du jour de l'envoi de la demande. (Certains articles de la réglementation sont reproduits au verso)

**RECEVUE AU MINISTÈRE**

Date de réception 1-8 SEP 1998

Classé site  A  B  C

Acceptée  Refusée

Numéro d'autorisation 19800-2

Vérifié par [Signature] Date 98.9.21

Numéro du paiement 130635 Numéro du client payeur 260124

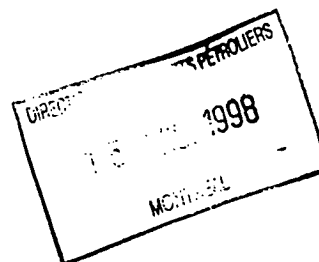
Numéro du client site \_\_\_\_\_



434-43 v

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Téléphone : (514) 281-6000 #5077 Télécopieur : (514) 896-4767



Le 10 juillet 1998

*A classer  
Paris*

Monsieur Denis Hébert  
Direction des produits pétroliers  
Ministère des ressources naturelles  
Complexe FTQ  
545, boul. Crémazie Est  
Bureau 1130  
Montréal, Québec  
H2M 2V1

**Objet : Intention de travaux de réparation au campus Saint-Luc du CHUM  
N/R : Lettre du 13 mai 1998**

---

Monsieur,

Afin de pouvoir assurer la production de vapeur pour le service de stérilisation et la cuisine du campus Saint-Luc du CHUM et en approche du période d'utilisation du chauffage, nous sommes obligés de remettre en utilisation le réservoir souterrain portant le numéro d'identification 1558202 (voir le certificat ci-joint) et cela dans les plus brefs délais. Présentement, notre système d'alimentation de chaudière à vapeur fonctionne au gaz (contrat "interruptible") et nous n'avons aucun autre système d'appoint pour la production de vapeur essentielle aux services-utilisateurs.

Par conséquent, il est de notre intention de procéder à la réparation d'une partie du conduit de retour brisé sur notre système d'alimentation de la chaudière. Ce conduit est installé dans une tranchée en béton. Afin de choisir un maître installateur en équipements pétroliers, nous allons procéder prochainement à l'appel d'offres et nous vous communiquerons le nom du maître installateur choisi.

En ce qui concerne l'état de notre réservoir, nous continuons de prendre les mesures régulières du niveau de l'huile afin s'assurer qu'il n'y a pas de fuites.

Si d'autres renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au (514) 281-6000, poste 5077.

...2/

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CAMPUS HÔTEL-DIEU  
SIÈGE SOCIAL  
1940, rue Saint-Hubert

CAMPUS NOTRE-DAME  
1560, rue Sherbrooke Est  
MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA

CAMPUS SAINT-LUC  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) CANADA



Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Benzeguir".

Galina Benzeguir, chimiste  
Conseillère en environnement

/GB

p.j. Certificat

c.c. MM. Guy Robichaud, ingénieur, direction des produits pétroliers, MRN  
Philippe Boivin, géologue, service industriel, MEF  
Sylvain Dufresne, agent de prévention, Ville de Montréal  
Gaétan Lemay, directeur des services techniques par intérim, CHUM  
Donald Cossette, coordonnateur, technologies du bâtiment, CHUM  
Daniel Labbé, conseiller technique- construction, CHUM





Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction des produits pétroliers

**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT  
D'EQUIPEMENTS PÉTROLIERS**

REGISTRATION

Nom et adresse de l'établissement  
HOPITAL SAINT-LUC  
1058 SAINT-DENIS  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2X 3J4

DIRECTION DES PRODUITS PÉTROLIERS  
JUN 1998  
MONTREAL

Certificat 211964-434543

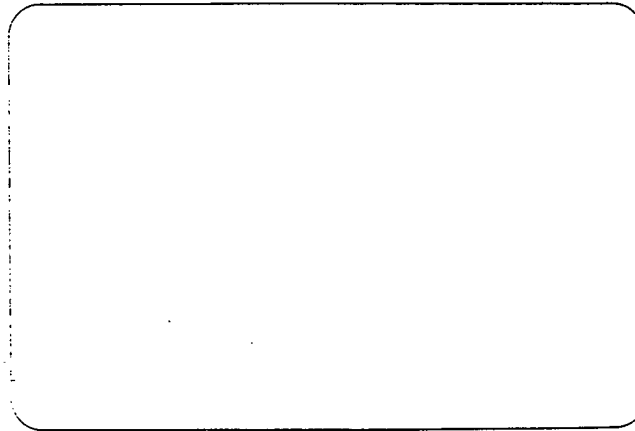
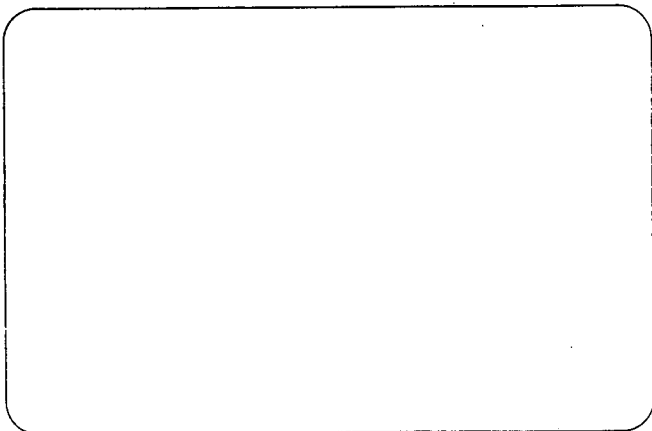
Émis le 1994-07-07

Utilisateur des équipements  
HOPITAL SAINT-LUC

EQUIPEMENTS PÉTROLIERS ENREGISTRÉS					
Numéro d'identification	Type d'équipement	Capacité (litres)	Produit	Genre d'entreposage	Année de fabrication
158202 *****	RESERVOIR *****	204750 *****	MAZOUT LOURD *****	SOUTERRAIN *****	1958 ****

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B 405  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : (418) 643-3327 ou 1 800 267-1420  
Télécopieur : (418) 528-0690

*Pierre Lavallée*  
Pierre Lavallée  
Directeur



HOPITAL SAINT-LUC  
1058 SAINT-DENIS  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2X 3J4

(434543)

**... IMPORTANT ...**

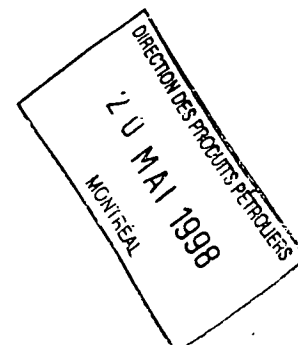
- La carte portant le numéro d'enregistrement doit être fixée au tuyau de remplissage de chacun des réservoirs.
- Le numéro d'enregistrement doit apparaître à l'arrière du véhicule de transport de produits pétroliers ou sur la citerne, dans le cas d'un camion-citerne. Le numéro devra être indiqué en chiffres de couleur contrastante d'au moins 80 mm de hauteur.

• Nous n'avons pas enregistré certains réservoirs pour la ou les raisons suivantes :

- réservoir de moins de 4 000 litres contenant du combustible (mazout ou huile à chauffage)
- réservoir d'huile usée (placé sous la responsabilité du MEF depuis le 10 mars 1994)



434543 U



Le 13 mai 1998

Direction des services techniques  
Téléphone : 281-6014 Télécopieur : 896-4767

Monsieur Denis Hébert  
Direction des produits pétroliers  
Ministère des ressources naturelles  
Complexe FTQ  
545, boul. Crémazie Est  
Bureau 1130  
Montréal (Québec)  
H2M 2V1

**Objet : Fuite de mazout au campus Saint-Luc  
du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)**

Monsieur,

Afin de se conformer au *Règlement sur les produits pétroliers* nous vous transmettons les informations suivantes relatives à une fuite de produit pétrolier survenue le 29 avril 1998 au campus Saint-Luc du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal :

- L'huile répandue était identifiée comme mazout lourd du type 5 (voir la fiche signalétique ci-jointe).
- Entre le 7 avril 1998 et le 29 avril 1998 le niveau de l'huile dans le réservoir a baissé d'un (1) pouce ce qui représente approximativement une perte de 662 gallons d'huile.

La compagnie Drainamar, présente sur les lieux les 29 et 30 avril, a récupéré dans la tranchée et dans les égouts municipaux 361 gallons du produit pétrolier.

Des 301 gallons manquants une partie s'est répandue dans le gravier de la tranchée qui longe la rue Saint-Élisabeth et le restant a été déversé dans les égouts de la ville (voir le schéma ci-joint).

- L'incident a été causé par le bris d'un conduit du système de chauffage d'huile installé dans une tranchée en béton. La cause probable du bris est la corrosion.

Suite à la constatation d'une fuite dans les conduits du système de chauffage d'huile pour le réservoir # 3 et afin de limiter les pertes, les mesures suivantes ont été entreprises :

- Arrêt de la pompe de circulation d'huile.



- Nettoyage de l'huile répandue dans la tranchée en béton et dans les égouts de la ville sur la rue Saint-Élisabeth entre le territoire du campus Saint-Luc et la rue Viger.
- Installation d'un ballon gonflable dans la conduite d'un des puisards sur les terrains du CHUM afin de prévenir l'écoulement du mazout dans les égouts de la ville.
- 5.9 tonnes du gravier contaminé dans la tranchée fut enlevé.

Afin de réévaluer la faisabilité technique de décontamination de nos terrains, M. [nom], conseiller technique en ingénierie à la Direction des services techniques - Construction, a été désigné pour actualiser ce dossier.

En ce qui concerne nos installations endommagées, nous envisageons deux possibilités :

1. Réparation de la tuyauterie.
2. Installation provisoirement d'un nouveau réservoir hors terre.

Soyez assuré, que nous vous informerons de toutes nos démarches de ce dossier.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à me contacter au (514) 281-6000, poste 5076.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Direction des services techniques

GB/

p.j. Fiche signalétique  
Schéma d'installation de nos réservoirs

c.c.

1710 2377

# FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SECURITE

## CLASSIFICATION DU S.I.M.D.U.T

Liquide inflammable (catégorie B3)  
Matière toxique (catégorie D2)

Code de produit: 410, 420, 430, 440, 441,  
442, 445

RÉDIGÉ: le 1 avril 1992

## SECTION I

## DÉSIGNATION DU PRODUIT

Appellation commerciale:

MAZOUT LOURD

Autres appellations:

Mazout lourd 4, 5, 6B; 6C-1,5%, 1,7%, 2,5%, 3% S; 806

Synonymes et famille du produit:

Hydrocarbures dérivés du pétrole

Nom et adresse du fabricant ou du fournisseur et numéro de téléphone en cas d'urgence:

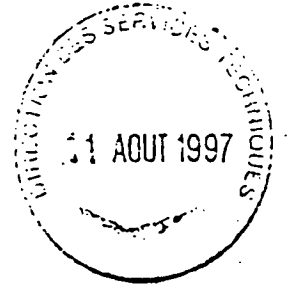
Petro-Canada (403) 296-3000  
C.P. 2844, Petro-Canada Centre  
Calgary (Alberta) T2P 3E3

Numéro des centres antipoison:

Consulter l'annuaire téléphonique

Usage:

Le mazout lourd est utilisé dans les appareils de chauffage industriels équipés de préchauffeurs.



## SECTION II

## TRANSPORT

Numéro UN: 1202

Classification primaire: NR\*

Classification secondaire: NR

Groupes de compatibilité: S.O.

Numéro d'urgence CANUTEC: (613) 996-6666

## SECTION III

## COMPOSITION

Composants	Concentrations moyennes admissibles (8 h)	% (VOL.)	N° CAS
	Mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques et aliphatiques. (C9 - C38)	Concentration non établie	>97
Soufre	10 mg/m <sup>3</sup>	<3	7704-34-9

La classification primaire pour le mazout lourd 4 et mazout lourd 5 provenant de la raffinerie Lake Ontario, Oakville est: 3.3.

# MAZOUT LOURD

## SECTION IV

## PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Densité relative: (à 15 °C)	0,99 à 1 kg/L	Point/Intervalle d'ébullition : (à 1 atm)	S.O.
Tension de vapeur: (à 25 °C)	0,7 kPa	Pourcentage de substances volatiles (à 20 °C)	0 %
Densité de vapeur: (à 20 °C)	Inconnue	Taux d'évaporation:	S.O.
Solubilité dans l'eau:	Négligeable		
Viscosité (Cinématique): (à 50 °C)	9 à 80 cSt (mazout 4,5) 80 à 638 cSt (mazout 6, 806)		
Critical Temperature:	-18 à 27 °C		

Apparence et odeur: Liquide visqueux de couleur noire, à odeur empyreumatique.

## SECTION V

## INFLAMMABILITÉ ET EXPLOSIVITÉ

Point d'éclair:  
(méthode utilisée = VO Cleveland )  
Limites d'inflammabilité dans l'air:  
(% par volume)  
Température d'auto-inflammation:  
Risques d'inflammation et d'explosion:

Mazout lourd 4 (toute) et mazout lourd 5 de LOR, Oakville 54 °C. Tous les autres 62 °C.  
S.O.

Inconnue

L'addition d'eau ou de mousse peut provoquer la formation de mousse. Ne pas couper, percer ni souder les contenants vides.

**RISQUE D'INCENDIE MOYEN**

Agents d'extinction:

Poudre sèche ou neige carbonique pour les petits incendies. Eau pulvérisée ou mousse pour les gros incendies.

Méthodes de lutte contre l'incendie:

Contenir le déversement. Recouvrir d'un agent extincteur. Se servir d'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés aux flammes et pour former un écran protecteur. Ne pas diriger le jet d'eau directement sur le produit qui brûle pour éviter que les flammes se propagent.

## SECTION VI

## RISQUES POUR LA SANTÉ

Toxicité:

Légerement toxique: DL50 algue > 4600 mg/kg (voie orale, rat). Degré d'irritation primaire de la peau chez le lapin = 0,7; légèrement irritant. Degré d'irritation oculaire chez le lapin (Draize) = 7,3; légèrement irritant.  
Le mazout lourd contient des hydrocarbures aromatiques polynucléaires; on a établi que plusieurs de ces hydrocarbures sont cancérigènes pour les animaux de laboratoire.

Effets d'une surexposition:

Inhalation:

Étant donné le faible pourcentage de substances volatiles, une surexposition de ce type est peu probable.

Contact avec la peau et les yeux:

Peut irriter les yeux. Des contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent provoquer des excroissances verruqueuses (kératose). Ces excroissances peuvent devenir malignes. Le mazout lourd chaud brûle la peau et les yeux.

Ingestion:

Ingestion peu probable.

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU.**

## MAZOUT LOURD

### Mesures d'urgence et premiers soins

**Contact avec la peau :** En cas d'éclaboussure de mazout lourd chaud, refroidir la partie atteinte en la plongeant dans l'eau ou en l'aspergeant. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon. Jeter tout article de cuir imbibé de produit. En cas de rougeurs ou d'irritation, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux :** Rincer abondamment à l'eau tiède pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'inflammation.

**Inhalation :** Transporter la victime à l'air frais. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire au besoin. Le cas échéant, un examen médical est obligatoire. Donner de l'oxygène si cela est possible.

**Ingestion :** NE PAS FAIRE VOMIR. Faire boire des liquides. Faire avaler des comprimés de charbon activé. Un examen médical est obligatoire.

Notes à l'intention du médecin : L'ingestion de mazout lourd demeure une faible possibilité. Aucun traitement précis n'est indiqué. Donner les soins appropriés selon l'état du patient.

---

## SECTION VII

## RÉACTIVITÉ

---

Stabilité:

Stable.

Conditions à éviter:

Chaleur excessive.

Produits à éviter:

Oxydants forts (peroxydes, chlore, acides forts, etc.).

Sous-produits nocifs de la décomposition:

CO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>; fumée à la combustion.

Possibilité de polymérisation dangereuse:

Non.

---

## SECTION VIII

## MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE

---

Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:

Contenir le déversement. Absorber avec un absorbant inerte comme de l'argile, du sable, de la terre d'infusoires, un sorbant commercial, ou récupérer par pompage. À l'aide de pelles, déposer l'absorbant utilisé dans des fûts.

Méthodes d'élimination:

Éliminer dans une décharge approuvée et sûre pour déchets contaminés ou dans des installations de récupération des déchets autorisées. Se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître les exigences particulières en matière d'élimination.

## MAZOUT LOURD

---

### SECTION IX

### MESURES SPÉCIALES DE PROTECTION

---

Ventilation:

Ventilation générale.

Protection respiratoire:

En général, aucune protection nécessaire. Si le produit est pulvérisé sous forme de brouillard à cause de la chaleur, utiliser un respirateur approuvé contre les vapeurs organiques, approuvé dans le cas de brouillards d'huile se produisant dans des endroits où il y a suffisamment d'oxygène.

Gants de protection:

S'il y a contact direct pendant plus de deux heures, le VITON ou le NITRILE est recommandé. Autrement, utiliser des gants en PVC.

Protection des yeux:

Lunettes anti-éclaboussures s'il y a des risques d'éclaboussures.

Autres vêtements de protection:

Porter des vêtements à manches longues afin de réduire le contact avec la peau.

---

### SECTION X

### PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

---

Observer une très bonne hygiène personnelle. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger. Laver ses vêtements fréquemment. Jeter tout article de cuir imbibé de produit.

---

### SECTION XI

### REFERENCES

---

ACGIH, threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 1991.

CONCAWE, First Aid Measures, Medical Toxicology Data and Professional Advice to Clinicians on Petroleum Products, February 1983.

API, The Toxicology of Petroleum Hydrocarbons, May, 1982.

API, Acute Toxicity Tests Paraffinic Oil, API Study 78-6, 78-7, 78-8, 79-2, 1980.

Petro-Canada et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité relativement aux blessures causées à quiconque par le produit, si les mesures de sécurité suffisantes n'ont pas été respectées conformément aux dispositions de la présente fiche technique. De plus, Petro-Canada et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité relativement aux blessures causées à quiconque si ces blessures résultent de l'usage anormal du produit, même si des mesures de sécurité appropriées ont été respectées. En outre, l'acheteur et les tiers assument leurs propres risques d'utilisation du produit.



BÂTISSE  
SUR PILERS

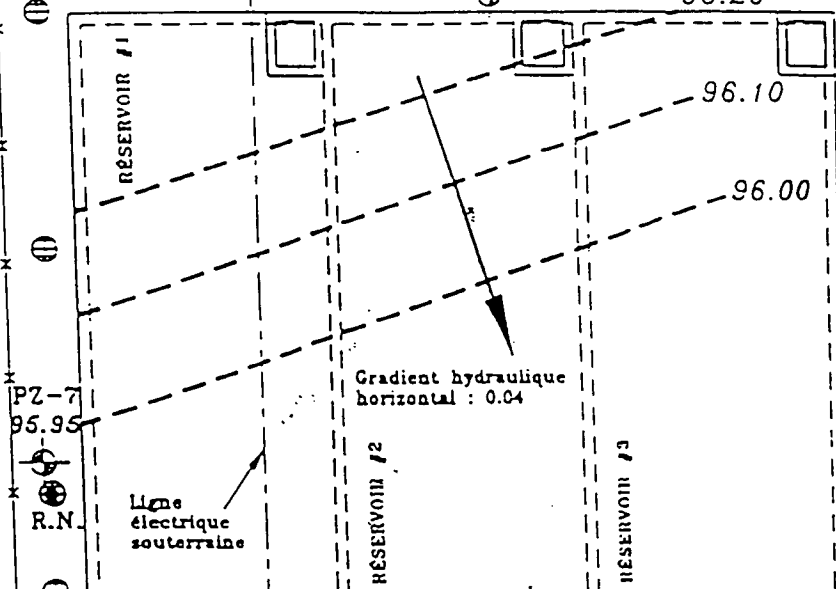
PZ-8  
96.28

96.20

### LÉGENDE

- Direction de l'écoulement
- ⊕ Sondage et puits d'observation
- - - - - Élévation de la nappe phréatique
- Repère de nivellement R.N.

Cloture



Gradient hydraulique  
horizontal : 0.04

Ligne  
électrique  
souterraine

PZ-4  
95.68

PZ-7  
95.95

R.N.

TRANCHEE

*selon*

PZ-2

CHENÈNE

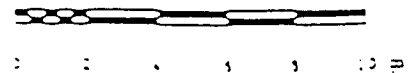
PUISARD

Conduite souterraine  
de remplissage et de  
ventilation des réservoirs

CHAUFFERIE

BOUFFERIE

ÉCHELLE



N°	1861
N°	1 Fleury
N°	1 CPT
Date	6 juillet 1994



**Bio Géo**  
Environnement Inc.

FIGURE 3	
CARTE PIÉZOMÉTRIQUE	
Espital St-Luc, secteur des réservoirs	
Bureau d'expertise des ressources	





Gouvernement du Québec  
Ministère des  
Ressources naturelles

Direction des produits pétroliers

Charlesbourg, le 17 septembre 1998

Monsieur Marc-André Charron  
Hôpital St-Luc  
1058, Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3J4

OBJET : Modification au(x) certificat(s) d'enregistrement  
# 211964 - 434543 (tags 198660 et 198661)

Monsieur,

Pour faire suite aux informations que vous nous avez transmises, vous trouverez ci-joints les documents suivants identifiés par un (X).

- ( ) Second certificat d'enregistrement d'équipements pétroliers portant la mention « **Modification** ».
- (X) Second certificat d'enregistrement d'équipements pétroliers portant la mention « **Duplicata** ».
- (X) 2 autre(s) numéro(s) d'identification. **N.B. : Il est important d'informer votre distributeur de ce(ces) nouveau(x) numéro(s) d'enregistrement.**
- (X) **Remarques :**  
Tel que demandé dans votre correspondance du 3 septembre 1998 concernant l'ajout d'un réservoir qui avait été oublié lors de l'enregistrement en plus de fournir une nouvelle plaque d'identification en remplacement de celle que vous aviez perdue numéro 158202.

Nous vous demandons de joindre ce(s) nouveau(x) certificat(s) à(aux) l'original(aux) que vous détenez présentement.

Pour de plus amples informations, vous pouvez rejoindre la soussignée aux numéros (418) 627-6385 ou 1-800-267-1420.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Céline Pellétier  
Service à la clientèle

/ed  
p.j.



211 964-434 543

*Service des technologies du bâtiment*

Téléphone : 281-6159 poste 5981    Télécopieur : 281-2568

D  
~

Le 3 septembre 1998

OK. fait

18.09.10

Mme Céline Pelletier  
Gouvernement du Québec  
Service à la clientèle  
Ministère des Ressources Naturelles  
Direction des produits pétroliers  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B-405  
CHARLESBOURG (Québec)  
G1H 6R1

Objet : Enregistrement réservoir pour génératrices

OK tag = 198660

Madame,

Tel que discuté (01-09-98), un réservoir souterrain en acier simple paroi contenant de l'huile diesel qui sert à alimenter deux génératrices Hewitt de 600 KW/ch., a été oublié d'être enregistré, ce réservoir est :

- en acier simple paroi
- aucune protection
- contient du diesel
- capacité de 1000 litres
- est utilisé depuis été 1981
- fabriqué en 1987

Duplicata # 198661

De plus, tel que convenu, je joins le certificat d'enregistrement d'équipements pétroliers (#158202) du réservoir #3, afin de remplacer la plaque d'identification.



*Service des technologies du bâtiment*

*Page 2 de 2*

Téléphone : 281-6159 poste 5981    Télécopieur : 281-2568

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

MAC/c

p.j. :

c.c. :

Word\MAC\lettres\enreg réservoir géné CPelletier



Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction des produits pétroliers

**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT  
D'EQUIPEMENTS PETROLIERS**

REGISTRATION

nom et adresse de l'établissement  
HOPITAL SAINT-LUC  
1058 SAINT-DENIS  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2X 3J4

DIRECTION DES PRODUITS PETROLIERS  
23 JUIN 1998  
MONTREAL

Certificat 211964-434543

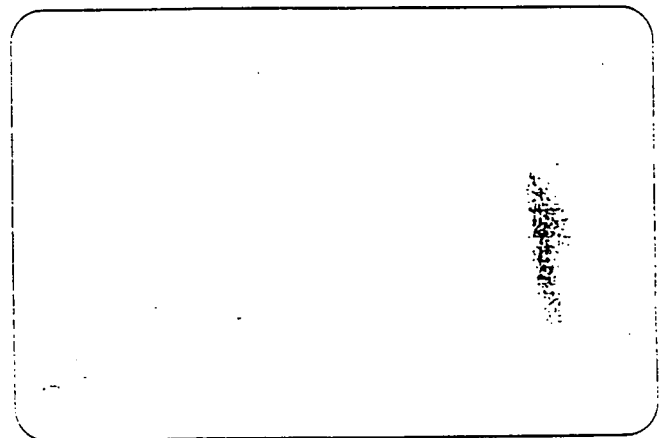
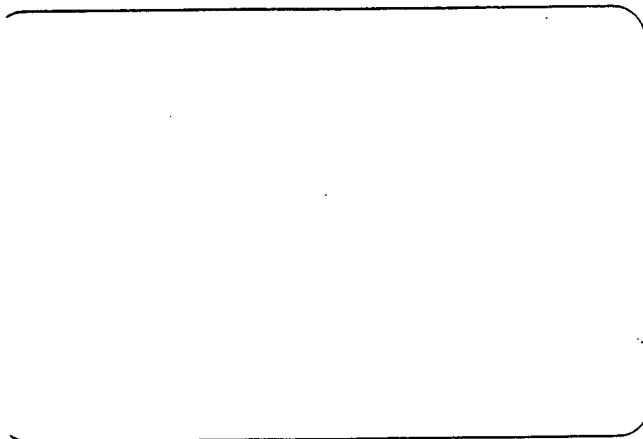
Émis le 1994-07-07

Utilisateur des équipements  
HOPITAL SAINT-LUC

EQUIPEMENTS PETROLIERS ENREGISTRES					
Numéro d'identification	Type d'équipement	Capacité (litres)	Produit	Genre d'entreposage	Année de fabrication
158202 *****	RESERVOIR ***** # 3	204750 *****	MAZOUT LOURD *****	SOUTERRAIN *****	1958 ****

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B 405  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : (418) 643-3327 ou 1 800 267-1420  
Télécopieur : (418) 528-0690

*Pierre Lavallée*  
Pierre Lavallée  
Directeur



**--- IMPORTANT ---**

- La carte portant le numéro d'enregistrement doit être fixée au tuyau de remplissage de chacun des réservoirs.
- Le numéro d'enregistrement doit apparaître à l'arrière du véhicule de transport de produits pétroliers ou sur la citerne, dans le cas d'un camion-citerne. Le numéro devra être indiqué en chiffres de couleur contrastante d'au moins 80 mm de hauteur.

(434543) -

HOPITAL SAINT-LUC  
1058 SAINT-DENIS  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2X 3J4

- Nous n'avons pas enregistré certains réservoirs pour la ou les raisons suivantes :
  - réservoir de moins de 4 000 litres contenant du combustible (mazout ou huile à chauffage)

# CRÉATION OU MODIFICATION DES INFRASTRUCTURES

N° CL-SITE 211964-434543 E/U U

## UNITÉ DE DISTRIBUTION

	Nbre	Bte captage (309) O/N/D
Simple :	_____	_____
Duo 1 :	_____	_____
Duo 2 :	_____	_____
Multiple :	_____	_____
Autre :	_____	_____

Aire ravitaillement (310) \_\_\_\_\_

(1- Oui, conf. 2- Oui, non conf. 3- Délai 4- Non conforme)

Réservoir n° _____	N° enrg. <u>158202</u>	Mode <u>M</u>
Localisation _____		
Type d'entreposage _____	Mat. des rés. _____	
Normes de fabrication <u>P</u>	Paroi (S\D) _____	Prot. corr. <u>P</u>
No série _____	Dig. ou cuv. _____	Zone _____
Capacité _____	Prot. \fuites _____	Ann. ret. _____
Contenu _____	Date inst. _____	
Année fabrication _____	(réservoir) _____	Code S1/système
État du réservoir _____		antidév.: O\N\D
Date de l'état _____	Mat. tuyauterie _____	Limiteur _____
	Paroi prim. _____	Boîte _____
Nbre compartiments _____	Paroi second. _____	
Fabricant _____		CLASSE DE SITE:
		<u>A\B\AUTRE</u>

Réservoir n° _____	N° enrg. _____	Mode _____
Localisation _____		
Type d'entreposage _____	Mat. des rés. _____	
Normes de fabrication _____	Paroi (S\D) _____	Prot. corr. _____
No série _____	Dig. ou cuv. _____	Zone _____
Capacité _____	Prot. \fuites _____	Ann. ret. _____
Contenu _____	Date inst. _____	
Année fabrication _____	(réservoir) _____	Code S1/système
État du réservoir _____		antidév.: O\N\D
Date de l'état _____	Mat. tuyauterie _____	Limiteur _____
	Paroi prim. _____	Boîte _____
Nbre compartiments _____	Paroi second. _____	
Fabricant _____		CLASSE DE SITE:
		<u>A\B\AUTRE</u>

Réservoir n° _____	N° enrg. _____	Mode _____
Localisation _____		
Type d'entreposage _____	Mat. des rés. _____	
Normes de fabrication _____	Paroi (S\D) _____	Prot. corr. _____
No série _____	Dig. ou cuv. _____	Zone _____
Capacité _____	Prot. \fuites _____	Ann. ret. _____
Contenu _____	Date inst. _____	
Année fabrication _____	(réservoir) _____	Code S1/système
État du réservoir _____		antidév.: O\N\D
Date de l'état _____	Mat. tuyauterie _____	Limiteur _____
	Paroi prim. _____	Boîte _____
Nbre compartiments _____	Paroi second. _____	
Fabricant _____		CLASSE DE SITE:
		<u>A\B\AUTRE</u>

Signature [Signature] N° inspecteur 31 Date 28-06-23 Page 1 de 1

LISTE DETAILLEE DES EXPLOITANTS ET UTILISATEURS

UTILISATEUR : 211964 - 434543

--- SITE 434543 ---

1058 SAINT-DENIS

MONTREAL  
 QUEBEC H2X 3J4  
 REGION ADM.: 06 MONTREAL

ETAT : A ACTIF  
 NB EXPLOITANTS : 000  
 NB UTILISATEUR : 001  
 CLASSE ACTUELLE : C CLASSE C  
 CLASSE ANCIENNE :  
 VOCATION TERR. AVOIS. :

TERRITOIRE INSPECTION: (6A) REGION 06 DENIS HEBERT  
 INSPECTEUR : (34) DENIS HEBERT

--- CLIENT 211964 ---

NOM : HOPITAL SAINT-LUC  
 RAISON SOCIALE : HOPITAL SAINT-LUC  
 ADRESSE CORRESPONDANCE : 1058 SAINT-DENIS

MONTREAL  
 QUEBEC H2X 3J4  
 TEL.: 514-281-6072 TELECOPIEUR :

--- CERTIFICAT ---

ANNEE : 1994 VERSION : 1

STATUT CERTIFICAT : E ENIS (IMPRIME)  
 STATUT UTILISATEUR : A ACTIF

CREATION CERTIF. : 1994-07-07  
 EMISSION CERTIF. : 1994-07-07  
 IMPRESSION CERTIF. : 1995-11-10  
 DERN. MISE A JOUR : 1994-07-07  
 COUT DU CERTIFICAT : 37.00\$

DEBUT DES ACTIVITES : 1994-07-07  
 FIN DES ACTIVITES :  
 DERNIERE CORRESPOND.:  
 RAISON CORRESPOND.:

NB CITERNES ACTIVES : 000 NB RESERVOIRS ACTIFS : 001 SECTEUR ACTIVITE : IP INSTITUTION PUBLIQUE

UTILISATION RESERVOIRS : EZ ENTREPOSAGE DE MAZOUT

LISTE DETAILLEE DES EXPLOITANTS ET UTILISATEURS

UTILISATEUR : 211964 - 434543

--- CITERNES ---

ETAT	NO SERIE	NORME	CAPACITE COMP. TOTALE	IMMATR.	ANNEE FABRICANT	INDI NO ENRG COMM CITE UTIL
------	----------	-------	--------------------------	---------	-----------------	--------------------------------

--- RESERVOIRS ---

NUMERO ENREG.	GENRE RESERVOIR	CAPACITE (LITRES)	CONTENU	ANNEE ETAT FABR.	RESERVOIR	DATE ETAT	MATERIAUX PRIMAIRE	PAROIS RESERVOIR SECONDAIRE	PROTECT CORROS.
158202	SOUTERRAIN NORME: AUCUNE	204750	MAZOUT LOURD LOCALISATION: SOUS LE STATIONNEMENT B	1958 EN USAGE		1995-11-10	BETON		AUCUNE
158203	SOUTERRAIN NORME: AUCUNE	204750	MAZOUT LOURD LOCALISATION: SOUS LE STATIONNEMENT B	1958 HORS USAGE DEF.		1995-11-10	BETON		AUCUNE
158204	SOUTERRAIN NORME: AUCUNE	204750	MAZOUT LOURD LOCALISATION: SOUS LE STATIONNEMENT B	1958 HORS USAGE DEF.		1995-11-10	BETON		AUCUNE

LISTE DETAILLEE DES EXPLOITANTS ET UTILISATEURS

UTILISATEUR : 211964 - 434543

--- AUTORISATIONS DE TRAVAUX SECTION 1 ---

NUMERO TYPE TRAVAUX	REQUERANT	URG INSTALLATEUR OU MAITRE-INSTALLATEUR	PERM LICE TYPE
---------------------	-----------	---	-------------------

--- AUTORISATIONS DE TRAVAUX SECTION 2 ---

ETAT/ NUMERO DECISION	RAISON CORRESPONDANCE	CHANG. ETAT/ IMPR. LETTRE AVIS CONC.	DEM. RECUE/ DEBUT REEL	DEBUT PREVU/ FIN TRAVAUX
--------------------------	-----------------------	---	---------------------------	-----------------------------

--- VISITES D'INSPECTION ---

DATE PREVUE/ DATE REELLE	NO INSP/ DEMANDE	TYPE/ ETAT	COMMENTAIRES
1996-08-15 1996-08-15	80	CONTROLE ET SUIVI FERME	etude de sols recu le 960815 par environnement
INSPECTEUR: MARIE RACINE			

--- AVIS CORRECTION ---

DATE PREVUE VISITE	ART. BNQ	ECHÉANCE/ CONFORMITE	NO QC/ NO IMMAT	PERMIS INST.	INSTALLATEUR	ETAT
-----------------------	----------	-------------------------	--------------------	-----------------	--------------	------

--- AVIS D'INFRACTION ---

DATE PREVUE VISITE	ART. BNQ	CONDAMNATION/ AMENDE	NO POURSUITE/ JUGEMENT	NO QC/ NO IMMAT	PERMIS INST.	INSTALLATEUR	ETAT
-----------------------	----------	-------------------------	---------------------------	--------------------	-----------------	--------------	------

--- INSPECTIONS CITERNES ---

DATE PREVUE VISITE	NO IMMAT	NORME	NO CERTIFICATION	COMMENTAIRES
-----------------------	----------	-------	------------------	--------------

--- ECHANTILLONS ---

DATE PREVUE VISITE	NO QC	PRODUIT PETROLIER	PARAMETRE D'ANALYSE	RESULTAT	EXIGENCE
-----------------------	-------	-------------------	---------------------	----------	----------





**TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR**

Date : Le 24 août 2004

Nombre de pages transmises (incluant celle-ci) : 25

Destinataire : **M. Stéphane Dignonnet**  
**SNC-Lavalin**

Téléphone :  
Télécopieur : (514) 392-4758

Expéditeur : **Lysanne Normandeau**  
Responsable de la radioprotection  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
Téléphone : (514) 890-8000 poste 25854  
Télécopieur : (514) 412-7613

**Message :**

Voici les documents dont il a été question lors de notre conversation téléphonique :  
Permis de médecine nucléaire 6 pages et liste locaux (1 page)  
Permis recherche en laboratoire 6 pages et liste des locaux  
Extraits du manuel de radioprotection du CHUM chap 8 gestion des déchets, et annexe 7 pour St-Luc

Bonne fin de journée

Date/Expédié le:	
24 août 2004	
SNC-LAVALIN	
PROJET NO:	603841
NOM:	CHUM
CATÉGORIES:	2.1
DISTRIBUTION	
S. Dignonnet	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

CE DOCUMENT VOUS SERA EXPÉDIÉ PAR LA POSTE :  OUI  NON

SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU TOUTES LES PAGES, VEUILLEZ NOUS EN INFORMER

**Avis de confidentialité**  
Cet envoi est confidentiel, protégé par le secret professionnel et à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par la présente avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, veuillez nous en informer immédiatement. Merci.

- CENTRE HÔPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
- CAMPUS HÔTEL-DIEU, 3840, rue Saint-Urbain, Montréal (Québec) H2W 1T8
  - CAMPUS NOTRE-DAME, 1595, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2L 1S6
  - CAMPUS SAINT-LUC, 1058, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X 3J4

LISTE DES LIEUX D'UTILISATION DES RADIO-ISOTOPES  
à courte demi-vie en médecine nucléaire.

514 412 7613 P.02/25

Permis CCSN 12527 - 1 - 08.1

Hôpital Saint-Luc:

Le service de médecine nucléaire est situé au 3<sup>e</sup> centre de l'Hôpital Saint-Luc, rue Saint-Denis, entre l'unité de soins du 3<sup>e</sup> est et le service d'électroencéphalographie au 3<sup>e</sup> sud.  
Dans l'ordre en partant du 3<sup>e</sup> est :

3211	laboratoire RIA
3208	secrétariat, salle de lecture, bureaux de médecins
3207	salle d'injection
3205	salle d'imagerie; Orbiter
3205A	bureau chef-technologue
corridor de service :	appareil X-omat; chargeur et entreposage de films
3203	caméra mobile
3202	laboratoire d'isotopes
3201	salle de la caméra P 3000
	Sophy caméra/ appareil de tomographie
3105A	salle de la caméra P 2000

- Le service possède également une pièce au 2<sup>e</sup> étage :  
2219 A ostéodensitométrie
- Certains produits radioactifs sont également injectés aux patients dans la salle du tapis roulant au département de cardiologie ou dans les unités de soins.
- La salle d'entreposage des déchets radioactifs pour décroissance est situé au sous-sol du pavillon central : local 0106A. La salle de la morgue sert également de lieu de décroissance pour certains déchets biologiques contenant de l'iode-131.

---

Responsable de la radioprotection  
CHUM

Ci-après désigné sous le nom de «titulaire de permis»

Le présent permis remplace le permis 12527-1-08.0.

**II) DURÉE DU PERMIS**

Ce permis est valide du 8 juillet 2004 au 31 janvier 2008, sauf si le permis est suspendu, modifié, révoqué ou remplacé.

**III) ACTIVITÉS AUTORISÉES**

Le présent permis autorise le titulaire à avoir en sa possession, transférer, importer, exporter, utiliser et stocker les substances nucléaires et les équipements autorisés qui sont énumérés dans la section IV) du présent permis.

Le présent permis est délivré pour le type d'utilisation: procédures de médecine nucléaire: diagnostique (862)

**IV) SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET ÉQUIPEMENT AUTORISÉ**

ARTICLE	SUBSTANCE NUCLÉAIRE	SOURCE NON SCÉLÉE QUANTITÉ MAXIMALE	ASSEMBLAGE DE LA SOURCE SCÉLÉE QUANTITÉ MAXIMALE	ÉQUIPEMENT - FABRICANT ET MODÈLE
1	Carbone 11	8 GBq	s/o	s/o
2	Carbone 14	5 GBq	s/o	s/o
3	Calcium 45	200 MBq	s/o	s/o
4	Calcium 47	200 MBq	s/o	s/o
5	Cobalt 57	1 GBq	s/o	s/o
6	Cobalt 58	1 GBq	s/o	s/o
7	Chrome 51	3 GBq	s/o	s/o
8	Erbium 171	250 MBq	s/o	s/o
9	Europium 152	250 MBq	s/o	s/o
10	Fluor 18	400 GBq	s/o	s/o
11	Fer 55	1 GBq	s/o	s/o
12	Fer 59	400 MBq	s/o	s/o
13	Gallium 67	30 GBq	s/o	s/o
14	Hydrogène 3	5 GBq	s/o	s/o
15	Iode 123	12 GBq	s/o	s/o
16	Iode 125	10 GBq	s/o	s/o
17	Iode 131	3 GBq	s/o	s/o
18	Indium 111	5 GBq	s/o	s/o
19	Potassium 42	250 MBq	s/o	s/o
20	Molybdène 99/ Technétium 99m	2 TBq	s/o	s/o
21	Sodium 22	100 MBq	s/o	s/o
22	Sodium 24	250 MBq	s/o	s/o
23	Phosphore 32	400 MBq	s/o	s/o
24	Soufre 35	40 MBq	s/o	s/o
25	Samarium 153	250 MBq	s/o	s/o
26	Étain 113/ Indium 113m	4 GBq	s/o	s/o
27	Strontium 85	15 MBq	s/o	s/o
28	Thallium 201	17 GBq	s/o	s/o
29	Xénon 127	8 GBq	s/o	s/o

Copie du titulaire de permis - Original

.../ 2

40	Gadolinium 153	s/o	4 GBq	Advance NX1
41	Gadolinium 153	s/o	11100 MBq	Picker STEP
42	Germanium 68	s/o	40 MBq	SMV Canada TAC PS96
				s/o

La quantité totale d'une substance nucléaire non scellée possédée ne doit pas excéder la quantité maximale qui est indiquée pour une source non scellée correspondante. La quantité de substance nucléaire par source scellée ne doit pas excéder la quantité maximale indiquée par source scellée correspondante. Les sources scellées doivent être utilisées seulement dans l'équipement indiqué correspondant.

**v) ENDROIT(S) OÙ LES ACTIVITÉS AUTORISÉES PEUVENT ÊTRE EXERCÉES**

Campus Notre-Dame  
1560, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)

Campus Hôtel-Dieu  
3840, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec)

Campus Saint-Luc  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)

**vj) CONDITIONS**

- Classification des zones, pièces et enceintes  
Le titulaire de permis désigne chaque zone, pièce ou enceinte où on utilise plus d'une quantité d'exemption d'une substance nucléaire non scellée à un moment donné selon la classification suivante :
  - de niveau élémentaire si la quantité ne dépasse pas 5 LAI,
  - de niveau intermédiaire si la quantité utilisée ne dépasse pas 50 LAI,
  - de niveau supérieur si la quantité ne dépasse pas 500 LAI,
  - de confinement si la quantité dépasse 500 LAI;
  - à vocation spéciale, avec l'autorisation écrite de la Commission ou d'une personne autorisée par celle-ci.

À l'exception du niveau élémentaire, le titulaire de permis n'utilise pas de substances nucléaires non scellées dans ces zones, pièces ou enceintes sans l'autorisation écrite de la Commission ou d'une personne autorisée par celle-ci.  
(2108-1)
- Liste des laboratoires  
Le titulaire de permis tient à jour une liste de toutes les zones, salles et enceintes dans lesquelles plus d'une quantité d'exemption d'une substance nucléaire est utilisée ou stockée.  
(2569-1)
- Procédures de laboratoire  
Le titulaire affiche en tout temps et bien en évidence dans les zones, les salles ou les enceintes où des substances nucléaires sont

- (ii) 50 MBq dans une hotte,
  - (iii) 500 MBq dans une boîte à gants,
  - (iv) toute autre quantité dans une enceinte de confinement approuvée par écrit par la Commission ou une personne autorisée par celle-ci;
  - (b) qui est impliqué dans un déversement mettant en cause plus de 5 MBq d'iode 125 ou d'iode 131 volatiles;
  - (c) chez laquelle on détecte une contamination externe à l'iode 125 ou l'iode 131;
- doit se prêter à un dépistage thyroïdien dans les cinq jours suivant l'exposition.  
(2046-7)
5. Dépistage thyroïdien  
Le dépistage de l'iode 125 et de l'iode 131 internes se fait :
- (a) par mesure directe à l'aide d'un instrument capable de détecter 1 kBq d'iode 125 ou d'iode 131;
  - (b) par essai biologique approuvé par la Commission ou une personne autorisée par celle-ci.
- (2600-1)
6. Essai biologique thyroïdien  
Si la charge thyroïdienne dans une personne dépasse 10 kBq d'iode 125 ou d'iode 131, le titulaire de permis doit présenter immédiatement un rapport préliminaire à la Commission ou à une personne autorisée par celle-ci. Dans un délai de 24 heures, la personne en question doit subir des essais biologiques par une personne autorisée par la Commission à offrir un service de dosimétrie interne.  
(2601-4)
7. Exigences concernant les contaminamètres  
Le titulaire de permis met en tout temps à la disposition des travailleurs sur les lieux de l'activité autorisée un contaminamètre portatif en bon état de fonctionnement.  
(2572-1)
8. Critères de contamination  
En ce qui a trait aux substances nucléaires figurant au tableau «Classification des radionucléides» du guide sur les demandes de permis, le titulaire de permis veille à ce que :
- (a) la contamination non fixée dans toutes les zones, pièces ou enceintes où on utilise ou stocke des substances nucléaires non scellées ne dépasse pas :
    - (i) 3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie A,
    - (ii) 30 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie B,
    - (iii) 300 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie C,
 selon une moyenne établie pour une surface ne dépassant pas 100 cm<sup>2</sup>;
  - (b) la contamination non fixée pour toutes les autres zones ne dépasse pas :
    - (i) 0,3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie A,
    - (ii) 3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie B,
    - (iii) 30 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie C,
 selon une moyenne établie pour une surface ne dépassant pas 100 cm<sup>2</sup>.
- (2642-2)
9. Déclassement  
Avant le déclassement d'une zone, d'une pièce ou d'une enceinte où s'est déroulée l'activité autorisée, le titulaire de permis veille à ce que :
- (a) la contamination non fixée pour les substances nucléaires figurant au tableau «Classification des radionucléides» du guide sur les demandes de permis ne dépasse pas :
    - (i) 0,3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie A,

10. Stockage

Le titulaire :

- a) veille à ce que seules les personnes autorisées par lui aient accès aux substances nucléaires radioactives ou aux appareils à rayonnement stockés;
  - b) veille à ce qu'à tout endroit occupé à l'extérieur de la zone, de la salle ou de l'enceinte de stockage le débit de dose provenant des substances ou appareils stockés ne dépasse pas 2,5 microSv/h;
  - c) a des mesures en place pour assurer que les limites de dose indiquées dans le Règlement sur la radioprotection ne sont pas dépassées en raison du stockage de ces substances ou appareils.
- (2575-0)

11. Évacuation (médecine nucléaire)

Lorsqu'il évacue des substances nucléaires non scellées dans une décharge municipale, un réseau d'égouts ou l'atmosphère, le titulaire de permis veille à ce que les limites suivantes ne soient pas dépassées :

COLONNE 1 - Substance nucléaire - -	COLONNE 2(a) LIMITES solides à la décharge municipale (quantité au kg)	COLONNE 3(b). LIMITES liquides (hydrosolubles) à égout municipal (quantité par an)	COLONNE 4(c) LIMITES gaz dans l'atmosphère quantité au mètre cube)
Carbone 14	3,7 MBq	10 000 MBq	
Chrome 51	3,7 MBq	100 MBq	
Cobalt 57	0,37 MBq	1000 MBq	
Cobalt 58	0,37 MBq	100 MBq	
Gallium 67	0,037 MBq	100 MBq	
Indium 111	0,037 MBq	100 MBq	
Iode 123	3,7 MBq	1000 MBq	
Iode 125	0,037 MBq	100 MBq	
Iode 131	0,037 MBq	10 MBq	0,175 kBq
Phosphore 32	0,37 MBq	1 MBq	
Technétium 99m	3,7 MBq	1000 MBq	
Thallium 201	0,037 MBq	100 MBq	
Xénon 133			3,7 kBq

(a) Les limites indiquées à la colonne 2 s'appliquent aux quantités de déchets solides de moins de trois tonnes par an. Les substances nucléaires évacuées dans la décharge municipale doivent être sous forme solide et distribuées uniformément dans les déchets; la concentration doit être inférieure aux limites indiquées à la colonne 2. Lorsqu'on évacue plus d'une substance nucléaire à la fois, le quotient obtenu en divisant la quantité de chaque substance par sa limite correspondante de la colonne 2 ne doit pas dépasser un.

colonne 4 ne doit pas dépasser un.  
(2162-2)

12. Dosimétrie des extrémités  
Le titulaire de permis veille à ce que toute personne qui manipule un contenant renfermant plus de 50 MBq de phosphore 32, de strontium 89, d'yttrium 90, de samarium 153 ou de rhénium 186 porte une bague dosimètre. Le dosimètre est fourni et lu par un service de dosimétrie autorisé par la Commission.  
(2578-0)
13. Restrictions à l'exportation  
Au cours de sa période de validité, le permis n'autorise pas le titulaire de permis à exporter :
- (a) toute quantité, sous toute forme :
    - (i) de deutérium;
    - (ii) de plutonium;
    - (iii) de thorium;
    - (iv) de tritium;
    - (v) d'uranium;
  - (b) toute quantité, sous forme élémentaire, ou toute quantité d'un composé ou d'un mélange contenant l'un ou plusieurs des radio nucléides suivants, avec une activité égale ou supérieure à 37 GBq/kg, ou toute source scellée ou dispositif dont l'activité est égale ou supérieure à 3,7 GBq :
    - (i) d'actinium 225, 227;
    - (ii) de californium 248, 250, 252, 253, 254;
    - (iii) de curium 240, 241, 242, 243, 244;
    - (iv) d'einsteinium 252, 253, 254, 255;
    - (v) de fermium 257;
    - (vi) de gadolinium 148;
    - (vii) de mendélévium 258;
    - (viii) de neptunium 235;
    - (ix) de polonium 208, 209, 210;
    - (x) de radium 223;
  - (c) toute quantité d'américium 241 ou 243, sauf sous forme de composé ou de mélange, ou toute source scellée ou dispositif;
  - (d) toute quantité de neptunium 237, sauf sous forme de composé ou de mélange, ou toute source scellée ou dispositif;
  - (e) toute quantité de radium 226, ou toute quantité d'un composé ou d'un mélange de radium 226;
  - (f) toute source scellée ou dispositif (à l'exception des applicateurs médicaux) contenant plus de 0,37 GBq de radium 226;
  - (g) tout système générateur de neutrons, y compris les tubes, conçu pour fonctionner sans installation de vide extérieure et utilisant l'accélération électrostatique pour déclencher une réaction nucléaire tritium-deutérium.  
(2403-2)
14. Rapport annuel de conformité  
Le titulaire de permis soumet par écrit à la Commission, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport annuel de conformité sous une forme acceptable à la Commission.  
(2916-6)

Copie du titulaire de permis - Original



Parillon Edouard - Asselin  
 Parnis CCSN 12527-4-08.2

T-Labos

2004-08-24

Noms	Labos	Classe	Labo Com	Entrepos	Nom chercheur	Radio isotopes
3122	EA-223	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bleau	P-32, S-35
3132	A-367	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gascon-Barre	H-3, P-32, P-33, I-125
3141	A-451	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bilodeau	H-3, P-32
3141	A-970	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bilodeau	
3142	A-453	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Butterworth	H-3, C-14, P-32, Sr-85
3142	A-455	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Butterworth	H-3, P-32, S-35, I-125
3142	A-461	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Butterworth	H-3, P-32, S-35, I-125
3144	A-468	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hazell	P-32, Mn-54
3191	12302	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Albert	I-125
3202	1066	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	H-3, C-14, P-32, S-35, Cr-51
3202	A-1063	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	
3202	A-1064	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	
3202	A-1066	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	
3202	A-1068	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	
3202	A-954	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	
3202	A-961	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	
3202	A-964	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	H-3
3202	A-966	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sékaly	
3203	A-952	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lamarre	H-3, C-14, P-32, S-35, I-125
3203	A-962	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lamarre	H-3, C-14, P-32, S-35, I-125
3203	A-968	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lamarre	H-3, C-14, P-32, S-35, I-125
3231	A-352	base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'Amour	H-3, C-14, P-32, S-35, I-125, I-131
3231	A-361	intermédiaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I-125

47 001 2004 11.03

PARILLON EDUARDE-ASSELIN

514 412 7613 P.09/25

Canada

Ci-après désigné sous le nom de «titulaire de permis»

Le présent permis remplace le permis 12527-4-08.1.

**II) PÉRIODE**

Ce permis est valide du 12 mai 2003 au 31 janvier 2008.

**III) ACTIVITÉS AUTORISÉES**

Le présent permis autorise le titulaire à avoir en sa possession, transférer, importer, exporter, utiliser et stocker substances nucléaires et équipements autorisés qui sont énumérés dans la section IV) du présent permis.

Le présent permis est délivré pour le type d'utilisation: permis global - 51 chantiers d'utilisation de radio-isotopes ou plus (841).

**IV) SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET ÉQUIPEMENT AUTORISÉ**

ARTICLE	SUBSTANCE NUCLÉAIRE	SOURCE NON SCÉLÉE QUANTITÉ MAXIMALE	ASSEMBLAGE DE LA SOURCE SCÉLÉE QUANTITÉ MAXIMALE	ÉQUIPEMENT - FABRICANT ET MODÈLE
1	Numéros atomiques 1 - 89	75 GBq	s/o	s/o
2	Numéros atomiques 1 - 89	s/o	370 MBq	s/o
3	Césium 137	s/o	1480 kBq	Beckman Counter
4	Radium 226	s/o	370 kBq	Wallac Série 1200

La quantité totale d'une substance nucléaire non scellée possédée ne doit pas excéder la quantité maximale qui est indiquée pour une source non scellée correspondante. La quantité de substance nucléaire par source scellée ne doit pas excéder la quantité maximale indiquée par source scellée correspondante. Les sources scellées doivent être utilisées seulement dans l'équipement indiqué correspondant.

**V) ENDROIT(S) OÙ LES ACTIVITÉS AUTORISÉES PEUVENT ÊTRE EXERCÉES**

Hôpital Notre-Dame  
1560, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)

Pavillon J.A. de Sève  
2099, rue Alexandre de sève  
Montréal (Québec)

Hôtel-Dieu  
3840, rue Saint-Urbain

ANIMALERIE (1400000)

Animalerie  
494 chemin Bellavista  
St-Basile-le-Grand (Québec)

V) CONDITIONS

1. Condition modifiée - Évacuation (permis global)

Lorsqu'il évacue des substances nucléaires non scellées dans une décharge municipale, un réseau d'égouts ou l'atmosphère, le titulaire de permis veille à ce que les limites suivantes ne soient pas dépassées :

COLONNE 1 - Substance nucléaire - -	COLONNE 2(a) LIMITES solides à la décharge municipale (quantité au kg)	COLONNE 3(b) LIMITES liquides (hydrosolubles) à l'égout municipal (quantité par an)	COLONNE 4(c) LIMITES gaz dans l'atmosphère quantité au mètre cube)
Argon 41			0,037 kBq
Carbone 14	3,7 MBq	10 000 MBq	
Chrome 51	3,7 MBq	100 MBq	
Cobalt 57	0,37 MBq	1000 MBq	
Cobalt 58	0,37 MBq	100 MBq	
Gallium 67	0,037 MBq	100 MBq	
Hydrogène 3	37 MBq	1 000 000 MBq	37 kBq
Indium 111	0,037 MBq	100 MBq	
Iode 123	3,7 MBq	1000 MBq	
Iode 125	0,037 MBq	500 MBq	
Iode 131	0,037 MBq	10 MBq	0,175 kBq
Krypton 79			0,37 kBq
Krypton 85			3,7 kBq
Phosphore 32	0,37 MBq	1000 MBq	
Phosphore 33	1 MBq	100 MBq	
Soufre 35	0,37 MBq	1000 MBq	
Technétium 99m	3,7 MBq	1000 MBq	
Thallium 201	0,037 MBq	100 MBq	
Xénon 133			3,7 kBq

évacuée par an et par bâtiment.

(c) On peut faire la moyenne sur une semaine des limites indiquées à la colonne 4. Ces limites s'appliquent aux rejets de moins de 3 millions de mètres cubes par an. Lorsqu'on évacue plus d'une substance nucléaire à la fois, le quotient obtenu en divisant la quantité de chaque substance par sa limite correspondante de la colonne 4 ne doit pas dépasser un.

2. Exigences d'autorisation interne  
Le titulaire veille à ce que :
  - a) des autorisations internes soient délivrées conformément aux politiques et procédures d'autorisation interne du titulaire de permis, qui doivent être approuvées par la Commission ou une personne autorisée par la Commission;
  - b) les formulaires d'autorisation interne soient affichés bien en évidence dans chaque salle, zone ou enceinte où des substances nucléaires et des appareils à rayonnement sont utilisés ou stockés, ou à proximité de ces salles, zones ou enceintes.
  - c) l'activité autorisée est exercée conformément aux conditions de l'autorisation interne.

(2215-2)

3. Avis d'emplacement  
Pour tout endroit où se dérouleront des activités autorisées pendant plus de 90 jours consécutifs - sans égard à tout autre lieu d'utilisation ou à toute période de stockage temporaire, le titulaire de permis signale l'endroit par écrit à la Commission dans les sept jours après le début des activités. Il l'avise par écrit dans les sept jours de la cessation des activités autorisées à cet endroit.  
(2300-2)

4. Approbation du projet  
Le titulaire de permis obtient l'autorisation écrite de la Commission ou d'une personne autorisée par celle-ci avant d'entreprendre tout projet exigeant plus de 10 000 quantités d'exemption d'une substance nucléaire à un moment donné.  
(2214-0)

5. Interdiction visant l'utilisation chez les humains  
Le permis n'autorise pas l'utilisation des substances nucléaires dans ou sur le corps d'une personne.  
(2696-0)

6. Contact en cas d'urgence - appareil  
Le titulaire affiche en permanence et bien en évidence, sur les lieux où un appareil à rayonnement figurant à la section IV) du permis est utilisé, un panneau durable et lisible indiquant le nom ou le titre ainsi que le numéro de téléphone de la personne qui peut être contactée jour et nuit pour lancer la procédure à suivre en cas d'accident pour cet appareil.  
(2559-2)

7. Classification des zones, pièces et enceintes  
Le titulaire de permis désigne chaque zone, pièce ou enceinte où on utilise plus d'une quantité d'exemption d'une substance nucléaire non scellée à un moment donné selon la classification suivante :
  - (a) de niveau élémentaire si la quantité ne dépasse pas 5 LAI,
  - (b) de niveau intermédiaire si la quantité utilisée ne dépasse pas 50

- (2400-1)
8. Liste des laboratoires  
Le titulaire de permis tient à jour une liste de toutes les zones, salles et enceintes dans lesquelles plus d'une quantité d'exemption d'une substance nucléaire est utilisée ou stockée.  
(2569-1)
  9. Procédures de laboratoire  
Le titulaire affiche en tout temps et bien en évidence dans les zones, les salles ou les enceintes où des substances nucléaires sont manipulées une affiche sur la radioprotection qui a été approuvée par la Commission ou une personne autorisée par la Commission et qui correspond à la classification de la zone, de la salle ou de l'enceinte.  
(2570-1)
  10. Surveillance thyroïdienne  
La personne
    - a) qui utilise à un moment donné une quantité d'iode 125 ou d'iode 131 volatiles dépassant :
      - (i) 5 MBq dans une pièce ouverte,
      - (ii) 50 MBq dans une hotte,
      - (iii) 500 MBq dans une boîte à gants,
      - (iv) toute autre quantité dans une enceinte de confinement approuvée par écrit par la Commission ou une personne autorisée par celle-ci;
    - b) qui est impliqué dans un déversement mettant en cause plus de 5 MBq d'iode 125 ou d'iode 131 volatiles;
    - c) chez laquelle on détecte une contamination externe à l'iode 125 ou l'iode 131;doit se prêter à un dépistage thyroïdien dans les cinq jours suivant l'exposition.  
(2046-7)
  11. Dépistage thyroïdien  
Le dépistage de l'iode 125 et de l'iode 131 internes se fait :
    - (a) par mesure directe à l'aide d'un instrument capable de détecter 1 kBq d'iode 125 ou d'iode 131;
    - (b) par essai biologique approuvé par la Commission ou une personne autorisée par celle-ci.  
(2600-1)
  12. Essai biologique thyroïdien  
Si la charge thyroïdienne dans une personne dépasse 10 kBq d'iode 125 ou d'iode 131, le titulaire de permis doit présenter immédiatement un rapport préliminaire à la Commission ou à une personne autorisée par celle-ci. Dans un délai de 24 heures, la personne en question doit subir des essais biologiques par une personne autorisée par la Commission à offrir un service de dosimétrie interne.  
(2601-4)
  13. Dosimétrie des extrémités  
Le titulaire de permis veille à ce que toute personne qui manipule un contenant renfermant plus de 50 MBq de phosphore 32, de strontium 89, d'yttrium 90, de samarium 153 ou de rhénium 186 porte une bague dosimètre. Le dosimètre est fourni et lu par un service de dosimétrie autorisé par la Commission.  
(2578-0)
  14. Radiamètres  
Le titulaire de permis fournit en tout temps un radiamètre là où des substances nucléaires (à l'exclusion de l'hydrogène 3 et du nickel 63) sont manipulées ou stockées.

permis, le titulaire de permis veille à ce que :

- (a) la contamination non fixée dans toutes les zones, pièces ou enceintes où on utilise ou stocke des substances nucléaires non scellées ne dépasse pas :
  - (i) 3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie A,
  - (ii) 30 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie B,
  - (iii) 300 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie C,selon une moyenne établie pour une surface ne dépassant pas 100 cm<sup>2</sup>;
- (b) la contamination non fixée pour toutes les autres zones ne dépasse pas :
  - (i) 0,3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie A,
  - (ii) 3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie B,
  - (iii) 30 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie C,selon une moyenne établie pour une surface ne dépassant pas 100 cm<sup>2</sup>.

(2642-2)

17. Déclassement

Avant le déclassement d'une zone, d'une pièce ou d'une enceinte où s'est déroulée l'activité autorisée, le titulaire de permis veille à ce que :

- (a) la contamination non fixée pour les substances nucléaires figurant au tableau «Classification des radionucléides» du guide sur les demandes de permis ne dépasse pas :
  - (i) 0,3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie A,
  - (ii) 3 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie B,
  - (iii) 30 Bq/cm<sup>2</sup> pour tous les radionucléides de catégorie C,selon une moyenne établie pour une surface ne dépassant pas 100 cm<sup>2</sup>;
- (b) la mise en disponibilité de toute zone, pièce ou enceinte contenant une contamination fixée soit approuvée par la Commission ou une personne autorisée par celle-ci;
- (c) toutes les substances nucléaires et tous les appareils à rayonnement ont été transférés conformément aux conditions du permis;
- (d) tous les panneaux de mise en garde contre les rayonnements ont été retirés ou ont été rendus illisibles.

(2571-2)

18. Stockage

Le titulaire :

- a) veille à ce que seules les personnes autorisées par lui aient accès aux substances nucléaires radioactives ou aux appareils à rayonnement stockés;
- b) veille à ce qu'à tout endroit occupé à l'extérieur de la zone, de la salle ou de l'enceinte de stockage le débit de dose provenant des substances ou appareils stockés ne dépasse pas 2,5 microSv/h;
- c) a des mesures en place pour assurer que les limites de dose indiquées dans la Règlement sur la radioprotection ne sont pas dépassées en raison du stockage de ces substances ou appareils.

(2575-0)

19. Restrictions à l'importation

Pendant la période de validité du permis, le titulaire de permis n'est pas autorisé à importer plus de :

- (a) 37 TBq de tritium;
- (b) 1 GBq de plutonium;
- (c) 2 MBq de thorium 228 ou 232;
- (d) 200 MBq d'uranium 233 enrichi;
- (e) 37 kBq d'uranium 235 enrichi;
- (f) 6 MBq d'uranium naturel; ou
- (g) 6 MBq d'uranium appauvri, sauf lorsqu'il est incorporé comme blindage dans un appareil à rayonnement.

(2402-0)

composé ou d'un mélange contenant l'un ou plusieurs des radio-nucléides suivants, avec une activité égale ou supérieure à 37 GBq/kg, ou toute source scellée ou dispositif dont l'activité est égale ou supérieure à 3,7 GBq :

- (i) d'actinium 225, 227;
  - (ii) de californium 248, 250, 252, 253, 254;
  - (iii) de curium 240, 241, 242, 243, 244;
  - (iv) d'einsteinium 252, 253, 254, 255;
  - (v) de fermium 257;
  - (vi) de gadolinium 148;
  - (vii) de mendelevium 258;
  - (viii) de neptunium 235;
  - (ix) de polonium 208, 209, 210;
  - (x) de radium 223;
- (c) toute quantité d'américium 241 ou 243, sauf sous forme de composé ou de mélange, ou toute source scellée ou dispositif;
- (d) toute quantité de neptunium 237, sauf sous forme de composé ou de mélange, ou toute source scellée ou dispositif;
- (e) toute quantité de radium 226, ou toute quantité d'un composé ou d'un mélange de radium 226;
- (f) toute source scellée ou dispositif (à l'exception des applicateurs médicaux) contenant plus de 0,37 GBq de radium 226;
- (g) tout système générateur de neutrons, y compris les tubes, conçu pour fonctionner sans installation de vide extérieure et utilisant l'accélération électrostatique pour déclencher une réaction nucléaire tritium-deutérium.
- (2403-2)

21. Rapport annuel de conformité  
Deux mois avant l'anniversaire de la date d'expiration indiquée à la section II de son permis, le titulaire de permis soumet par écrit à la Commission, ou à une personne autorisée par celle-ci, un rapport annuel de conformité de l'activité autorisée qui contient des renseignements opérationnels suffisants et sous une forme que la Commission juge acceptable.
- (2916-4)



Fonctionnaire désigné en vertu du  
paragraphe 37(2)(c) de la Loi sur la  
sûreté et la réglementation nucléaires



MANUEL DE **Radioprotection**



## 8. Collecte et élimination des déchets radioactifs.

### 8.1 Principes généraux

L'utilisation de radio-isotopes et de substances radiopharmaceutiques produit des déchets qui doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux et provinciaux ainsi qu'aux bonnes pratiques de radioprotection afin de minimiser l'exposition au personnel et de protéger l'environnement.

Ces déchets radioactifs sont généralement constitués d'échantillons radioactifs, de résidus de préparation, de liquides et de différentes sortes de solides contaminés par les radio-isotopes employés dans les activités de recherche ou dans les laboratoires (générateurs de radio-isotopes de demi-vie courte, vaisselle, papier, seringues, carcasses d'animaux, sang, etc.). Ils proviennent de l'utilisation de radio-isotopes sous forme non-scellée dans les activités de médecine nucléaire diagnostiques et thérapeutiques et des activités de laboratoires cliniques et de recherche.

Outre leur radioactivité, certains déchets peuvent présenter d'autres risques pour la santé ou l'environnement comme certains risques chimiques ou des risques d'infection. Les précautions requises pour se protéger de chacun de ces risques doivent toujours être prises lors de la manipulation des déchets. Les normes d'emballage, d'étiquetage et d'entreposage doivent se conformer aux normes correspondant à la nature mixte de ces déchets. Par exemple, un déchet radioactif qui est également considéré biomédical doit être réfrigéré.

Le risque potentiel associé aux déchets radioactifs et les méthodes d'élimination des différents types de déchets dépendent de leur nature, de leur toxicité, de leur demi-vie et de l'activité présente par volume.

### 8.2 Tri, emballage et identification

#### 8.2.1 Tri

Les déchets radioactifs doivent être séparés au laboratoire même selon leur demi-vie, leur toxicité et leur état: solide, liquide, coupant/tranchant, ou biomédicaux. On devrait également séparer les déchets de haute activité de ceux de faible activité ce qui permet de réduire le volume des déchets que l'on doit garder en décroissance pour une longue période.

#### 8.2.2 Emballage

- a) Les déchets solides doivent être placés dans des sacs de plastique résistants, à l'intérieur d'un contenant rigide (de métal ou de plastique). Ces contenants doivent être bien fermés en tout temps.
- b) Les déchets liquides doivent être jetés dans les bouteilles de plastique contenant un absorbant. On ne doit pas sursaturer cet absorbant.
- c) Les fioles de scintillation liquide doivent être emballées séparément dans un contenant de 20 litres pourvu de deux sacs de plastique entre lesquels se trouve un absorbant.
- d) Les déchets coupant ou tranchant doivent être placés dans des contenants de plastique rigides.
- e) Les déchets radioactifs infectieux doivent être désinfectés dans toute la mesure du possible avant leur emballage comme déchets radioactifs.

- f) Les déchets biomédicaux doivent être emballés dans des contenants de plastique prévus à cet effet et qui satisfont la réglementation en vigueur pour ce type de déchets.

### 8.2.3 Identification

Chaque contenant doit être pourvu d'une étiquette d'identification contenant les informations suivantes: le radio-isotope, l'activité, le nom de l'utilisateur responsable et la date.

L'étiquette doit être apposée sur le contenant au moment de la production du déchet et non seulement lors de la collecte. On doit pouvoir connaître en tout temps la nature et l'activité des déchets.

Une étiquette SIMDUT doit être apposée sur le contenant s'il y a présence d'un solvant ou d'un autre produit chimique dangereux ou explosif.

L'étiquetage doit également satisfaire les règles d'étiquetage de déchets biomédicaux si nécessaire.

### 8.3 Entreposage et collecte des déchets radioactifs

Afin de minimiser l'exposition du personnel et les risques de dispersion de la contamination, les mesures suivantes doivent être prises pour l'entreposage et la collecte des déchets radioactifs:

- a) Dans chaque laboratoire, une zone pour l'entreposage temporaire des déchets doit être désignée, dans un endroit éloigné des zones d'occupation ou de circulation intense.
- b) Un plateau ou du papier absorbant doit être placé sous chaque contenant.
- c) L'entreposage des déchets radioactifs doit être conforme aux directives d'entreposage de matériel radioactif énoncées au chapitre 6. Un blindage adéquat doit être utilisé. En aucun cas, le débit d'exposition en surface ne doit être supérieur à 0,25  $\mu\text{Sv/h}$ . Les déchets d'émetteurs bêta de haute énergie (P-32 et P-33 par exemple) doivent toujours être gardés dans des boîtes d'acrylique.
- d) Les déchets biomédicaux radioactifs doivent être entreposés dans un endroit réfrigéré. Les carcasses ou tissus d'animaux radioactifs doivent de préférence être gardés congelés si on les garde pour une longue période.
- e) On doit minimiser l'accumulation de déchets dans les laboratoires pour réduire les risques d'exposition du personnel ou la contamination. Dès qu'un contenant est rempli on devrait le transporter au lieu central d'entreposage selon les procédures de collecte propres à chaque hôpital et décrites à l'annexe 7.
- f) En aucun cas les déchets radioactifs ne doivent être entreposés dans les locaux communs qui ne sont pas classifiés comme laboratoires d'isotopes et qui sont accessibles à tous par exemple, les locaux d'équipement ou de comptage. Les chambres froides ne peuvent servir de lieu d'entreposage qu'en cas exceptionnel lorsque les produits nécessitent un entreposage à basse température. Les produits doivent alors être identifiés, et adéquatement blindés.
- g) Le transport des déchets doit être effectué de façon sécuritaire en utilisant un chariot approprié et un blindage adéquat. On devrait choisir, si possible un trajet vers le lieu central d'entreposage qui évite les endroits très achalandés de l'hôpital.

#### 8.4 Élimination des déchets radioactifs

Les méthodes traditionnelles d'élimination des déchets radioactifs sont les suivantes:

- dilution et dispersion: liquides de faible activité et faible toxicité, solubles dans l'eau éliminés dans les égouts sanitaires après dilution ;
- entreposage et décroissance: liquides ou solides de courte demi-vie et non toxiques gardés en décroissance puis éliminés comme déchets réguliers ;
- concentration et enfouissement: déchets d'isotopes de longue demi-vie et d'activité élevée recueillis par une firme spécialisée et enfouis dans les sites d'enfouissement pour déchets radioactifs.

8.4.1 Les déchets dont la concentration et le débit d'exposition en surface sont inférieurs aux limites prescrites par la CCSN doivent être considérés comme des déchets non-radioactifs pour fin de disposition car ils ne présentent aucun danger prévisible pour l'environnement ou la santé publique.

##### Limites prescrites:

"Les substances nucléaires évacuées dans la décharge municipale doivent être sous forme solide et distribuées uniformément dans les déchets; la concentration doit être inférieure aux limites indiquées dans la colonne 2.

Les limites indiquées à la colonne 3 s'appliquent à la forme liquide (hydrosoluble) de chaque substance nucléaire qui peut être évacuée par an et par bâtiment.

Substance nucléaire	Solide (quantité au kg)	Liquides (quantité par année)
Carbone 14	3,7 MBq	10 000 MBq
Chrome 51	3,7 MBq	100 MBq
Cobalt 57	0,37 MBq	1000 MBq
Gallium 67	0,037 MBq	100 MBq
Hydrogène 3	37 MBq	1 000 000 MBq
Iode 123	3,7 MBq	1000 MBq
Iode 125	0,037 MBq	500 MBq
Iode 131	0,037 MBq	10 MBq
Phosphore 32	0,37 MBq	1000 MBq
Phosphore 33	1 MBq	100 MBq
Soufre 35	0,37 MBq	1000 MBq
Technétium 99m	3,7 MBq	1000 MBq
Thallium 201	0,037 MBq	100 MBq

8.4.2 Les déchets de courte demi-vie peuvent être gardés pour décroissance dans des salles d'entreposage prévues à cette fin dans chacun des hôpitaux. Tous les déchets provenant des départements de médecine nucléaire et les déchets de phosphore-32 et de phosphore-33 provenant des laboratoires de recherche font partie de cette catégorie. Ces déchets sont éliminés comme déchets réguliers ou biomédicaux selon le cas après une période correspondant à 10 demi-vies de l'isotope en question.

8.4.3 Les déchets destinés à l'enfouissement sont recueillis pour disposition par une firme extérieure.

### **8.5 Contrôle des déchets pour disposition régulière**

#### **8.5.1 Déchets provenant des laboratoires cliniques ou de recherche:**

L'utilisateur responsable doit :

- a) déterminer avec le plus de précision possible l'activité totale présente dans les contenants de déchets et s'assurer qu'elle est inférieure aux limites permises et distribuée uniformément ;
- b) vérifier qu'aucun symbole de mise en garde contre les rayonnements ne se trouve parmi ces déchets destinés à la disposition générale ;
- c) mesurer le débit de dose en surface; il doit être inférieur à 2,5  $\mu\text{Sv/h}$ .

#### **8.5.2 Déchets provenant des unités de soins ou d'autres départements des hôpitaux:**

Pour les cas où du matériel contaminé provenant de patients hospitalisés se retrouverait dans les déchets réguliers des unités de soins ou d'autres départements (mouchoirs, pansements légèrement contaminés etc) des détecteurs de rayonnement sont installés près du lieu de disposition central.

Tout contenant de déchet ayant un débit de dose supérieur aux limites sera intercepté et conservé pour décroissance radioactive dans les salles désignées jusqu'à ce que le niveau soit acceptable pour la disposition finale.

### **Annexe 7 (suite)**

#### **Procédures pour la collecte des déchets — Hôpital Saint-Luc**

##### **Les déchets provenant du service de médecine nucléaire:**

Les technologues sont responsables de tout matériel radioactif utilisé dans leur salle. Chaque salle est dotée d'une boîte plombée.

Les poubelles rigides contenues dans ces boîtes sont, une fois remplies, acheminées dans le laboratoire de radio-isotopes salle 3202.

Tous les déchets produits en médecine nucléaire sont déposés dans des sacs BLANCS et inspectés au compteur tous les soirs. Ils sont gardés en décroissance pour une période correspondant à environ 10 demi-vies de l'isotope utilisé.

##### **Les déchets provenant des laboratoires cliniques et de recherche:**

Ils sont déposés dans des contenants rigides et acheminés au local d'entreposage du pavillon Édouard Asselin, sous la responsabilité du personnel de ces laboratoires.

##### **Les déchets provenant des unités de soins:**

###### **Déchets provenant d'un patient sous traitement à l'iode.**

Tout objet utilisé par le patient et considéré comme déchet est jeté dans un sac à ordures blanc.

Ils sont acheminés au local de la morgue par le personnel de l'entretien sanitaire.

L'activité est vérifiée par les employés du service de médecine nucléaire.

Ils sont acheminés aux différents points d'élimination après vérification de la décroissance radioactive.

###### **Déchets généraux provenant de la collecte par le personnel d'entretien sanitaire.**

Les déchets généraux sont acheminés à la salle du compacteur (local 0217). L'employé qui s'occupe de l'élimination doit placer les déchets devant la sonde du détecteur de rayonnement pour une période de 3 secondes. Le taux de radioactivité ne doit en aucun cas dépasser 1000 comptes par minute. (Normes établies par le service de physique et génie biomédical et correspondant à environ  $2,5 \mu\text{Sv/hr}$ ).

Si ce niveau est atteint, ils sont identifiés radioactifs et doivent être acheminés au local 0106A. L'employé responsable doit contacter le service de médecine nucléaire (281-2121 poste 4860).

La vérification de décroissance est sous la responsabilité de l'équipe technique de médecine nucléaire.

##### ***Points de transit pour les déchets radioactifs***

Salle 3202 (médecine nucléaire)

Salle 01 06A... sert de décroissance pour certains produits radioactifs.

Chaque utilisateur est responsable de la propreté des locaux et doit avertir le responsable de médecine nucléaire de toute trace de contamination.

***Identification des déchets radioactifs***

Tous les déchets radioactifs apportés au point de transit doivent être identifiés et emballés de façon propre et sécuritaire.

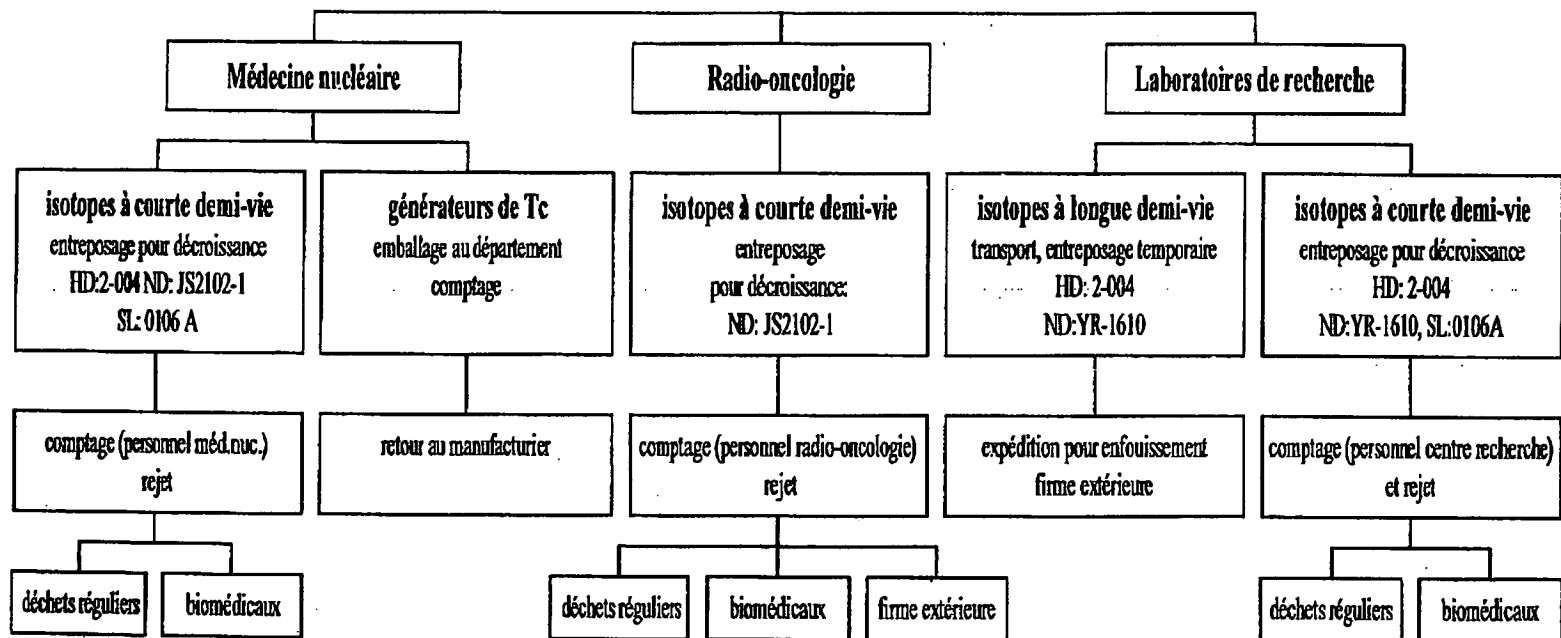
***Emballage***

Les déchets solides (fioles, seringues, aiguilles) sont jetés dans des contenants rigides. Ils ne doivent pas être remplis plus qu'aux trois quarts de leur volume maximal.

Les contenants sont identifiés:

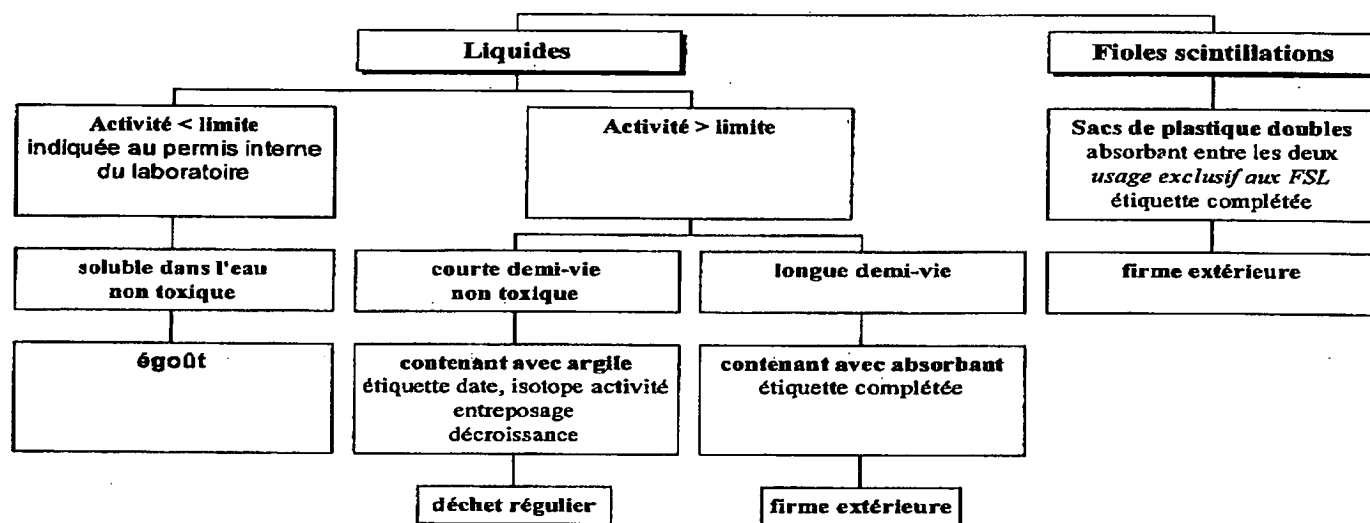
- le nom de l'isotope
  - la date
  - l'activité
-

## Gestion des déchets radioactifs



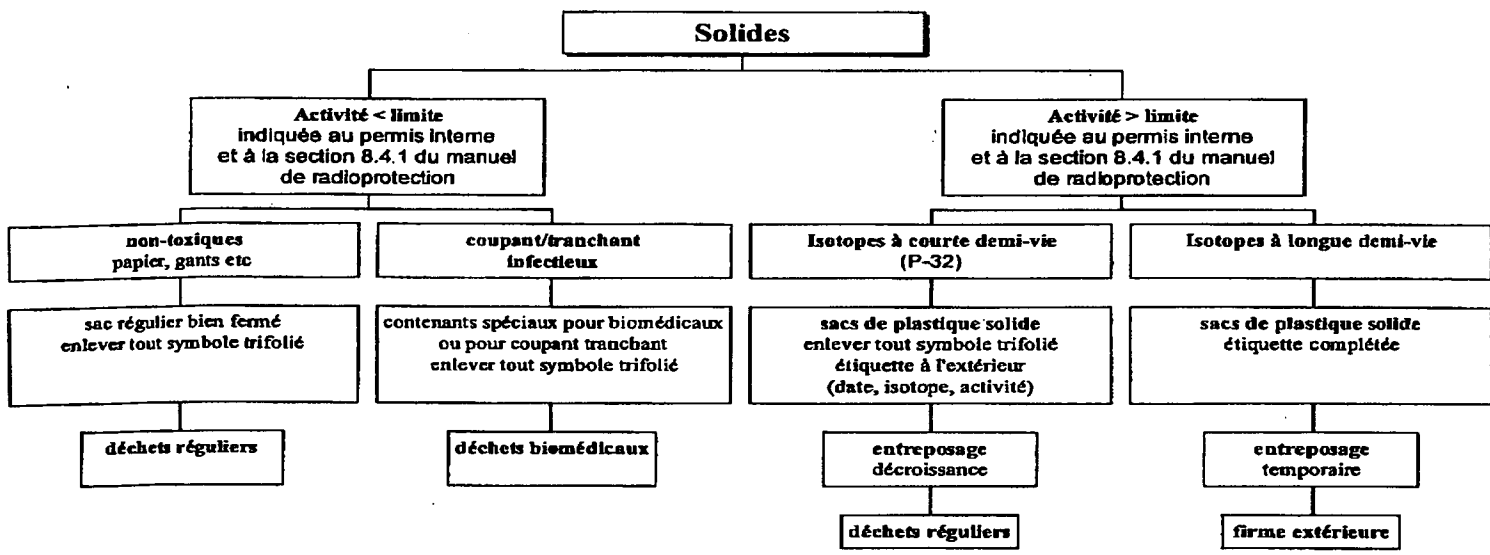
514 412 7613 P.23/25

## Emballage des déchets radioactifs



S14 412 7613 P.24/25





UNIT UNIT NUIRE-DHIE

S14 412 7613 P.25/25



**ANNEXE J**

---

**Rapports de forage**

---

**INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PRIVILÉGIÉES PRÉSENTÉES AU CHUM**

Projet: Hopital Saint-Luc	No. de projet: 603841	Technicien: G. Brossoit
Localisation: Rue La Gauchetière, Montréal (Québec)	Date: 28 juillet 2004	Approuvé par: P. Lavoie Gagnon
Méthode de forage: Tarière évidée / Carottier diamanté HQ	Foreuse: Type de foreuse	
Méthode d'échantillonnage: CF <input checked="" type="checkbox"/> TS <input type="checkbox"/> CD <input checked="" type="checkbox"/> T <input type="checkbox"/>	Types d'essais AC Analyses chimiques IPH: Indice de présence en laboratoire: AG Analyses granulométriques d'hydrocarbures	
Dimension: Longueur: 61 cm Diamètre: 51 mm	Remarque: - Aucune odeur - Aucune infiltration d'eau	
Profondeur totale: 17,27 m Élévation du sol: 20,30 m	Coordonnées: (en surface): Élev. géodésique: <input checked="" type="checkbox"/> Arbitraire: <input type="checkbox"/> Est (x): 300326,87 m Nord (y): 5041289,47 m	
Niveau d'eau:		
Prof.: --	Élev.: --	Date: --

Prof. (m)	Profil stratigraphique	Description	Niveau d'eau (m)	Prof. (m)	États	Numéro laboratoire	% Récupération	N/RQD	Essai en labo.	IPH Observ. olfactives			IPH Observ. visuelles		
										0	1	2	0	1	2
0		Silt argileux brun avec 5 % de débris (brique, charbon), sec et compact.		0,61	X										
1	1,22	Sable silteux beige avec traces d'oxydation, humide et lâche.		1,22	X	CF-1	75	7	AC	•			•		
2	2,44	Silt avec un peu d'argile grise, humide et compact.		1,83	X	CF-2	67	18	AC	•			•		
3	3,66	Blocs.		2,44	X	CF-3	67	18	AC	•			•		
4	4,04	Sable silteux, un peu de gravier, traces d'argile, cailloux et blocs occasionnels, dense à très dense.		3,05	X	CF-4	75	17	AC	•			•		
5				3,66	X	CF-5	71	23	AC	•			•		
6				4,04	X	CF-6	46	33	AC	•			•		
7				4,27	X										
8				4,57	X	CF-7	67	36	AC	•			•		
9				5,18	X	CF-8	71	35	AC	•			•		
10				5,79	X	CF-9	66	11/1"	AC	•			•		
11				6,10	X	CF-10	75	30	AC	•			•		
12				6,71	X	CF-11	67	24	AC	•			•		
13				7,32	X	CF-12	79	53	AC	•			•		
14				7,92	X	CF-13	58	27/6"	AC	•			•		
15				7,95	X										
16				8,53	X	CF-14	83	50/4"	AC	•			•		
17				8,94	X	CF-15	83	50/2"	AC	•			•		
18				9,14	X										
19				9,50	X	CF-16	50	68/4"	AC	•			•		
20				9,75	X										
21				10,01	X	CF-17	42	50/3"	AC	•			•		
22				10,36	X										
23				10,59	X	CF-18	33	50/4"	AC	•			•		
24				10,97	X										
25				11,23	X										
26				12,19	X	CF-19	29	53/3"	AC	•			•		
27				12,80	X	CF-20	25	50/3"	AC	•			•		
28				12,90	X										
29				13,41	X	CF-21	17	50/4"	AC	•			•		
30				14,02	X										
31		Roches: Shale argileux noir finement lité renfermant des bandes (ou laminations) calcaires plus roche de qualité moyenne à excellente.		14,02		CD-1	98	63							
32				15,32		CD-2	80	60							
33				16,84		CD-3	100	100							
34		17,27 - Fin du forage		17,27											



Projet: Hopital Saint-Luc		No. de projet: 603841		Technicien: G. Brossoit	
Localisation: Rue La Gauchetière, Montréal (Québec)		Date: 30 juillet 2004		Approuvé par: P. Lavoie Gagnon	
Méthode de forage: Tarière évidée / Carottier diamanté HQ		Foreuse: Type de foreuse			
Méthode d'échantillonnage: CF <input checked="" type="checkbox"/> TS <input type="checkbox"/> CD <input checked="" type="checkbox"/> T <input type="checkbox"/>		Types d'essais AC Analyses chimiques		IPH: Indice de présence d'hydrocarbures	
Dimension: Longueur: 61 cm Diamètre: 51 mm		en laboratoire: AG Analyses granulométriques			
Profondeur totale: 16,26 m		Coordonnées: (en surface):		Remarque: - Aucune odeur - Aucune infiltration d'eau	
Élévation du sol: 18,64 m		Élev. géodésique: <input checked="" type="checkbox"/> Arbitraire: <input type="checkbox"/>			
		Est (x): 300344,14 m Nord (y): 5041245,84 m			
Niveau d'eau:					
Prof.: --		Élev.: --		Date: --	

Prof. (m)	Profil stratigraphique	Description	Niveau d'eau (m)	Prof. (m)	États	Numéro laboratoire	% Récupération	N/RQD	Essai en labo.	IPH Observ. offactives			IPH Observ. visuelles		
										0	1	2	0	1	2
0		Remblai de sable et gravier gris-noir et un peu de silt. Présence de débris (5-10%) de brique, asphalte, métal. Faible odeur de métal.		0,61											
1				1,22		CF-1	50	23	AC						
				1,83		CF-2	21	9	AC						
2		Sable silteux beige fin, sec et compact.		1,83		CF-3	4	50/4"	AC						
				1,93											
				2,44		CF-4	79	9	AC						
3				3,05		CF-5	21	50/1"	AC						
				3,23											
		Sable silteux, un peu de gravier, traces d'argile, cailloux et blocs occasionnels, dense à très dense.		3,66		CF-6	50	50/4"	AC						
4				4,06											
				4,27		CF-7	83	93	AC						
5				4,88		CF-8	21	50/5"	AC						
				5,00											
				5,49		CF-9	4	50/3"	AC						
				5,56											
6				6,10		CF-10	8	50/4"	AC						
				6,20											
				6,71		CF-11	21	50/5"	AC						
				6,83											
7				7,32		CF-12	21	50/5"	AC						
				7,44											
				7,92		CF-13	8	50/3"	AC						
8				8,00											
				8,53		CF-14	33	50/1"	AC						
				8,71											
13				13,11		CD-1	83	0							
		Roches: Shale argileux noir finement lité renferment des bandes (ou laminations) calcaireuses plus pâles. Roche de qualité très mauvaise jusqu'à 13,7 m de profondeur et de qualité moyenne par la suite.		13,72		CD-2	98	75							
15				15,24		CD-3	83	72							
16				16,26											
		Fin du forage		16,26											
17															

12-08-2004 H:\PROJ\603841\CarrotAutoCAD\Logs\CHUM-04-02.dwg



Projet: Hopital Saint-Luc		No. de projet: 603841		Technicien: M. Soupras	
Localisation: Rue La Gauchetière, Montréal (Québec)		Date: 2 août 2004		Approuvé par: P. Lavoie Gagnon	
Méthode de forage: Tarière évidée / Carottier diamanté HQ		Foreuse: Type de foreuse			
Méthode d'échantillonnage: CF ■ TS □ CD ■ T □		Types d'essais AC Analyses chimiques IPH: Indice de présence en laboratoire: AG Analyses granulométriques d'hydrocarbures			
Dimension: Longueur: 61 cm Diamètre: 51 mm		Profondeur totale: 18,67 m			
Élévation du sol: 22,46 m		Coordonnées (en surface): Élev. géodésique: ■ Arbitraire: □			
Élévation du tubage PVC: 22,35 m		Est (x): 300303,14 m			
Élévation du tubage protecteur: 22,46 m		Nord (y): 5041371,99 m			
Niveau d'eau:		Prof.: 7,58 m			
Élev.: 14,88 m		Date: 5 août 2004			
Type: PVC		Diamètre: 51 mm		Schedule: 40	
Longueur: --		Diamètre: 51 mm		Ouverture: 0,25	

Prof. (m)	Description	Niveau d'eau (m)	Prof. (m)	États	Numéro laboratoire	% Récupération	N/RQD	Essai en laboratoire	IPH Observ. olfactives			IPH Observ. visuelles		
									0	1	2	0	1	2
0	Terre végétale		0,15		CF-1	71	21	AC	•			•		
0,05	Remblai: sable brun fin.		0,46		CF-2	63	18	AC	•			•		
1	Remblai: sable gris et gravier avec 20% de débris de brique.				CF-3	50	6	AC	•			•		
2	Remblai: sable gris et gravier avec 30% de débris de béton.				CF-4	67	32	AC	•			•		
3	Sable silteux rouille (oxydé), traces de petits graviers angulaires.				CF-5	100	50/5"	AC	•			•		
4	Sable silteux gris, traces de petit gravier angulaire.				CF-6	100	50/4"	AC	•			•		
5	Sable silteux, un peu de gravier, traces d'argile, cailloux et blocs occasionnels, dense à très dense.				CF-7	100	50/7"	AC	•			•		
6					CF-8	100	50/5"	AC	•			•		
7					CF-9	100	50/5"	AC	•			•		
8					CF-10	100	50/4"	AC	•			•		
9					CF-11	89	50/3"	AC	•			•		
10					CF-12	0	50/0,5"	AC	•			•		
11					CD-1	21	--							
12					CD-2	6	--							
13					CD-3	19	--							
14					CD-4	61	--							
15					CD-5	10	--							

H:\PROJ\603841\Carrot\AutoCAD\Log\CHUM-04-PO-03.dwg  
12-08-2004

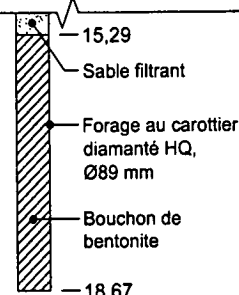
Notes:



Projet: Hopital Saint-Luc		No. de projet: 603841		Technicien: M. Soupras												
Localisation: Rue La Gauchetière, Montréal (Québec)		Date: 2 août 2004		Approuvé par: P. Lavoie Gagnon												
Méthode de forage: Tarière évidée / Carottier diamanté HQ		Foreuse: Type de foreuse														
Méthode d'échantillonnage: CF <input checked="" type="checkbox"/> TS <input type="checkbox"/> CD <input checked="" type="checkbox"/> T <input type="checkbox"/>		Types d'essais AC Analyses chimiques IPH: Indice de présence d'hydrocarbures														
Dimension: Longueur: 61 cm Diamètre: 51 mm		en laboratoire: AG Analyses granulométriques														
Profondeur totale: 18,67 m		Coordonnées: (en surface):														
Élévation du sol: 22,46 m		Élev. géodésique: <input checked="" type="checkbox"/> Arbitraire: <input type="checkbox"/>														
Élévation du tubage PVC: 22,35 m		Est (x): 300303,14 m														
Élévation du tubage protecteur: 22,46 m		Nord (y): 5041371,99 m														
Détails supplémentaires																
Niveau d'eau:																
Prof.: 7,58 m		Élev.: 14,88 m		Date: 5 août 2004												
		Tubage		Crépine												
		Type	Diamètre	Schedule	Longueur	Diamètre	Ouverture									
		PVC	51 mm	40	--	51 mm	0,25									
Prof. (m)	Prof. stratigraphique	Description		Niveau d'eau (m)	Prof. (m)	États	Numéro laboratoire	% Récupération	N/RQD	Essai en laboratoire	IPH Observ. olfactives			IPH Observ. visuelles		
											0	1	2	0	1	2
15		15,47			15,47		CD-5	10	-							
16		Roches: Shale argileux noir finement lité referment des bandes (ou laminations) calcaireuses plus pâles. Roche de qualité très mauvaise jusqu'à 16,3 m et de qualité moyenne par la suite.			16,26		CD-6	91	0							
17					17,15		CD-7	90	74							
18					18,67		CD-8	99	59							
19		18,67			18,67											
20		Fin du forage														
21																
22																
23																
24																
25																
26																
27																
28																
29																
30																

H:\PROJ\603841\Carrot\AutoCAD\Logs\CHUM-04-PO-03.dwg 12-08-2004

Notes:







**ANNEXE K**

---

**Certificats d'analyses de laboratoire et  
historique de contamination**

---

**INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PRIVILÉGIÉES PRÉSENTÉES AU CHUM**

SNC LAVALIN ENVIRONNEMENT INC.  
 455, boul. René-Lévesque Ouest  
 Montreal, PQ  
 Canada H2Z 1Z3

**Attention: Pascale L. Gagnon**

**Date du rapport: 2004/08/18**  
**# Rapport: NM-123432**

Votre # du projet: 603742  
 Chantier: HOPITAL ST-LUC  
 Votre # Bordereau: 92314

**CERTIFICAT D'ANALYSE**

**# DE DOSSIER MAXXAM: A413559**  
**Reçu: 2004/07/30, 18:20**

Matrice: LIXIVIAT  
 Nombre d'échantillons reçus: 2

Analyses	Quantité	Date de l' extraction	Date d'analyse	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
Mercure par vapeur froide AA	2	2004/08/12	2004/08/13	Que SOP-0036:Rev13	AA vapeur froide
Métaux par ICP	2	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP-0032:Rev19	ICP
Huiles et Graisses Totales	2	2004/08/12	2004/08/13	Que SOP-0099:Rev12	Gravimétrie
Phenols totaux par 4-AAP	2	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP- 0195:Rev2	Colorimétrie

Matrice: SOL  
 Nombre d'échantillons reçus: 7

Analyses	Quantité	Date de l' extraction	Date d'analyse	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	7	2004/08/11	2004/08/11	Que SOP-0099:Rev12	GC/FID
Métaux	7	2004/08/11	2004/08/12	Que SOP-0032:Rev19	Digestion/ICP
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	1	2004/08/11	2004/08/11	Que SOP-0084:Rev11	GC/MS SIM
BPC Totaux	2	2004/08/10	2004/08/10	Que SOP-0110:Rev3	GCMS (SIM)
Procédure de lixiviation pour toxicité	2	2004/08/11	2004/08/12	Que SOP-0068:Rev2	TCLP

SNC LAVALIN ENVIRONNEMENT INC.  
455, boul. René-Lévesque Ouest  
Montreal, PQ  
Canada H2Z 1Z3

**Attention: Pascale L. Gagnon**

**Date du rapport: 2004/08/18**  
**# Rapport: NM-123432**

Votre # du projet: 603742  
Chantier: HOPITAL ST-LUC  
Votre # Bordereau: 92314

**CERTIFICAT D'ANALYSE**

-2-

MAXXAM ANALYTIQUE INC.

JEAN-PASCAL D'IONNE, B.Sc., chimiste  
Représentant technique

LORENA DI BENEDETTO, B.Sc., chimiste  
Directrice aux opérations

JPD/mm  
encl.



**MÉTAUX (LIXIVIAT)**

ID Maxxam		701139	701143		
Date d'échantillonnage		2004/07/28	2004/07/30		
	Unités	CHUM-04-01-CF-1	CHUM-04-02-CF-1	LD	Lot CQ

MÉTAUX					
Mercure (Hg)	mg/L	ND	ND	0.0002	263991
Cadmium (Cd)	mg/L	ND	ND	0.05	263995
Chrome (Cr)	mg/L	ND	ND	0.05	263995
Cuivre (Cu)	mg/L	ND	0.87	0.05	263995
Plomb (Pb)	mg/L	ND	0.64	0.05	263995
Nickel (Ni)	mg/L	ND	ND	0.05	263995
Zinc (Zn)	mg/L	ND	3.1	0.1	263995

ND = Non Détecté  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**PARAMETRES CONVENTIONNELS (LIXIVIAT)**

ID Maxxam		701139	701143		
Date d'échantillonnage		2004/07/28	2004/07/30		
	Unités	CHUM-04-01-CF-1	CHUM-04-02-CF-1	LD	Lot CQ

<b>CONVENTIONNELS</b>					
Phénol-4AAP	mg/L	ND	ND	0.02	264021

ND = Non Détecté  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**HYDROCARBURES LOURDS (LIXIVIAT)**

ID Maxxam		701139	701143		
Date d'échantillonnage		2004/07/28	2004/07/30		
	Unités	CHUM-04-01-CF-1	CHUM-04-02-CF-1	LD	Lot CQ

<b>HUILES ET GRAISSES</b>					
Huiles et graisses totales	mg/L	ND	ND	3	263883

ND = Non Détecté  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### HAP PAR GCMS (SOL)

ID Maxxam					701143		
Date d'échantillonnage					2004/07/30		
# Bordereau					92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-02-CF-1	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	7	N/A	N/A
<b>HAP</b>							
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	0.7	0.1	263700
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	1.1	0.1	263700
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	2.4	0.1	263700
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	7.0	0.1	263700
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	6.3	0.1	263700
Benzo(b+j+k)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	9.7	0.1	263700
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	0.9	0.1	263700
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	4.1	0.1	263700
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	7.3	0.1	263700
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	1.1	0.1	263700
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	0.3	0.1	263700
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	0.2	0.1	263700
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	1.8	0.1	263700
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	0.1	0.1	263700
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	16	0.1	263700
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	0.7	0.1	263700
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	3.4	0.1	263700
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	ND	0.1	263700
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	0.6	0.1	263700
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	11	0.1	263700
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	14	0.1	263700
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	0.3	0.1	263700
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	0.2	0.1	263700
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	0.2	0.1	263700
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	ND	0.1	263700
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>							
D10-Anthracène	%	-	-	-	74	N/A	263700
D10-Pyrène	%	-	-	-	91	N/A	263700
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	89	N/A	263700
D8-Naphtalène	%	-	-	-	82	N/A	263700

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Maxxam					701139	701140		
Date d'échantillonnage					2004/07/28	2004/07/28		
# Bordereau					92314	92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-01-CF-1	CHUM-04-01-CF-4	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	15	17	N/A	N/A
<b>HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX</b>								
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	ND	ND	100	263701
Récupération des Surrogates (%)								
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	92	92	N/A	263701

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

ID Maxxam					701141	701141		
Date d'échantillonnage					2004/07/29	2004/07/29		
# Bordereau					92314	92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-01-CF-10	CHUM-04-01-CF-10 Dup	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	15	15	N/A	N/A
<b>HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX</b>								
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	ND	ND	100	263701
Récupération des Surrogates (%)								
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	99	100	N/A	263701

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires



### HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Maxxam					701142	701143		
Date d'échantillonnage					2004/07/29	2004/07/30		
# Bordereau					92314	92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-01-CF-16	CHUM-04-02-CF-1	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	13	7	N/A	N/A
<b>HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX</b>								
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	130	280	100	263701
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>								
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	96	100	N/A	263701

N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

ID Maxxam					701144	701145		
Date d'échantillonnage					2004/07/30	2004/07/30		
# Bordereau					92314	92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-02-CF-6	CHUM-04-02-CF-14	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	5	9	N/A	N/A
<b>HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX</b>								
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	ND	ND	100	263701
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>								
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	92	98	N/A	263701

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### MÉTAUX (SOL)

ID Maxxam					701139	701139	701140		
Date d'échantillonnage					2004/07/28	2004/07/28	2004/07/28		
# Bordereau					92314	92314	92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-01-CF-1	CHUM-04-01-CF-1 Dup	CHUM-04-01-CF-4	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	15	15	17	N/A	N/A
<b>MÉTAUX</b>									
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	ND	ND	ND	2	263677
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	ND	ND	ND	6	263677
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	100	100	28	5	263677
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	ND	ND	ND	0.5	263677
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	8.5	8.4	11	2	263677
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	17	17	17	2	263677
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	27	27	35	2	263677
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	ND	ND	ND	5	263677
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	460	450	670	1	263677
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	ND	ND	ND	2	263677
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	19	18	30	1	263677
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	120	110	ND	5	263677
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	100	99	87	10	263677

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**MÉTAUX (SOL)**

ID Maxxam					701141	701142	701143		
Date d'échantillonnage					2004/07/29	2004/07/29	2004/07/30		
# Bordereau					92314	92314	92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-01-CF-10	CHUM-04-01-CF-16	CHUM-04-02-CF-1	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	15	13	7	N/A	N/A
<b>MÉTAUX</b>									
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	ND	ND	ND	2	263677
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	ND	ND	7.1	6	263677
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	110	75	330	5	263677
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	ND	ND	ND	0.5	263677
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	9.6	7.0	6.0	2	263677
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	12	13	15	2	263677
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	35	31	91	2	263677
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	ND	ND	22	5	263677
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	620	440	260	1	263677
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	ND	ND	ND	2	263677
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	20	17	15	1	263677
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	ND	ND	840	5	263677
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	84	80	580	10	263677

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### MÉTAUX (SOL)

ID Maxxam					701144	701145		
Date d'échantillonnage					2004/07/30	2004/07/30		
# Bordereau					92314	92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-02-CF-6	CHUM-04-02-CF-14	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	5	9	N/A	N/A
<b>MÉTAUX</b>								
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	ND	ND	2	263677
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	ND	ND	6	263677
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	38	99	5	263677
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	ND	ND	0.5	263677
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	6.5	7.6	2	263677
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	8.8	12	2	263677
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	24	23	2	263677
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	ND	ND	5	263677
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	390	410	1	263677
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	ND	ND	2	263677
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	14	17	1	263677
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	ND	ND	5	263677
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	65	72	10	263677

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**BPC CONGÉNÈRES (SOL)**

ID Maxxam					701139	701143		
Date d'échantillonnage					2004/07/28	2004/07/30		
# Bordereau					92314	92314		
	Unités	A	B	C	CHUM-04-01-CF-1	CHUM-04-02-CF-1	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	15	7	N/A	N/A
<b>BPC</b>								
BPC Totaux	mg/kg	0.05	1	10	ND	ND	0.01	263632
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>								
2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	%	-	-	-	75	83	N/A	263632
2',3,5-Trichlorobiphényle	%	-	-	-	68	81	N/A	263632
22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	%	-	-	-	68	71	N/A	263632

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

#### REMARQUES GÉNÉRALES

État des échantillons à l'arrivée: BON

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

A,B,C: Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas parti de la réglementation.

#### MÉTAUX (LIXIVIAT)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

Les limites de détections indiquées sont multipliées par les facteurs de dilution utilisés pour l'analyse des échantillons.

#### PARAMETRES CONVENTIONNELS (LIXIVIAT)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

Les limites de détections indiquées sont multipliées par les facteurs de dilution utilisés pour l'analyse des échantillons. Veillez noter que les résultats ci-dessus ont été corrigés pour le blanc de lixiviat.

#### HYDROCARBURES LOURDS (LIXIVIAT)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### HAP PAR GCMS (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour les valeurs du blanc de laboratoire.

#### HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (spike et surrogates). Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### MÉTAUX (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### BPC CONGÉNÈRES (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour les valeurs du blanc de laboratoire et le pourcentage de récupération des surrogates.

Les résultats s'appliquent seulement pour les paramètres analysés.

Ce rapport en date du 2004/08/18 remplace tous les rapports antérieurs.

Rapport Assurance Qualité

Dossier Maxxam: A413559

Lot AQ/CQ	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur Récupération	Unités		
263632 FA	SPIKE	2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	2004/08/10	84	%		
		2',3,5-Trichlorobiphényle	2004/08/10	73	%		
		22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	2004/08/10	68	%		
		BPC Totaux	2004/08/10	71	%		
		2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	2004/08/10	84	%		
	BLANC	2',3,5-Trichlorobiphényle	2004/08/10	73	%		
		22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	2004/08/10	68	%		
		BPC Totaux	2004/08/10	ND	mg/kg		
		263677 MCL	ÉTALON CQ	Argent (Ag)	2004/08/12	94	%
				Arsenic (As)	2004/08/12	94	%
Baryum (Ba)	2004/08/12			94	%		
Cadmium (Cd)	2004/08/12			94	%		
Cobalt (Co)	2004/08/12			103	%		
Chrome (Cr)	2004/08/12			101	%		
Cuivre (Cu)	2004/08/12			93	%		
Etain (Sn)	2004/08/12			120	%		
Manganèse (Mn)	2004/08/12			99	%		
Molybdène (Mo)	2004/08/12			97	%		
BLANC	Nickel (Ni)	2004/08/12	100	%			
	Plomb (Pb)	2004/08/12	96	%			
	Zinc (Zn)	2004/08/12	101	%			
	Argent (Ag)	2004/08/12	ND	mg/kg			
	Arsenic (As)	2004/08/12	ND	mg/kg			
	Baryum (Ba)	2004/08/12	ND	mg/kg			
	Cadmium (Cd)	2004/08/12	ND	mg/kg			
	Cobalt (Co)	2004/08/12	ND	mg/kg			
	Chrome (Cr)	2004/08/12	ND	mg/kg			
	Cuivre (Cu)	2004/08/12	ND	mg/kg			
263700 FA	SPIKE	Etain (Sn)	2004/08/12	ND	mg/kg		
		Manganèse (Mn)	2004/08/12	ND	mg/kg		
		Molybdène (Mo)	2004/08/12	ND	mg/kg		
		Nickel (Ni)	2004/08/12	ND	mg/kg		
		Plomb (Pb)	2004/08/12	ND	mg/kg		
		Zinc (Zn)	2004/08/12	ND	mg/kg		
		D10-Anthracène	2004/08/11	86	%		
		D10-Pyrène	2004/08/11	100	%		
		D12-Benzo(a)pyrène	2004/08/11	103	%		
		D8-Naphtalène	2004/08/11	88	%		
Acénaphène	2004/08/11	103	%				
Acénaphylène	2004/08/11	102	%				
Anthracène	2004/08/11	99	%				
Benzo(a)anthracène	2004/08/11	95	%				
Benzo(a)pyrène	2004/08/11	98	%				
Benzo(b+j+k)fluoranthène	2004/08/11	104	%				
Benzo(ghi)pérylène	2004/08/11	97	%				
Chrysène	2004/08/11	104	%				
Dibenz(a,h)anthracène	2004/08/11	95	%				
Dibenzo(a,i)pyrène	2004/08/11	72	%				
Dibenzo(a,h)pyrène	2004/08/11	54	%				
Dibenzo(a,l)pyrène	2004/08/11	88	%				
7,12-Diméthylbenzanthracène	2004/08/11	70	%				
Fluoranthène	2004/08/11	101	%				
Fluorène	2004/08/11	99	%				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2004/08/11	98	%				
3-Méthylcholanthrène	2004/08/11	77	%				
Naphtalène	2004/08/11	96	%				

Rapport Assurance Qualité (Suite)

Dossier Maxxam: A413559

Lot AQ/CQ Num Init	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur Récupération	Unités	
263700 FA	SPIKE	Phénanthrène	2004/08/11	98	%	
		Pyrène	2004/08/11	106	%	
		2-Méthylnaphtalène	2004/08/11	104	%	
	BLANC	BLANC	1-Méthylnaphtalène	2004/08/11	90	%
			1,3-Diméthylnaphtalène	2004/08/11	120	%
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2004/08/11	112	%
			D10-Anthracène	2004/08/11	71	%
			D10-Pyrène	2004/08/11	97	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2004/08/11	70	%
			D8-Naphtalène	2004/08/11	98	%
			Acénaphène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Acénaphthylène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Anthracène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Benzo(a)anthracène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Benzo(a)pyrène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Benzo(b+j+k)fluoranthène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Benzo(c)phénanthrène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Benzo(ghi)pérylène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Chrysène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Dibenz(a,h)anthracène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Dibenzo(a,i)pyrène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Dibenzo(a,h)pyrène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Dibenzo(a,l)pyrène	2004/08/11	ND	mg/kg
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Fluoranthène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Fluorène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2004/08/11	ND	mg/kg
			3-Méthylcholanthrène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Naphtalène	2004/08/11	ND	mg/kg
			Phénanthrène	2004/08/11	ND	mg/kg
	Pyrène	2004/08/11	ND	mg/kg		
	2-Méthylnaphtalène	2004/08/11	ND	mg/kg		
	1-Méthylnaphtalène	2004/08/11	ND	mg/kg		
1,3-Diméthylnaphtalène	2004/08/11	ND	mg/kg			
2,3,5-Triméthylnaphtalène	2004/08/11	ND	mg/kg			
263701 TE	SPIKE	1-Chlorooctadécane	2004/08/11	87	%	
		Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2004/08/11	95	%	
	BLANC	1-Chlorooctadécane	2004/08/11	90	%	
263883 OS	BL. LIXIVIAT	Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2004/08/11	ND	mg/kg	
		Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2004/08/13	ND	mg/L	
	BL. LIXIVIAT DUP	Huiles et graisses totales	2004/08/13	ND	mg/L	
	SPIKE	Huiles et graisses totales	2004/08/13	59	%	
	BLANC	Huiles et graisses totales	2004/08/13	ND	mg/L	
263991 MCL	BL. LIXIVIAT	Huiles et graisses totales	2004/08/13	ND	mg/L	
		Mercure (Hg)	2004/08/13	ND	mg/L	
	ÉTALON CQ	Mercure (Hg)	2004/08/13	86	%	
263995 MCL	BLANC	Mercure (Hg)	2004/08/13	ND	mg/L	
		Cadmium (Cd)	2004/08/12	ND	mg/L	
		Chrome (Cr)	2004/08/12	ND	mg/L	
		Cuivre (Cu)	2004/08/12	ND	mg/L	
		Plomb (Pb)	2004/08/12	ND	mg/L	
		Nickel (Ni)	2004/08/12	ND	mg/L	
		Zinc (Zn)	2004/08/12	ND	mg/L	
		ÉTALON CQ	Cadmium (Cd)	2004/08/12	92	%
		Chrome (Cr)	2004/08/12	96	%	
	Cuivre (Cu)	2004/08/12	93	%		
Plomb (Pb)	2004/08/12	93	%			



Rapport Assurance Qualité (Suite)

Dossier Maxxam: A413559

Lot AQ/CQ Num Init	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur Récupération	Unités		
263995 MCL	ÉTALON CQ	Nickel (Ni)	2004/08/12	95	%		
		Zinc (Zn)	2004/08/12	100	%		
	BLANC	Cadmium (Cd)	2004/08/12	ND		mg/L	
		Chrome (Cr)	2004/08/12	ND		mg/L	
		Cuivre (Cu)	2004/08/12	ND		mg/L	
		Plomb (Pb)	2004/08/12	ND		mg/L	
		Nickel (Ni)	2004/08/12	ND		mg/L	
		Zinc (Zn)	2004/08/12	ND		mg/L	
		264021 VJ	BL. LIXIVIAT	Phénol-4AAP	2004/08/12	0.12	mg/L
			ÉTALON CQ	Phénol-4AAP	2004/08/12	97	%
BLANC	Phénol-4AAP		2004/08/12	ND	mg/L		

ND = Non Détecté  
 Étalon CQ = Étalon Contrôle Qualité  
 SPIKE = Échantillon Fortifié

SNC LAVALIN ENVIRONNEMENT INC.  
 455, boul. René-Lévesque Ouest  
 Montreal, PQ  
 Canada H2Z 1Z3

**Attention: Pascale L. Gagnon**

**Date du rapport: 2004/08/18**  
**# Rapport: NM-123408**

Votre # du projet: 603742  
 Chantier: HOPITAL ST-LUC  
 Votre # Bordereau: 92403

**CERTIFICAT D'ANALYSE**

**# DE DOSSIER MAXXAM: A413613**  
**Reçu: 2004/08/05, 17:30**

Matrice: EAU SOUTERRAINE  
 Nombre d'échantillons reçus: 1

Analyses	Quantité	Date de l'extraction	Date d'analyse	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
Composés organiques volatils	1	N/A	2004/08/10	Que SOP-0092:Rev16	"Purge/Trap" GC/MS
Anions	1	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP-0052:Rev12	Chrom. Ionique
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	1	2004/08/10	2004/08/12	Que SOP-0099:Rev12	GC/FID
Cyanures totaux et oxydables	1	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP-0076:Rev3	Colorimétrie
Conductivité	1	2004/08/16	2004/08/16	Que SOP-0046:Rev9	Conductivimètre
Fluorures	1	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP-0045:Rev6	Electrode ion-spec
Mercuré par vapeur froide AA	1	2004/08/11	2004/08/12	Que SOP-0036:Rev13	AA vapeur froide
Métaux par ICP	1	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP-0032:Rev19	ICP
Azote ammoniacale	1	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP-0194:Rev2	Colorimétrie
Nitrate et/ou Nitrite	1	2004/08/11	2004/08/11	Que SOP-0052:Rev12	Chrom. ionique
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	1	2004/08/11	2004/08/12	Que SOP-0084:Rev12	GC/MS SIM
BPC Totaux	1	2004/08/13	2004/08/16	Que SOP-0110:Rev3	GC/MS SIM
pH	1	2004/08/10	2004/08/10	Que SOP-0054:Rev9	pH mètre
Phosphore total	1	2004/08/11	2004/08/11	Que SOP-0080:Rev3	Colorimétrie
Potentiel Redox (o)	1	N/A	2004/08/10		
Anions sulfures (S=)	1	2004/08/11	2004/08/11	Que SOP-0065:Rev6	spectro/Colorimétrie

(1) Cette analyse a été effectuée par Bodycote- Pte.Claire

SNC LAVALIN ENVIRONNEMENT INC.  
455, boul. René-Lévesque Ouest  
Montreal, PQ  
Canada H2Z 1Z3

Attention: Pascale L. Gagnon

Date du rapport: 2004/08/18  
# Rapport: NM-123408

Votre # du projet: 603742  
Chantier: HOPITAL ST-LUC  
Votre # Bordereau: 92403

**CERTIFICAT D'ANALYSE**

-2-

  
MAXXAM ANALYTIQUE INC.

  
JEAN-PASCAL DIONNE, B.Sc., chimiste  
Représentant technique



LORENA DI BENEDETTO, B.Sc., chimiste  
Directrice aux opérations

JPD/mm  
encl.

### HAP PAR GCMS (EAU SOUTERRAINE)

ID Maxxam		701521		
Date d'échantillonnage		2004/08/05 16:00		
# Bordereau		92403		
	Unités	CHUM-04-PO-3	LD	Lot CQ

HAP				
Acénaphène	ug/L	ND	0.05	263847
Anthracène	ug/L	ND	0.03	263847
Benzo(a)anthracène	ug/L	ND	0.02	263847
Benzo(b+j+k)fluoranthène	ug/L	ND	0.04	263847
Benzo(a)pyrène	ug/L	ND	0.01	263847
Chrysène	ug/L	ND	0.03	263847
Dibenz(a,h)anthracène	ug/L	ND	0.02	263847
Fluoranthène	ug/L	ND	0.01	263847
Fluorène	ug/L	ND	0.01	263847
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	ug/L	ND	0.01	263847
Naphtalène	ug/L	ND	0.03	263847
Phénanthrène	ug/L	ND	0.01	263847
Pyrène	ug/L	ND	0.01	263847
Acénaphthylène	ug/L	ND	0.5	263847
7,12-Diméthylbenzanthracène	ug/L	ND	0.1	263847
3-Méthylcholanthrène	ug/L	ND	0.1	263847
Benzo(ghi)pérylène	ug/L	ND	0.1	263847
Dibenzo(a,i)pyrène	ug/L	ND	0.1	263847
Dibenzo(a,h)pyrène	ug/L	ND	0.1	263847
Dibenzo(a,l)pyrène	ug/L	ND	0.1	263847
Benzo(c)phénanthrène	ug/L	ND	0.1	263847
2-Méthylnaphtalène	ug/L	ND	0.1	263847
1-Méthylnaphtalène	ug/L	ND	0.1	263847
1,3-Diméthylnaphtalène	ug/L	ND	0.1	263847
2,3,5-Triméthylnaphtalène	ug/L	ND	0.1	263847
Récupération des Surrogates (%)				
D10-Anthracène	%	82	N/A	263847
D10-Pyrène	%	90	N/A	263847
D12-Benzo(a)pyrène	%	90	N/A	263847
D8-Naphtalène	%	67	N/A	263847
ND = Non Détecté N/A = Non Applicable LD = Limite de Détection Lot CQ = Lot Contrôle Qualité Veuillez consulter le tableau de commentaires				

**HYDROCARBURES PAR GCFID (EAU SOUTERRAINE)**

ID Maxxam		701521		
Date d'échantillonnage		2004/08/05 16:00		
# Bordereau		92403		
	Unités	CHUM-04-PO-3	LD	Lot CQ

<b>HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX</b>				
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	ug/L	ND	100	263607
Récupération des Surrogates (%)				
1-Chlorooctadécane	%	101	N/A	263607

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**COV PAR PT-GC/MS (EAU SOUTERRAINE)**

ID Maxxam		701521		
Date d'échantillonnage		2004/08/05 16:00		
# Bordereau		92403		
	Unités	CHUM-04-PO-3	LD	Lot CQ

VOLATILS				
Benzène	ug/L	ND	0.2	263612
Chlorobenzène	ug/L	ND	0.2	263612
1,2-Dichlorobenzène	ug/L	ND	0.2	263612
1,3-Dichlorobenzène	ug/L	ND	0.1	263612
1,4-Dichlorobenzène	ug/L	ND	0.2	263612
Ethylbenzène	ug/L	ND	0.1	263612
Styrène	ug/L	ND	0.1	263612
Toluène	ug/L	0.3	0.1	263612
Xylènes Totaux	ug/L	ND	0.4	263612
Chloroforme	ug/L	0.5	0.2	263612
Chlorure de vinyle	ug/L	ND	0.2	263612
1,2-Dichloroéthane	ug/L	ND	0.1	263612
1,1-Dichloroéthylène	ug/L	ND	1	263612
cis-1,2-Dichloroéthylène	ug/L	ND	0.2	263612
trans-1,2-Dichloroéthylène	ug/L	ND	0.2	263612
Dichlorométhane	ug/L	ND	0.9	263612
1,2-Dichloropropane	ug/L	ND	0.1	263612
1,3-Dichloropropane	ug/L	ND	0.1	263612
1,3-Dichloropropène (cis+trans)	ug/L	ND	0.1	263612
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	ug/L	ND	0.1	263612
Tétrachloroéthylène	ug/L	ND	0.2	263612
Tétrachlorure de Carbone	ug/L	ND	0.2	263612
1,1,1-Trichloroéthane	ug/L	ND	0.2	263612
1,1,2-Trichloroéthane	ug/L	ND	0.1	263612
Trichloroéthylène	ug/L	ND	0.1	263612
Pentachloroéthane	ug/L	ND	0.4	263612
Hexachloroéthane	ug/L	ND	0.1	263612
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>				
4-Bromofluorobenzène	%	87	N/A	263612
D4-1,2-Dichloroéthane	%	92	N/A	263612
D8-Toluène	%	97	N/A	263612
ND = Non Détecté N/A = Non Applicable LD = Limite de Détection Lot CQ = Lot Contrôle Qualité Veuillez consulter le tableau de commentaires				

**MÉTAUX (EAU SOUTERRAINE)**

ID Maxxam		701521		
Date d'échantillonnage		2004/08/05 16:00		
# Bordereau		92403		
	Unités	CHUM-04-PO-3	LD	Lot CQ

MÉTAUX				
Mercure (Hg)	mg/L	ND	0.0002	263765
Argent (Ag)	mg/L	ND	0.0003	263996
Arsenic (As)	mg/L	0.018	0.002	263996
Baryum (Ba)	mg/L	0.26	0.03	263996
Cadmium (Cd)	mg/L	ND	0.001	263996
Chrome (Cr)	mg/L	ND	0.03	263996
Cobalt (Co)	mg/L	ND	0.03	263996
Cuivre (Cu)	mg/L	ND	0.003	263996
Plomb (Pb)	mg/L	ND	0.001	263996
Manganèse (Mn)	mg/L	0.20	0.003	263996
Molybdène (Mo)	mg/L	ND	0.03	263996
Nickel (Ni)	mg/L	ND	0.01	263996
Sélénium (Se)	mg/L	ND	0.001	263996
Zinc (Zn)	mg/L	0.016	0.003	263996
Etain (Sn)	mg/L	ND	0.05	263996

ND = Non Détecté  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**PARAMETRES CONVENTIONNELS (EAU SOUTERRAINE)**

ID Maxxam		701521		
Date d'échantillonnage		2004/08/05 16:00		
# Bordereau		92403		
	Unités	CHUM-04-PO-3	LD	Lot CQ

CONVENTIONNELS				
Anions sulfures (S=)	mg/L	ND	0.02	263691
Azote ammoniacale (N-NH3)	mg/L	0.9	0.2	263879
CN oxydables	mg/L	ND	0.02	263911
Conductivité	mmhos/cm	6.6	N/A	264319
Cyanures Totaux	mg/L	ND	0.02	263911
Fluorure (F)	mg/L	ND	0.2	263957
Nitrates (N-NO3-)	mg/L	ND	0.01	263680
Nitrites (N-NO2-)	mg/L	ND	0.01	263680
pH	pH	7.1	N/A	263663
Phosphore total	mg/L	0.3	0.1	263693
Chlorures (Cl)	mg/L	2000	5	263875
Sulfates (SO4)	mg/L	340	10	263875

ND = Non Détecté  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires



Dossier Maxxam: A413613.  
Date du rapport: 2004/08/18

**BPC CONGÉNÈRES (EAU SOUTERRAINE)**

ID Maxxam		701521		
Date d'échantillonnage		2004/08/05 16:00		
# Bordereau		92403		
	Unités	CHUM-04-PO-3	LD	Lot CQ

<b>BPC</b>				
BPC Totaux	ug/L	ND	0.03	264257
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>				
2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	%	92	N/A	264257
2',3,5-Trichlorobiphényle	%	81	N/A	264257
22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	%	95	N/A	264257

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

#### REMARQUES GÉNÉRALES

État des échantillons à l'arrivée: BON excepté pour  
Nitrate et/ou Nitrite: Délai maximum de conservation déjà dépassé.: 701521  
pH: Délai maximum de conservation déjà dépassé.: 701521

#### HAP PAR GCMS (EAU SOUTERRAINE)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour les valeurs du blanc de laboratoire.

#### HYDROCARBURES PAR GCFID (EAU SOUTERRAINE)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (spike et surrogates). Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### COV PAR PT-GC/MS (EAU SOUTERRAINE)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates.

Les résultats des volatils sont corrigés par le blanc. Un blanc de laboratoire est analysé quotidiennement pour mesurer le bruit de fond du laboratoire.

#### MÉTAUX (EAU SOUTERRAINE)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### PARAMETRES CONVENTIONNELS (EAU SOUTERRAINE)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.  
Les limites de détections indiquées sont multipliées par les facteurs de dilution utilisés pour l'analyse des échantillons.

#### BPC CONGÉNÈRES (EAU SOUTERRAINE)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour les valeurs du blanc de laboratoire et le pourcentage de récupération des surrogates.

Les résultats s'appliquent seulement pour les paramètres analysés.

Ce rapport en date du 2004/08/18 remplace tous les rapports antérieurs.

Rapport Assurance Qualité  
Dossier Maxxam: A413613

Lot AQ/CQ Num Init	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur	Récupération	Unités	
263607 TE	SPIKE	1-Chlorooctadécane	2004/08/12		102	%	
		Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2004/08/12		78	%	
	BLANC	1-Chlorooctadécane	2004/08/12		108	%	
263612 NTD	SPIKE	Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2004/08/12	100		ug/L	
		4-Bromofluorobenzène	2004/08/10		90	%	
		D4-1,2-Dichloroéthane	2004/08/10		91	%	
		D8-Toluène	2004/08/10		99	%	
		Benzène	2004/08/10		90	%	
		Chlorobenzène	2004/08/10		92	%	
		1,2-Dichlorobenzène	2004/08/10		90	%	
		1,3-Dichlorobenzène	2004/08/10		88	%	
		1,4-Dichlorobenzène	2004/08/10		75	%	
		Ethylbenzène	2004/08/10		84	%	
		Styrène	2004/08/10		87	%	
		Toluène	2004/08/10		86	%	
		Xylènes Totaux	2004/08/10		90	%	
		Chloroforme	2004/08/10		96	%	
		Chlorure de vinyle	2004/08/10		89	%	
		1,2-Dichloroéthane	2004/08/10		99	%	
		1,1-Dichloroéthylène	2004/08/10		84	%	
		cis-1,2-Dichloroéthylène	2004/08/10		59	%	
		trans-1,2-Dichloroéthylène	2004/08/10		80	%	
		Dichlorométhane	2004/08/10		83	%	
		1,2-Dichloropropane	2004/08/10		93	%	
		1,3-Dichloropropène (cis+trans)	2004/08/10		81	%	
		1,1,2,2-Tétrachloroéthane	2004/08/10		91	%	
		Tétrachloroéthylène	2004/08/10		141	%	
		Tétrachlorure de Carbone	2004/08/10		79	%	
		1,1,1-Trichloroéthane	2004/08/10		91	%	
		1,1,2-Trichloroéthane	2004/08/10		100	%	
		Trichloroéthylène	2004/08/10		96	%	
		Pentachloroéthane	2004/08/10		27	%	
		Hexachloroéthane	2004/08/10		68	%	
		BLANC	4-Bromofluorobenzène	2004/08/10		88	%
			D4-1,2-Dichloroéthane	2004/08/10		87	%
			D8-Toluène	2004/08/10		100	%
			Benzène	2004/08/10	ND		ug/L
			Chlorobenzène	2004/08/10	ND		ug/L
			1,2-Dichlorobenzène	2004/08/10	ND		ug/L
			1,3-Dichlorobenzène	2004/08/10	ND		ug/L
	1,4-Dichlorobenzène	2004/08/10	ND		ug/L		
	Ethylbenzène	2004/08/10	ND		ug/L		
	Styrène	2004/08/10	ND		ug/L		
	Toluène	2004/08/10	ND		ug/L		
	Xylènes Totaux	2004/08/10	ND		ug/L		
	Chloroforme	2004/08/10	ND		ug/L		
	Chlorure de vinyle	2004/08/10	ND		ug/L		
	1,2-Dichloroéthane	2004/08/10	ND		ug/L		
	1,1-Dichloroéthylène	2004/08/10	ND		ug/L		
	cis-1,2-Dichloroéthylène	2004/08/10	ND		ug/L		
	trans-1,2-Dichloroéthylène	2004/08/10	ND		ug/L		
	Dichlorométhane	2004/08/10	3.1		ug/L		
	1,2-Dichloropropane	2004/08/10	ND		ug/L		
	1,3-Dichloropropane	2004/08/10	ND		ug/L		
	1,3-Dichloropropène (cis+trans)	2004/08/10	ND		ug/L		
	1,1,2,2-Tétrachloroéthane	2004/08/10	ND		ug/L		

Rapport Assurance Qualité (Suite)

Dossier Maxxam: A413613

Lot AQ/CQ	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur Récupération	Unités		
263612 NTD	BLANC	Tétrachloroéthylène	2004/08/10	ND	ug/L		
		Tétrachlorure de Carbone	2004/08/10	ND	ug/L		
		1,1,1-Trichloroéthane	2004/08/10	ND	ug/L		
		1,1,2-Trichloroéthane	2004/08/10	ND	ug/L		
		Trichloroéthylène	2004/08/10	ND	ug/L		
		Pentachloroéthane	2004/08/10	ND	ug/L		
		Hexachloroéthane	2004/08/10	ND	ug/L		
263663 VB	ÉTALON CQ	pH	2004/08/10	99	%		
263680 DG1	ÉTALON CQ	Nitrates (N-NO3-)	2004/08/11	89	%		
		Nitrites (N-NO2-)	2004/08/11	98	%		
263691 MH1	BLANC	Nitrates (N-NO3-)	2004/08/11	ND	mg/L		
		Nitrites (N-NO2-)	2004/08/11	ND	mg/L		
		Anions sulfures (S=)	2004/08/11	92	%		
263693 MH1	ÉTALON CQ	Anions sulfures (S=)	2004/08/11	ND	mg/L		
		Phosphore total	2004/08/11	89	%		
263765 MCL	BLANC	Phosphore total	2004/08/11	ND	mg/L		
		Mercure (Hg)	2004/08/12	93	%		
263847 AR	SPIKE	Mercure (Hg)	2004/08/12	ND	mg/L		
		D10-Anthracène	2004/08/12	72	%		
		D10-Pyrène	2004/08/12	84	%		
		D12-Benzo(a)pyrène	2004/08/12	84	%		
		D8-Naphtalène	2004/08/12	66	%		
		Acénaphène	2004/08/12	63	%		
		Anthracène	2004/08/12	68	%		
		Benzo(a)anthracène	2004/08/12	76	%		
		Benzo(b+j+k)fluoranthène	2004/08/12	78	%		
		Benzo(a)pyrène	2004/08/12	70	%		
		Chrysène	2004/08/12	80	%		
		Dibenz(a,h)anthracène	2004/08/12	90	%		
		Fluoranthène	2004/08/12	78	%		
		Fluorène	2004/08/12	63	%		
		Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2004/08/12	81	%		
		Naphtalène	2004/08/12	63	%		
		Phénanthrène	2004/08/12	65	%		
		Pyrène	2004/08/12	82	%		
		Acénaphthylène	2004/08/12	59	%		
		7,12-Diméthylbenzanthracène	2004/08/12	57	%		
		3-Méthylcholanthrène	2004/08/12	65	%		
		Benzo(ghi)pérylène	2004/08/12	82	%		
		Dibenzo(a,i)pyrène	2004/08/12	68	%		
		Dibenzo(a,h)pyrène	2004/08/12	61	%		
		Dibenzo(a,l)pyrène	2004/08/12	83	%		
		2-Méthylnaphtalène	2004/08/12	69	%		
		1-Méthylnaphtalène	2004/08/12	60	%		
		1,3-Diméthylnaphtalène	2004/08/12	66	%		
		2,3,5-Triméthylnaphtalène	2004/08/12	68	%		
		BLANC	BLANC	D10-Anthracène	2004/08/12	64	%
				D10-Pyrène	2004/08/12	83	%
				D12-Benzo(a)pyrène	2004/08/12	78	%
				D8-Naphtalène	2004/08/12	56	%
				Acénaphène	2004/08/12	ND	ug/L
				Anthracène	2004/08/12	ND	ug/L
				Benzo(a)anthracène	2004/08/12	ND	ug/L
				Benzo(b+j+k)fluoranthène	2004/08/12	ND	ug/L
				Benzo(a)pyrène	2004/08/12	ND	ug/L
				Chrysène	2004/08/12	ND	ug/L

Rapport Assurance Qualité (Suite)

Dossier Maxxam: A413613

Lot AQ/CQ Num Init	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur Récupération	Unités
263847 AR	BLANC	Dibenz(a,h)anthracène	2004/08/12	ND	ug/L
		Fluoranthène	2004/08/12	ND	ug/L
		Fluorène	2004/08/12	ND	ug/L
		Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2004/08/12	ND	ug/L
		Naphtalène	2004/08/12	ND	ug/L
		Phénanthrène	2004/08/12	ND	ug/L
		Pyrène	2004/08/12	ND	ug/L
		Acénaphtylène	2004/08/12	ND	ug/L
		7,12-Diméthylbenzantracène	2004/08/12	ND	ug/L
		3-Méthylcholanthrène	2004/08/12	ND	ug/L
		Benzo(ghi)pérylène	2004/08/12	ND	ug/L
		Dibenzo(a,i)pyrène	2004/08/12	ND	ug/L
		Dibenzo(a,h)pyrène	2004/08/12	ND	ug/L
		Dibenzo(a,l)pyrène	2004/08/12	ND	ug/L
		Benzo(c)phénanthrène	2004/08/12	ND	ug/L
		2-Méthylnaphtalène	2004/08/12	ND	ug/L
		1-Méthylnaphtalène	2004/08/12	ND	ug/L
1,3-Diméthylnaphtalène	2004/08/12	ND	ug/L		
2,3,5-Triméthylnaphtalène	2004/08/12	ND	ug/L		
263875 DG1	ÉTALON CQ	Chlorures (Cl)	2004/08/12		100 %
		Sulfates (SO4)	2004/08/12		111 %
	BLANC	Chlorures (Cl)	2004/08/12	ND	mg/L
263879 VJ	ÉTALON CQ	Azote ammoniacale (N-NH3)	2004/08/12		93 %
		BLANC	Azote ammoniacale (N-NH3)	2004/08/12	ND
263911 DG1	ÉTALON CQ	CN oxydables	2004/08/12		94 %
		Cyanures Totaux	2004/08/12		94 %
	BLANC	CN oxydables	2004/08/12	ND	mg/L
263957 EW	ÉTALON CQ	Cyanures Totaux	2004/08/12	ND	mg/L
		BLANC	Fluorure (F)	2004/08/12	106 %
263996 EW	ÉTALON CQ	Fluorure (F)	2004/08/12	ND	mg/L
		Argent (Ag)	2004/08/12		91 %
BLANC	BLANC	Arsenic (As)	2004/08/12		93 %
		Baryum (Ba)	2004/08/12		87 %
		Cadmium (Cd)	2004/08/12		89 %
		Chrome (Cr)	2004/08/12		96 %
		Cobalt (Co)	2004/08/12		93 %
		Cuivre (Cu)	2004/08/12		91 %
		Plomb (Pb)	2004/08/12		102 %
		Manganèse (Mn)	2004/08/12		98 %
		Molybdène (Mo)	2004/08/12		86 %
		Nickel (Ni)	2004/08/12		90 %
		Sélénium (Se)	2004/08/12		95 %
		Zinc (Zn)	2004/08/12		97 %
		Etain (Sn)	2004/08/12		98 %
		Argent (Ag)	2004/08/12	ND	mg/L
		Arsenic (As)	2004/08/12	ND	mg/L
		Baryum (Ba)	2004/08/12	ND	mg/L
		Cadmium (Cd)	2004/08/12	ND	mg/L
Chrome (Cr)	2004/08/12	ND	mg/L		
Cobalt (Co)	2004/08/12	ND	mg/L		
Cuivre (Cu)	2004/08/12	ND	mg/L		
Plomb (Pb)	2004/08/12	ND	mg/L		
Manganèse (Mn)	2004/08/12	ND	mg/L		
Molybdène (Mo)	2004/08/12	ND	mg/L		
Nickel (Ni)	2004/08/12	ND	mg/L		

Rapport Assurance Qualité (Suite)

Dossier Maxxam: A413613

Lot AQ/CQ Num Init	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur Récupération	Unités
263996 EW	BLANC	Sélénium (Se)	2004/08/12	ND	mg/L
		Zinc (Zn)	2004/08/12	ND	mg/L
		Etain (Sn)	2004/08/12	ND	mg/L
264257 FA	SPIKE	2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	2004/08/16		79 %
		2',3,5-Trichlorobiphényle	2004/08/16		75 %
		22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	2004/08/16		85 %
		BPC Totaux	2004/08/16		79 %
	BLANC	2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	2004/08/16		86 %
		2',3,5-Trichlorobiphényle	2004/08/16		73 %
		22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	2004/08/16		97 %
264319 EW	ÉTALON CQ	BPC Totaux	2004/08/16	ND	ug/L
		Conductivité	2004/08/16		102 %

ND = Non Détecté  
 Étalon CQ = Étalon Contrôle Qualité  
 SPIKE = Échantillon Fortifié

121 BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC CANADA H9R 1E6 • TÉL: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-2090

## Certificat d'analyse

Numéro de demande d'analyse: **04-187980**

Demande d'analyse reçue le: 10 août, 2004

Date d'émission du certificat: 13 août, 2004

Numéro de version du certificat: 01

- Certificat d'analyse officiel  
 Certificat d'analyse préliminaire

### Requérant

**MAXXAM ANALYTIQUE INC**

9420 COTE DE LIESSE  
LACHINE, Québec, Canada  
H8T 1A1

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
NA	A413613	JEAN-PASCAL DIONNE

### Commentaires

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

ND : non-détecté    NA : information non-fournie et/ou non-applicable

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ** : Ce document est à l'usage exclusif du requérant ci-dessus et est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire, soyez avisé que tout usage, reproduction, ou distribution de ce document est strictement interdit. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez nous en informer immédiatement. / This document is intended for the addressee only and is considered confidential. If you are not the addressee, you are hereby notified that any use, reproduction or distribution of this document is strictly prohibited. If you have received this document by error, please notify us immediately.

Certificat no. 117496 - Page 1 de 2

121 BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC CANADA H9R 1E6 • TÉL: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-2090

### Certificat d'analyse

Numéro de demande: **04-187980**

Client: **MAXXAM ANALYTIQUE INC**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
NA	A413613	JEAN-PASCAL DIONNE

#### Échantillon(s)

No Labo.	<b>881860</b>
Votre Référence	CHUM-04-PO-3
Matrice	Eau s-terrain
Prélevé par	G.B.
Lieu de prélèvement	NA
Prélevé le	2004-08-05
Reçu Labo	2004-08-10

#### Paramètre(s)

Méthode	
Référence	
<b>Potentiel oxydo-réduction</b>	Préparation 2004-08-12
Potentiel d'oxydo-réduction (pH-mètre)	Analyse 2004-08-12
12-070-95 (REF: ASTM D-1498)	No séquence: 68014
Potentiel oxydo-réduction	mV 180

Note: Ces résultats et commentaires, le cas échéant, ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour l'analyse des paramètres ci-dessus mentionnés.



Chimiste





ESSAIS DE MATÉRIAUX CANADA INC.

www.na.bodycote-mt.com

121 BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC CANADA H9R 1E6 • TÉL: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-2090

**Certificat d'analyse**

Numéro de demande: **04-187980**

Client: **MAXXAM ANALYTIQUE INC**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
NA	A413613	JEAN-PASCAL DIONNE

**Résultats du Contrôle de Qualité (CQ)**

Paramètres (No. Séquence)	Unité	LDR	Blanc	Contrôle certifié	
				Valeur Obtenu	Écart acceptable
Potentiel oxydo-réduction No Séquence: 68014	NA	NA	NA	471	380 - 570
Potentiel oxydo-réduction					

**Commentaires CQ**

Annexe 1 du certificat no.117496 - Page 1 de 1

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date d'émission du Certificat, à l'exception des paramètres microbiologiques ou selon les instructions écrites du client.



121 BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC CANADA H9R 1E6 • TÉL: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-2090

**Certificat d'analyse**

Numéro de demande: **04-187980**

Client: **MAXXAM ANALYTIQUE INC**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
NA	A413613	JEAN-PASCAL DIONNE

**Résultats du Contrôle de Qualité (CQ) - 2e partie**

Paramètres (No. Séquence)	Unité	Duplicata		écart %	Ajout Dosé	
		Valeur 1	Valeur 2		Valeur éch	éch. fortifié
Potentiel oxydo-réduction No Séquence: 66014	(No éch) mV	160	(881860) 160	0.0		
Potentiel oxydo-réduction						

**Commentaires CQ**



"Lavoie Gagnon,  
Pascale"  
<Pascale.LavoieGagnon@snclavalin.com>

To: "jdionne@qc.maxxam.ca" <jdionne@qc.maxxam.ca>  
cc:  
Subject: Re: Échantillonnage d'un puits

2004/08/09 02:44 PM

J'ai encore tombé sur la boîte vocale alors voici: la liste des paramètres à analyser pour les eaux vous avait été transmise par email la semaine dernière.

Pour la notation des échantillons, svp utilisez les no plutôt que les profondeurs, il y a dû avoir un problème de transcription.

Merci de bien vouloir procéder aux analyses.

Pascale Lavoie-Gagnon, ing., M.G.P.  
SNC-Lavalin Environnement inc.  
514-393-1000 poste 7762

-----Original Message-----

From: Lavoie Gagnon, Pascale  
Sent: Wednesday, August 04, 2004 2:35 PM  
To: 'jdionne@qc.maxxam.ca'  
Subject: RE: Échantillonnage d'un puits

Les métaux:

~~Ag, As, Ba, Ca, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Hg, Mo, Ni, Pb, Se, Zn~~

il y aura filtration sur le chantier.

Merci!

Pascale

-----Original Message-----

From: jdionne@qc.maxxam.ca [mailto:jdionne@qc.maxxam.ca]  
Sent: Wednesday, August 04, 2004 2:20 PM  
To: Lavoie Gagnon, Pascale  
Subject: Re: Échantillonnage d'un puits

Bonjour Mme Gagnon,

Je vous confirme que les bouteilles seront prêtes en fin d'après midi. Cependant je voudrais savoir quel sont les métaux compris dans votre metal scan ainsique si vous allez filtrer les métaux de votre échantillon sur votre chantier.

Merci

Bonne journée

---

Jean-Pascal Dionne, B.Sc., chimiste/chemist  
Chargé de projet/ Project manager  
Tel.: (514) 636-6218 ext. 251  
Tél. sans frais/Toll free: 1- 877-4Maxxam(462-9926)  
Courrier élec./E-mail: jean-pascal.dionne@maxxamalytics.com

"Lavoie Gagnon, Pascale"

<Pascale.LavoieGagnon@sncia  
"Jean-Pascal.Dionne@maxxamalytics.com"  
valin.com>  
<Jean-Pascal.Dionne@maxxamalytics.com>

To:

cc:

2004/09/04 02:00 PM

Subject:

Échantillonnage d'un puits

Bonjour,

Pouvez-vous svp préparer des pots d'échantillons pour les eaux souterraines d'un seul puits concernant les paramètres suivants .

Michel Soupras passera les chercher dans peu de temps.

Merci!

- D*
- pH, Electrical conductivity, Redox potential ✓
  - Inorganic scan (NH4, Cl, NO3, NO2, F, P, H2S, SO4, CN tot + oxy) ✓
  - Metal Scan *vs nit + HAs*
  - Petroleum Hydrocarbons C10-C50 ✓
  - Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH's) ✓
  - VOC (EPA 624) ✓
  - Polychlorinated Byphenils (PCB's) ✓

Pascale Lavoie-Gagnon, ing., M.G.P.  
SNC-Lavalin Environnement inc.  
514-393-1000 poste 7762

SNC LAVALIN ENVIRONNEMENT INC.  
 455, boul. René-Lévesque Ouest  
 Montreal, PQ  
 Canada H2Z 1Z3

**Attention: PASCALE L. GAGNON**

**Date du rapport: 2004/08/17**  
**# Rapport: NM-123296**

Votre # du projet: 603742  
 Chantier: HOPITAL ST-LUC  
 Votre # Bordereau: 71102

**CERTIFICAT D'ANALYSE**

**# DE DOSSIER MAXXAM: A413558**  
**Reçu: 2004/08/03, 15:30**

Matrice: LIXIVIAT  
 Nombre d'échantillons reçus: 1

Analyses	Quantité	Date de l' extraction	Date d'analyse	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
Mercure par vapeur froide AA	1	2004/08/12	2004/08/13	Que SOP-0036:Rev13	AA vapeur froide
Métaux par ICP	1	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP-0032:Rev19	ICP
Huiles et Graisses Totales	1	2004/08/12	2004/08/13	Que SOP-0099:Rev12	Gravimétrie
Phenols totaux par 4-AAP	1	2004/08/12	2004/08/12	Que SOP- 0195:Rev2	Colorimétrie

Matrice: SOL  
 Nombre d'échantillons reçus: 10

Analyses	Quantité	Date de l' extraction	Date d'analyse	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	10	2004/08/10	2004/08/11	Que SOP-0099:Rev12	GC/FID
Métaux	10	2004/08/11	2004/08/12	Que SOP-0032:Rev19	Digestion/ICP
BPC Totaux	1	2004/08/11	2004/08/12	Que SOP-0110:Rev3	GCMS (SIM)
pH	1	2004/08/10	2004/08/10	Que SOP-0054:Rev9	pH mètre
Procédure de lixiviation pour toxicité	1	2004/08/11	2004/08/12	Que SOP-0068:Rev2	TCLP

SNC LAVALIN ENVIRONNEMENT INC.  
455, boul. René-Lévesque Ouest  
Montreal, PQ  
Canada H2Z 1Z3

**Attention: PASCALE L. GAGNON**

**Date du rapport: 2004/08/17**  
**# Rapport: NM-123296**

Votre # du projet: 603742  
Chantier: HOPITAL ST-LUC  
Votre # Bordereau: 71102

**CERTIFICAT D'ANALYSE**

-2-

  
**MAXXAM ANALYTIQUE INC.**

~~JEAN-PASCAL DIONNE, B.Sc., chimiste~~  
Représentant technique

~~LORENA DI BENEDETTO, B.Sc., chimiste~~  
Directrice aux opérations

JPD/sb3  
encl.



**MÉTAUX (LIXIVIAT)**

ID Maxxam		701324		
Date d'échantillonnage		2004/08/02		
	Unités	PO-03-04 (4'-6')	LD	Lot CQ

MÉTAUX				
Mercuré (Hg)	mg/L	ND	0.0002	263991
Cadmium (Cd)	mg/L	ND	0.05	263995
Chrome (Cr)	mg/L	ND	0.05	263995
Cuivre (Cu)	mg/L	ND	0.05	263995
Plomb (Pb)	mg/L	ND	0.05	263995
Nickel (Ni)	mg/L	ND	0.05	263995
Zinc (Zn)	mg/L	ND	0.1	263995

ND = Non Détecté  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**PARAMETRES CONVENTIONNELS (LIXIVIAT)**

ID Maxxam		701324		
Date d'échantillonnage		2004/08/02		
	Unités	PO-03-04 (4'-6')	LD	Lot CQ

<b>CONVENTIONNELS</b>				
Phénol-4AAP	mg/L	ND	0.02	264023

ND = Non Détecté  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires



**HYDROCARBURES LOURDS (LIXIVIAT)**

ID Maxxam		701324		
Date d'échantillonnage		2004/08/02		
	Unités	PO-03-04 (4'-6')	LD	Lot CQ

<b>HUILES ET GRAISSES</b>				
Huiles et graisses totales	mg/L	ND	3	263883

ND = Non Détecté  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Maxxam					701138	701323	701324	701325		
Date d'échantillonnage					2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02		
# Bordereau					71102	71102	71102	71102		
	Unités	A	B	C	PO-03-01 (0-2')	PO-03-02 (2'-4')	PO-03-04 (4'-6')	PO-03-05 (6'-8')	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	9	10	14	11	N/A	N/A
<b>HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX</b>										
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	ND	ND	ND	ND	100	263672
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>										
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	98	104	95	92	N/A	263672

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

ID Maxxam					701326	701327	701328	701329		
Date d'échantillonnage					2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02		
# Bordereau					71102	71102	71102	71102		
	Unités	A	B	C	PO-03-06 (8'-8'11")	PO-03-07 (10'-10'10")	PO-03-08 (15'-15'11")	PO-03-09 (20'-20'11")	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	7	10	10	11	N/A	N/A
<b>HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX</b>										
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	ND	ND	ND	ND	100	263672
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>										
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	95	95	98	100	N/A	263672

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Maxxam					701330	701331		
Date d'échantillonnage					2004/08/02	2004/08/02		
# Bordereau					71102	71102		
	Unités	A	B	C	PO-03-10 (25'-26'4")	PO-03-11 (30'-30'9")	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	14	9	N/A	N/A
<b>HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX</b>								
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	ND	ND	100	263672
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>								
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	94	96	N/A	263672

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**MÉTAUX (SOL)**

ID Maxxam					701138	701138	701323	701324	701325		
Date d'échantillonnage					2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02		
# Bordereau					71102	71102	71102	71102	71102		
	Unités	A	B	C	PO-03-01 (0-2')	PO-03-01 (0-2') Dup	PO-03-02 (2'-4')	PO-03-04 (4'-6')	PO-03-05 (6'-8')	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	9	9	10	14	11	N/A	N/A
<b>MÉTAUX</b>											
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	ND	ND	ND	ND	ND	2	263592
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	ND	ND	ND	ND	ND	6	263592
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	100	110	78	59	54	5	263592
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	ND	ND	ND	ND	ND	0.5	263592
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	5.6	5.6	5.9	8.3	8.4	2	263592
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	19	19	12	12	13	2	263592
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	70	70	27	34	33	2	263592
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	ND	ND	ND	ND	ND	5	263592
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	280	290	350	600	560	1	263592
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	ND	ND	ND	ND	ND	2	263592
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	14	15	14	20	20	1	263592
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	53	52	15	ND	ND	5	263592
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	140	130	68	78	75	10	263592

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### MÉTAUX (SOL)

ID Maxxam					701326	701327	701328	701329	701330		
Date d'échantillonnage					2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02	2004/08/02		
# Bordereau					71102	71102	71102	71102	71102		
	Unités	A	B	C	PO-03-06 (8'-8'11")	PO-03-07 (10'-10'10")	PO-03-08 (15'-15'11")	PO-03-09 (20'-20'11")	PO-03-10 (25'-26'4")	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	7	10	10	11	14	N/A	N/A
<b>MÉTAUX</b>											
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	ND	ND	ND	ND	ND	2	263592
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	ND	ND	ND	ND	ND	6	263592
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	95	81	79	91	92	5	263592
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	ND	ND	ND	ND	ND	0.5	263592
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	7.8	7.7	8.1	6.2	7.0	2	263592
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	12	11	13	9.7	10	2	263592
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	33	34	37	28	36	2	263592
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	ND	ND	ND	ND	ND	5	263592
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	530	560	580	480	540	1	263592
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	ND	ND	ND	ND	ND	2	263592
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	19	18	20	15	17	1	263592
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	ND	ND	ND	ND	ND	5	263592
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	78	89	84	80	91	10	263592

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### MÉTAUX (SOL)

ID Maxxam					701331		
Date d'échantillonnage					2004/08/02		
# Bordereau					71102		
	Unités	A	B	C	PO-03-11 (30'-30'9")	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	9	N/A	N/A
<b>MÉTAUX</b>							
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	ND	2	263592
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	ND	6	263592
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	90	5	263592
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	ND	0.5	263592
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	7.6	2	263592
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	11	2	263592
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	29	2	263592
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	ND	5	263592
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	460	1	263592
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	ND	2	263592
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	18	1	263592
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	ND	5	263592
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	73	10	263592

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

**PARAMETRES CONVENTIONNELS (SOL)**

ID Maxxam		701324		
Date d'échantillonnage		2004/08/02		
# Bordereau		71102		
	Unités	PO-03-04 (4'-6')	LD	Lot CQ

% Humidité	%	14	N/A	N/A
<b>CONVENTIONNELS</b>				
pH	pH	8.9	N/A	263538

N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires

### BPC CONGÉNÈRES (SOL)

ID Maxxam					701324		
Date d'échantillonnage					2004/08/02		
# Bordereau					71102		
	Unités	A	B	C	PO-03-04 (4'-6')	LD	Lot CQ

% Humidité	%	-	-	-	14	N/A	N/A
<b>BPC</b>							
BPC Totaux	mg/kg	0.05	1	10	ND	0.01	263696
<b>Récupération des Surrogates (%)</b>							
2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	%	-	-	-	92	N/A	263696
2',3,5-Trichlorobiphényle	%	-	-	-	91	N/A	263696
22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	%	-	-	-	101	N/A	263696

ND = Non Détecté  
N/A = Non Applicable  
LD = Limite de Détection  
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité  
Veuillez consulter le tableau de commentaires



### REMARQUES GÉNÉRALES

État des échantillons à l'arrivée: BON

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

A,B,C: Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas parti de la réglementation.

#### MÉTAUX (LIXIVIAT)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

Les limites de détections indiquées sont multipliées par les facteurs de dilution utilisés pour l'analyse des échantillons.

#### PARAMETRES CONVENTIONNELS (LIXIVIAT)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

Les limites de détections indiquées sont multipliées par les facteurs de dilution utilisés pour l'analyse des échantillons. Veillez noter que les résultats ci-dessus ont été corrigés pour le blanc de lixiviat.

#### HYDROCARBURES LOURDS (LIXIVIAT)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (spike et surrogates). Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### MÉTAUX (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### PARAMETRES CONVENTIONNELS (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

#### BPC CONGÉNÈRES (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike. Veillez noter que les résultats ont été corrigés pour les valeurs du blanc de laboratoire et le pourcentage de récupération des surrogates.

Les résultats s'appliquent seulement pour les paramètres analysés.

Ce rapport en date du 2004/08/17 remplace tous les rapports antérieurs.

Rapport Assurance Qualité  
 Dossier Maxxam: A413558

Lot AQ/CQ	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur Récupération	Unités
263538 VB	ÉTALON CQ	pH	2004/08/10	99	%
263592 MCL	ÉTALON CQ	Argent (Ag)	2004/08/12	85	%
		Arsenic (As)	2004/08/12	91	%
		Baryum (Ba)	2004/08/12	95	%
		Cadmium (Cd)	2004/08/12	89	%
		Cobalt (Co)	2004/08/12	96	%
		Chrome (Cr)	2004/08/12	97	%
		Cuivre (Cu)	2004/08/12	94	%
		Etain (Sn)	2004/08/12	99	%
		Manganèse (Mn)	2004/08/12	96	%
		Molybdène (Mo)	2004/08/12	93	%
		Nickel (Ni)	2004/08/12	95	%
		Plomb (Pb)	2004/08/12	92	%
		Zinc (Zn)	2004/08/12	99	%
	BLANC	Argent (Ag)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Arsenic (As)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Baryum (Ba)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Cadmium (Cd)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Cobalt (Co)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Chrome (Cr)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Cuivre (Cu)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Etain (Sn)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Manganèse (Mn)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Molybdène (Mo)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Nickel (Ni)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Plomb (Pb)	2004/08/12	ND	mg/kg
		Zinc (Zn)	2004/08/12	ND	mg/kg
263672 MS8	SPIKE	1-Chlorooctadécane	2004/08/11	96	%
		Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2004/08/11	91	%
	BLANC	1-Chlorooctadécane	2004/08/11	105	%
		Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2004/08/11	ND	mg/kg
263696 FA	SPIKE	2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	2004/08/12	92	%
		2',3,5-Trichlorobiphényle	2004/08/12	96	%
		22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	2004/08/12	65	%
		BPC Totaux	2004/08/12	81	%
	BLANC	2,3,3',4,6-Pentachlorobiphényle	2004/08/12	96	%
		2',3,5-Trichlorobiphényle	2004/08/12	89	%
		22'33'44'566'-Nonachlorobiphényle	2004/08/12	116	%
		BPC Totaux	2004/08/12	ND	mg/kg
263883 OS	BL. LIXIVIAT	Huiles et graisses totales	2004/08/13	ND	mg/L
	BL. LIXIVIAT DUP	Huiles et graisses totales	2004/08/13	ND	mg/L
	SPIKE	Huiles et graisses totales	2004/08/13	59	%
	BLANC	Huiles et graisses totales	2004/08/13	ND	mg/L
263991 MCL	BL. LIXIVIAT	Mercure (Hg)	2004/08/13	ND	mg/L
	ÉTALON CQ	Mercure (Hg)	2004/08/13	86	%
	BLANC	Mercure (Hg)	2004/08/13	ND	mg/L
263995 MCL	BL. LIXIVIAT	Cadmium (Cd)	2004/08/12	ND	mg/L
		Chrome (Cr)	2004/08/12	ND	mg/L
		Cuivre (Cu)	2004/08/12	ND	mg/L
		Plomb (Pb)	2004/08/12	ND	mg/L
		Nickel (Ni)	2004/08/12	ND	mg/L
		Zinc (Zn)	2004/08/12	ND	mg/L
	ÉTALON CQ	Cadmium (Cd)	2004/08/12	92	%
		Chrome (Cr)	2004/08/12	96	%
		Cuivre (Cu)	2004/08/12	93	%
		Plomb (Pb)	2004/08/12	93	%

Rapport Assurance Qualité (Suite)

Dossier Maxxam: A413558

Lot AQ/CQ Num Init	Type CQ	Paramètre	Date d'analyse aaaa/mm/jj	Valeur Récupération	Unités
263995 MCL	ÉTALON CQ	Nickel (Ni)	2004/08/12	95	%
		Zinc (Zn)	2004/08/12	100	%
	BLANC	Cadmium (Cd)	2004/08/12	ND	mg/L
		Chrome (Cr)	2004/08/12	ND	mg/L
		Cuivre (Cu)	2004/08/12	ND	mg/L
		Plomb (Pb)	2004/08/12	ND	mg/L
		Nickel (Ni)	2004/08/12	ND	mg/L
		Zinc (Zn)	2004/08/12	ND	mg/L
		264023 VJ	BL. LIXIVIAT	Phénol-4AAP	2004/08/12
ÉTALON CQ	Phénol-4AAP		2004/08/12	97	%
BLANC	Phénol-4AAP		2004/08/12	ND	mg/L

ND = Non Détecté  
 Étalon CQ = Étalon Contrôle Qualité  
 SPIKE = Échantillon Fortifié



**RECOMMANDÉ**

Montréal, le 7 janvier 1993

**AVIS D'INFRACTION**

Hôpital Saint-Luc  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3J4

N/Référence : 7610-06-01-0125801

Objet : Gestion des déchets biomédicaux  
au 1058, rue Saint-Denis, Montréal

Recu/Envoyé le:	
NOM:	CHUM
NO:	603742
COPIES:	3.9
DISTRIBUTION	

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 décembre 1992, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions suivantes :

1. Absence d'un permis d'exploitation pour l'entreposage de déchets biomédicaux hors du lieu de production.
2. Absence d'un permis d'exploitation pour le transport de déchets biomédicaux.
3. Registre hebdomadaire de production de déchets biomédicaux non disponible.
4. Registre quotidien pour l'entreposage des déchets biomédicaux non disponible.
5. Registre quotidien pour le transport des déchets biomédicaux non disponible.

.../2



## AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Référence : 7610-06-01-0125801

Le 7 janvier 1993

6. Lieu d'entreposage des déchets biomédicaux non cadenassé ou non verrouillé.
7. Le déchargement des déchets biomédicaux ne s'effectue pas directement du véhicule de transport au bâtiment.
8. Les déchets biomédicaux ne sont pas réfrigérés à moins de 4°C pendant le transport.

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après :

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)

1. Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), art. 55.
2. Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), art. 55.
3. Règlement sur les déchets biomédicaux (Q-2, r.3.01), art. 12.
4. Règlement sur les déchets biomédicaux (Q-2, r.3.01), art. 13.
5. Règlement sur les déchets biomédicaux (Q-2, r.3.01), art. 14.
6. Règlement sur les déchets biomédicaux (Q-2, r.3.01), art. 17.
7. Règlement sur les déchets biomédicaux (Q-2, r.3.01), art. 31.
8. Règlement sur les déchets biomédicaux (Q-2, r.3.01), art. 40.

Nous vous demandons donc de nous soumettre d'ici trois (3) semaines un plan des correctifs avec un échéancier de réalisation.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur André Dufresne, au (514) 873-7258.

.../3

**AVIS D'INFRACTION**

- 3 -

N/Référence : 7610-06-01-0125801

Le 7 janvier 1993

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.

Le directeur régional adjoint,

AM/md

PIERRE ROBERT

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune  
Direction régionale de Montréal

Le 9 avril 1997

Monsieur Martin Lavertu  
Chef du service des installations matérielles  
Hôpital Saint-Luc  
Centre Hospitalier affilié à l'Université de Montréal  
1058, rue St-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3J4

N/Réf. : 7610-06-01-0125801

Objet : Gestion des huiles et des équipements électriques  
contaminés par des BPC en concentration inférieure  
ou égale à 10 000 mg/kg

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 1<sup>er</sup> avril 1997 et vous informons  
que l'information transmise sera versée au dossier.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec la  
soussignée au (514) 873-3636, poste 228.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

DP/II

Danièle Poulin, technicienne  
Service industriel



Hôpital Saint-Luc

Centre hospitalier  
affilié à l'Université de Montréal

58, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3J4

(514) 281 2121

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA FAUNE

7 - AVR. 1997

SERVICE INDUSTRIEL  
DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1997

Monsieur Gérard Cusson  
Ministère de l'environnement et de la faune  
Direction régionale de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
MONTRÉAL (Québec)  
H1T 3X9

Référence : 7610-06-01-0125801

OBJET : Obligation d'éliminer les huiles et les équipements électriques  
contaminés par des BPC et concentration inférieure ou égale à  
10000mg/kg

Monsieur Cusson,

Pour faire suite à votre lettre du 22 janvier dernier, concernant l'obligation d'éliminer les huiles et les équipements électriques contaminés par des BPC. Je vous confirme que nous n'avons pas de baril d'huile ou d'équipements électriques contaminés en entreposage dans l'hôpital.

Par contre, nous avons quinze (15) condensateurs en utilisation qui pourraient contenir des BPC. Le fabricant Beaupré Engineering n'a pu nous le confirmer avec certitude lors d'une demande en 1987. Mais par prudence, le ministère de l'environnement nous avait demandés de les identifier avec des numéros qu'il nous a fournis, voir liste ci-dessous.

CONDENSATEUR # SÉRIE	CAPACITÉ KVAR	NUMÉRO ENVIRONNEMENT CANADA
982	20	QR 42872
983	20	QR 42873
984	20	QR 42874
979	20	QR 42868
980	20	QR 42867
981	20	QR 42866
985	20	QR 42875
986	20	QR 42876
987	20	QR 42877



CONDENSATEUR # SÉRIE	CAPACITÉ KVAR	NUMÉRO ENVIRONNEMENT CANADA
988	20	QR 42871
989	20	QR 42870
990	20	QR 42869
301	30	QR 07436
303	30	QR 07438
304	30	QR 07439

Espérant le tout conforme à votre demande, veuillez agréer, Monsieur Cusson, mes salutations distinguées.

Martin Lavertu  
 Chef du service des installations matérielles

ML/lc

c.c. : M. Gaétan Lemay, directeur des services techniques HSL

Word\Martin\lettres\BPC ministère environnement



Le 22 janvier 1997

Hôpital St-Luc  
1058, rue St-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3J4

N/Réf.: 7610-06-01-0125801

Objet : Obligation d'éliminer les huiles et les équipements électriques contaminés par des BPC en concentration inférieure ou égale à 10 000 mg/kg

---

Mesdames,  
Messieurs,

Pour faire suite à l'annonce faite le 11 mai 1996 par le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur David Cliche, nous vous rappelons votre obligation de vous conformer à l'article 53 du Règlement sur les déchets dangereux concernant l'élimination de vos huiles et équipements électriques contaminés par des BPC en concentration inférieure ou égale à 10 000 mg/kg.

Vous voudrez bien nous faire part de vos intentions face à cette obligation et nous transmettre au plus tard le **24 février 1997**, les informations suivantes :

- un plan d'action incluant un calendrier des activités d'élimination;
- un inventaire des BPC entreposés et leur concentration par type de déchet;
- l'identification de la ou des entreprises à qui l'élimination des BPC sera confiée (si vous ne possédez pas cette information au moment de votre réponse, nous aviser lorsqu'elle sera disponible).

...2

Une liste des éliminateurs de BPC qui ont déjà été autorisés à faire des travaux similaires sur d'autres sites ou ayant les autorisations requises pour effectuer l'élimination chez-eux, est jointe à la présente à titre d'information.

Il est à noter que le Ministère pourra en tout temps utiliser les pouvoirs légaux lui étant conférés pour faire appliquer les dispositions relatives à l'élimination de BPC.

Pour toute information concernant la présente, vous pouvez contacter madame Danièle Poulin au (514) 873-0716.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le chef du Service industriel,

Gérard Cusson

GC/II

p. j.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
MONTREAL  
SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS  
FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

No fiche GTC : 2666

No MEF Lieu : 12729703

Ancien no GTC : 0658

**DOSSIER**

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Hôpital Saint-Luc du CHUM

NOM DE LA FICHE GTC : Hôpital Saint-Luc

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Parapublic

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**LOCALISATION**

**ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION**

ADRESSE

1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)

MUNICIPALITÉ

Montréal

MRC

Ville de Montréal

CODE POSTAL

H2X 3J4

**LOCALISATION CADASTRALE**

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

**COORDONNÉES**

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,5118932874

LONGITUDE : -73,5579646763

**AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION**

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

**CARACTÉRISTIQUES**

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Remplacement de réservoir souterrains (RPP)

**VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>**

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	1600		
TRAITÉS / EXCAVÉS	0	0	0
RÉSIDUELS (*)	1600		

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> : 625

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS (\*) : >C

(\*) APRÈS RÉHABILITATION

**NATURE DES CONTAMINANTS**

**SOLS**

Hydrocarbures aromatiques polycycliques\*  
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

**EAU SOUTERRAINE**

**EAU SOUTERRAINE**

PRÉSENCE D'UNE PHASE LIBRE

PROGRAMME DE SUIVI

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**MONTREAL**  
**SYSTEME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINES**  
**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

No fiche GTC : 2666

No MEF Lieu : 12729703

Ancien no GTC : 0658

**TRAITEMENT DU DOSSIER**

SOUS ENQUÊTE OU EN RECOURS LÉGAL

AVIS DE RESTRICTION  
D'UTILISATION

ANNÉE CIVIQUE D'OUVERTURE : 1994

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

ÉVALUATION DES RISQUES ET  ANNÉE CIVIQUE DE FERMETURE :  
DES IMPACTS

**ÉTAPES D'AVANCEMENT**

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1994
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**TECHNIQUES DE RÉHABILITATION**

RÉHABILITATION IN SITU

**RESPONSABLES DU DOSSIER**

Boivin, Philippe

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2000-08-04

**ANNOTATION DE LA FICHE**

Annuaire 7  
98-04-30

Tra. 98-04-24-25

Le réservoir #3 n'a pas de joints,  
puisque le niveau se maintient  
et que la consommation est normale  
parce qu'il utilise le magout #5  
pour combustible et appairé (en cas  
d'interruption de gaz métropolitain).

M. Roger de Diamanan nous informe  
que le 98-04-29 au total ils ont  
reçu: 350 gal (1575 l.) de magout sur  
± 14000 l. de mélange pompe.

17:30 je quitte le site

98-05-01

09:50 Conversation avec M. Helbert  
explique que Mme Benzeguia a  
besoin d'être conseillée pour  
installation de produit pétrolier

10:55 Connexion avec Mme Benzeguia elle  
m'explique que le premier lot de  
tranche sera pompé en surface.

Au niveau du système de récupération  
du magout dans le sol elle veut  
constamment réajuster le niveau.

Reçu/Envoyé le:	24 mai 2004
	603742
	CHUM
Quantité:	3.9
DISTRIBUTION	
S. Dionne	
Pascale Lévesque-Cayron	
je	
les	



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N° Référence : \_\_\_\_\_

T. 06-98-04-29-51 (X)

Date de l'événement : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min N° de photos : \_\_\_\_\_  
 Organisme impliqué : Hopital St-Luc (CHUM) Tél. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_  
 Adresse : 1058 St-Denis Poste: [ ] \_\_\_\_\_  
 Ville : Montréal Code postal: \_\_\_\_\_  
 Endroit de l'événement : Même Code S.P.: \_\_\_\_\_  
Stationnement intérieur  
 Ville de l'événement : Montréal N° de ville: 66025  
 Produit en cause : huile à chauffage No 5 État du produit L/S/G: ( L )

NON CLASSE	CLASSE	UNI	CAB
	<u>3.2</u>	<u>1202</u>	

Quantité: Approx.: (  ) Imp.: 13500  
 Précise: ( ) Dév.: 13500  
 Sans Dév.: ( ) Réc.: 2000

Aspects humains  
 Sans Objet:   
 Évacués: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Blessés: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Traités imm.: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Hospitalisés: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Décédés: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

SECTEUR: Aéroportuaire ( ) Commercial (  ) Forestier ( )  
 Industriel ( ) Minier ( ) Mixte ( )  
 Portuaire ( ) Résidentiel ( ) Rural ( ) Autres ( )

IMPACT: Air ( ) Cours d'eau ( ) Infrastructure d'Intérieur (  )  
 Infrastructure Souterraine ( ) Infrastructure de Surface ( ) Milieu Naturel ( ) Aucun ( )

TYPE D'ÉVÉNEMENT: Aérien ( ) Bris d'équipement ( ) Déversement illégal ( ) Ferroviaire ( ) Incendie ( )  
 Manutention ( ) Maritime ( ) Réservoir (  ) Routier ( ) Travaux illégaux ( ) Autres ( )

Sommaire (causes de l'événement): Conduite précipitée entre le réservoir et la chaudière

Signalé par: GALINA BENZEGUIR Origine M. E. F. (O/N): N  
 Organisme: Com. Env. CHUM Appel reçu à: 11 h 40 min  
 Tél.: (514) 281-6000 [5076] Date: 98-04-29 Fin de la conversation: 11 h 50 min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie: Oui ou Non (  )  
 Urgence-Environnement: Sylvain Fagnant Rendu sur les lieux à: 14 h 00 min  
 Organisme impliqué: M. Charrier chef. serv. Tech. B. T. Quitte les lieux à: 17 h 30 min  
i tel: 281-6154 p. 5981 Temps total: 660 min  
 Responsables municipaux: Sylvain Dufresne SPIM N° de sorties: 2  
Prévention tel 572-3791 Catégorie: (1)  (2) \_\_\_\_\_ (3) \_\_\_\_\_  
Darry Spence prévention SPIM Demande d'exécution de travaux (O/N) N  
 Autres: Claude Levesque CEM tel 280-4337 Émissions 115.1 (O/N) N  
 Transféré à (serv. ou code): IND Zone (M.T.M.): X: \_\_\_\_\_ Y: \_\_\_\_\_ Fonds d'urgence (O/N) N Coût \_\_\_\_\_  
 Péri. de traitement: Int (  ) Ext ( ) Comb ( )

Sommaire (Interventions): Une mazout est retrouvé dans les  
puisards ainsi que dans la tranchée  
de la conduite. Une compagnie de récupération  
a été demandée. Voir AR-06-98-01-29-98 Voir Annexe 1  
Voit T-06-98-04-08-21

Signature: Sylvain Fagnant Date: 98-04-29

Annexe 2

T.06-98-04-29-51

98-04-29

11:40 Conversation avec Mme GALINA BENZEGUI  
Tel 281-6000 poste 3026 Cour. env. CHUM  
Elle nous informe qu'il y a un problème  
de mazout dans la franchise  
et la conduite qui relie le réservoir  
au équipement de chauffage.

Le mazout s'est accumulé dans  
les puits de stationnement et  
jusqu'à dans l'éclairage de la ville.

La compagnie Drainmaster a été demandée  
pour faire le nettoyage. Nous  
commencerons de nous rencontrer ce  
P.M. aujourd'hui.

14:00 Rencontre Mme Benzegui et M. Charon, CHUM  
M. Dupont et M. Spence pour visiter SPM  
M. Charon nous informe que les installations  
datent de 1958 il y a 3 réservoirs de mazout  
de dimensions 58' (longueur) x 22' (largeur) x 6' (profondeur).  
Les réservoirs 1 et 2 ont été abandonnés à  
cause de fuite, seulement le réservoir 3 est  
en opération et contient du mazout #5.

Il s'est avéré que malgré la franchise  
il y a des plaintes d'odeur à l'extérieur et aussi  
à des problèmes avec la pompe de mazout qui  
provient de l'air.



1  
T-06-98-04-29 51  
4.04.89

T-06-98-04-29 51

4.04.89

La rue Diamant a été demandée pour faire  
le nettoyage de la tranchée et des  
égouts.

Selon mes impressions les égouts de la ville  
sont tordus sur une  $\approx 100'$  dans la  
rue Ste-Elisabeth, et aussi près de  
la rue Léger (sur Ste Elisabeth).

Il y a un tuyau de magent de diamètre  $\approx$   
simple  $\approx$  sur au moins 4" d'épaisseur la  
tranchée, sur tout sa longueur (même sur  
les parois) puis sont installés dans trois  
puits et ensuite vers le réseau  
d'égout municipal.

La problématique est la récupération  
du gravier dans la tranchée il  
semble y avoir une course de  
magent d'emplacé dans le lit  
de pierre.

J'ai assisté au nettoyage des égouts,  
de la tranchée. Il reste le gravier  
à déterminer comment ils vont être  
prouvés.

7:30 Je quitte le site

8:00 Arrivé au bureau.

04.30 Annexe 4

T. 06.98.09.29.51

9:20 Observation avec M. Charrier, J.C. miniforce  
qui ils sont arrivés, la conduite rejoint lui  
(entree d'air). Le mâtage de la  
tranche se poursuit de manière la  
zone bitou, sur mâtage avec une  
dégrossure. Je pourrai entrer le  
jeunes dans la tranche.

Je lui suggère de bien vérifier les  
plans de construction du bâtiment. Il  
peut y avoir une zone de  
mâtage assez profonde près du  
bâtiment dans la tranche. C'est  
dans cette zone qu'il devra creuser  
plus profond.

98.04.30

11:45 Observation avec Mme Benzeguir  
elle miniforce qui ils sont passés  
à l'école. L'élaboration des prismes des  
secteur. Elle se rendra sur place aujourd'hui  
en P.M.

Annexe 5  
98 04 30

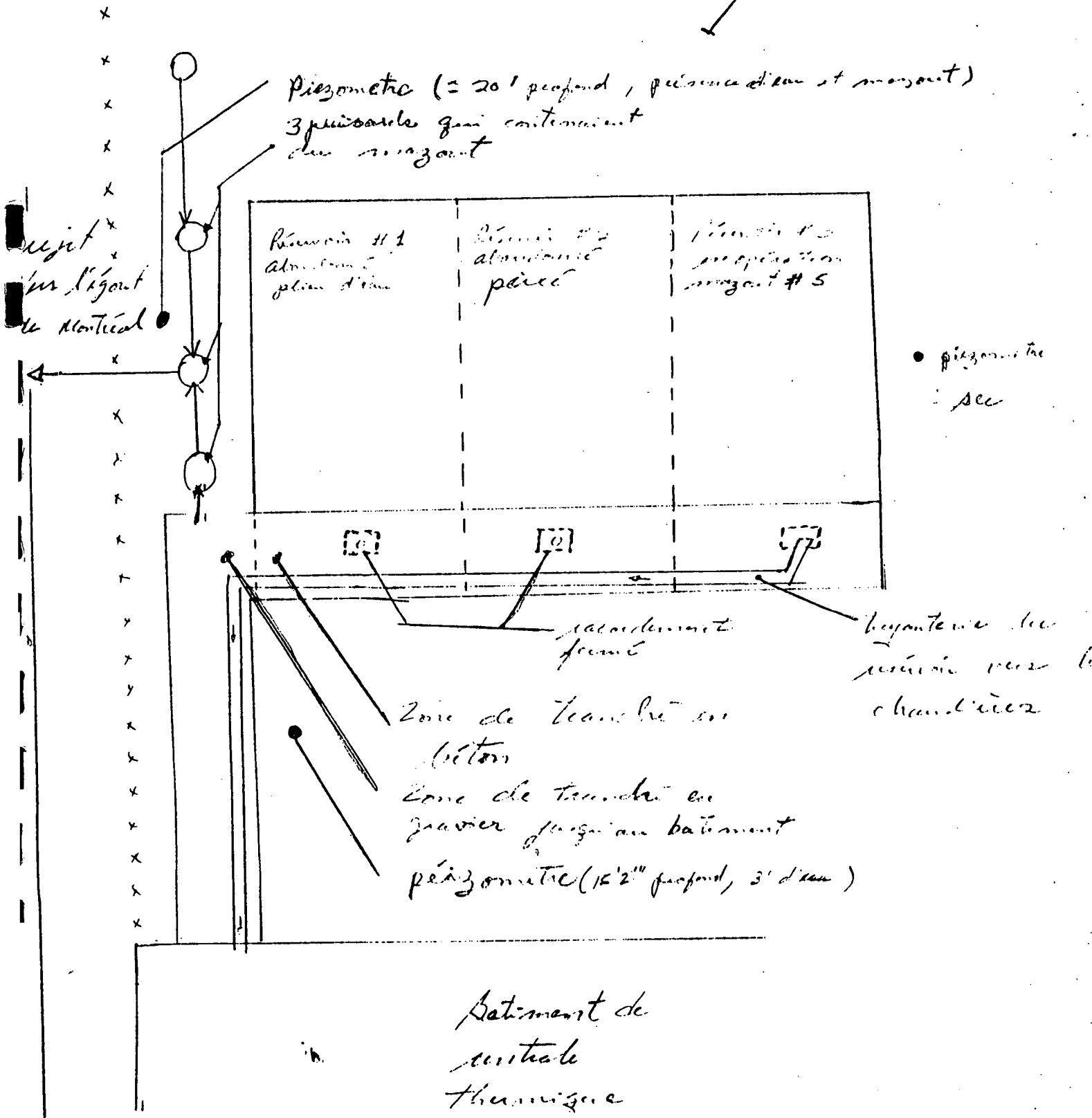
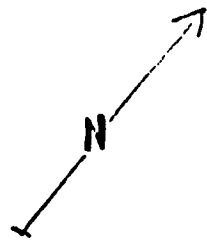
T-06-78-04-29-21

Au niveau de la zone de glacier dans la  
tranche des travaux de récupération  
se feront que sur le glacier  
contaminé par la fuite de surface,  
puisque il y a déjà une migration  
de contaminants dans le sol (voir  
note de 1984 (évaluation de réserves  
perce)).

À l'époque il fut décidé de récupérer  
le mazout <sup>du</sup> la partie du plafond  
des pompes de drains de ventilation  
du bâtiment. L'eau et le mazout étaient  
joints avec une des réserves (#1 ou #2  
déjà perce) puis pompé par une cuve  
de récupération. D'après M. Charon  
ce système de récupération aurait été  
accepté par le MEF.

J'ai informé M. Charon qu'il devrait  
se questionner au niveau de la fiabilité  
de ses installations de produits pétroliers  
(réservoir de béton), ainsi que sur la fiabilité  
son système de récupération de mazout  
par rapport à la migration de  
mazout dans le sol.

M. Charon prétend que ses installations  
sont en bon état et que



Pézometre (= 20' profond, pézométrie et montage)  
 3 puits dans qui contiennent  
 du montage

Réservoir #1  
 abaissement  
 plan d'eau

Réservoir #2  
 abaissement  
 pièce

Réservoir #3  
 opération  
 ouvrage #5

● pézometre  
 --- sec

sacculément  
 fermé

bouganterie de  
 mesure sur les  
 chaudières

Zone de tambe en  
 béton

Zone de tambe en  
 gravier jusqu'au bâtiment

Pézometre (15'2'' profond, 3' d'eau)

Bâtiment de  
 centrale  
 thermique

tous pour éviter que les aveugles ne tombent sur la voie.

La situation de la ligne bleu (No 5) est bien différente, le train n'étant constitué que de six wagons aux heures de pointe et de trois seulement en période creuse ou en fin de semaine.

« La ligne No 5 est difficile pour les handicapés visuels, mentionne

présenté par sonnerie. À Jean Talon, le tram stationne de 10 à 15 minutes à la station, mais il n'est pas possible de mettre de barrière à une des extrémités, car nous bloquons la sortie. »

Les aveugles dénoncent régulièrement la STCUM en raison des problèmes de sécurité qu'ils rencontrent dans le métro. L'an dernier, Pierre Ferland est tombé entre

pendant sur le quai.

En juillet 1994, à la station Longueuil, Louise Brissette était elle aussi tombée entre deux voitures. Mais elle avait été broyée lorsque le métro s'était mis en marche. À la STCUM, on indique qu'il s'agit là d'un problème fort différent que celui de la station Jean-Talon. Mais la STCUM n'a pu encore le régler.

*Lapresse 98-04-30*

une des extrémités n'est pas le train est plus normal.

plainte à la situation ne se confie.

le train des li-

# Amorce 8 S sur e-Marie

ure d'une voie sur deux sur l'Est pour la A-720 Est au niveau Turcot, sauf aux heures de matin ;

ure en alternance des sorties At et de la Montagne à compter de jusqu'en août prochain ;

ure de l'entrée Saint-Jacques sauf autobus ;

ure de l'entrée Green.

## en commun

sion de ces travaux, Transports effectué diverses simulations des conditions de circulation qui prévaudront. Compte tenu des fermetures permanentes, la capacité de l'autoroute sera réduite de moitié, de sorte que les usagers doivent s'attendre à un allongement des files d'attente sur l'ensemble du réseau routier dans ce secteur.

Pour faciliter les déplacements et éviter les congestions, Transports Québec recommande fortement d'utiliser le transport en commun ou de pratiquer le covoiturage.

À cet effet, plusieurs lignes de train de banlieue convergent vers le centre-ville. C'est le cas, notamment, des lignes de train Montréal—Deux-Montagnes et Montréal—Rigaud. Dans ce dernier cas, la ligne présente une capacité de réserve, même aux heures de pointe.

Si on a trait à la ligne Montréal—Deux-Montagnes, les trains sont particulièrement bondés avant 8 h le matin. Il est possible de modifier l'horaire de ses trajets. Enfin, les stations offrent grand stationnement permettant l'intermodalité.

La population de la région des Laurentides peut également utiliser la gare de Montréal.

Il n'y a qu'à dire qu'il existe 600 places gratuites de stationnement à la station de métro et 400 autres places payantes à la station de métro.



PHOTO ANDRÉE FORTIN - LA PRESSE

## Fuite d'huile à Saint-Luc

De 2000 à 3000 gallons d'huile lourde se sont échappés des canalisations alimentant la chaufferie du campus Saint-Luc du CHUM, hier matin, forçant l'intervention des pompiers de Montréal et d'employés du service des travaux publics de la Ville. L'huile s'est amassée dans un bassin de rétention souterrain, dans la cour de l'hôpital, avant de s'écouler dans les égouts.

Instructions: Détacher et conserver la partie jaune.  
Expédier la blanche et la rose à votre correspondant qui vous répondra sur la partie rose.

Expéditeur	<i>Service des affaires municipales</i>	Service	<i>Municipalités</i>
------------	---	---------	----------------------

Destinataire:	<i>M. G. Gagnon</i>	Date	<i>98-04-01</i>
		Objet	<i>T.M. 94 04-03-1</i>

Message

*Voilà mon rapport de travail sur le statut  
de municipalité de Montréal  
sur votre demande.*

Reponse

8- 169294	Réponse de	Date
-----------	------------	------



référence :

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T-06-94-04-08-71

Date de l'événement : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min Nombre de photos : \_\_\_\_\_  
Organisme impliqué : Hôpital St-Luc  
Adresse : 1058 St-Denis Tél : (514) 781-7171  
Endroit de l'événement : dans la cour près de l'Hôpital  
Ville : Montréal No de ville : 66075

Principal produit en cause : BUKKER #5 État du produit L/S/G (L) Quantité : Précise ( ) Approximative (X)  
Non classé Classe UN : Imp. : 20000 Dév. : 20000  
Réc. : 0 Sans dév. : ( )  
3.3 NA :

CONTAMINATION		
EAU	AIR	SOL
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sommaire (contamination) : M. Montpetit nous informe que c'est des bukker #5 qui sont dans la cour près de l'hôpital St-Luc.

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Routier ( ) Ferroviaire ( ) Maritime ( ) Aérien ( ) Réservoir (X) Déversement illégal ( ) Autre ( )

Sommaire (causes de l'événement) : Le M.C.R. a déjà eu un accident à l'Hôpital en cours pour nuire et s'avancer et le remplir de sable.

Signalé par : M. André Montpetit Appel reçu à : 15 h 12 min  
Fin de la conversation : 15 h 18 min  
Organisme : C. V. M. Tél : (514) 780-4300 Date : 94-04-08

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non (N) Émission d'un certificat d'urgence ( )  
Représentant d'Urgence-Environnement : \_\_\_\_\_ Rendu sur les lieux à : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min  
Quitte les lieux à : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min

Représentant de l'organisme impliqué : La personne venance à l'hôpital est M. Roger  
Responsables municipaux : \_\_\_\_\_ 781-7171  
Autres : \_\_\_\_\_

Transféré à : IND No cir. : \_\_\_\_\_ No de man. : \_\_\_\_\_ Période de traitement  
Zone (M.T.M.) : \_\_\_\_\_ X : \_\_\_\_\_ Y : \_\_\_\_\_ Int. (X) Ext. ( ) Comb. ( )

Sommaire (interventions) : Un déblaiement a été fait et du sable a été enlevé; il semble certain que se trouvent de l'hôpital  
Coûts estimés : \_\_\_\_\_

Signature : M. Roger

Date : 94-04-08

alors la partie libre pour les garde-fous pour éviter que les aveugles ne tombent sur la voie.

La situation de la ligne bleue (No 5) est bien différente; le train n'étant constitué que de six wagons aux heures de pointe et de trois seulement en période creuse ou en fin de semaine.

« La ligne No 5 est difficile pour les handicapés visuels, mentionne

peuvent se présenter. À Longueuil, le train stationne dans le milieu de la station, mais nous ne pouvons mettre de barrière à une des extrémités, car nous bloquerions la sortie. »

Les aveugles dénoncent régulièrement la STCUM en raison des problèmes de sécurité qu'ils rencontrent dans le métro. L'an dernier, Pierre Ferland est tombé entre

uniquement sur le quai.

En juillet 1994, à la station Longueuil, Louise Brissette était elle aussi tombée entre deux voitures. Mais elle avait été broyée lorsque le métro s'était mis en marche. À la STCUM, on indique qu'il s'agit là d'un problème fort différent que celui de la station Jean-Talon. Mais la STCUM n'a pu encore le régler.

## Sur -Marie

d'une voie sur deux sur l'autoroute pour la A-720 Est au niveau de Turcot, sauf aux heures de pointe;

en alternance des sorties At-de la Montagne à compter de la fin de l'été prochain;

de l'entrée Saint-Jacques sauf aux heures de pointe;

de l'entrée Green.

### commun

En raison de ces travaux, Transports Québec a effectué diverses simulations des conditions de circulation qui prévaldront. Compte tenu des fermetures permanentes, la capacité de l'autoroute sera réduite de moitié, de sorte que les usagers doivent s'attendre à un allongement des files d'attente sur l'ensemble du réseau routier dans ce secteur.

Pour faciliter les déplacements et éviter les congestions, Transports Québec recommande fortement d'utiliser le transport en commun ou de pratiquer le covoiturage.

À cet effet, plusieurs lignes de train de banlieue convergent vers le centre-ville. C'est le cas, notamment, des lignes de train Montréal—Deux-Montagnes et Montréal—Rigaud. Dans ce dernier cas, la ligne présente une capacité de réserve, même aux heures de pointe.

En ce qui a trait à la ligne Montréal—Deux-Montagnes, les trains sont particulièrement fréquents avant 8 h le matin. Il est possible de modifier l'horaire de ses déplacements. Enfin, les stations offrent grand stationnement permettant l'arrêt. La population de la région des Laurentides peut également utiliser la gare de l'Île-Montréal.

Il existe 600 places gratuites et 400 autres places payantes disponibles à la station de métro.



La Presse, 30 avril 1998

PHOTO ANDRÉ FORGET. La Presse

## Fuite d'huile à Saint-Luc

De 2000 à 3000 gallons d'huile lourde se sont échappés des canalisations alimentant la chaufferie du campus Saint-Luc du CHUM, hier matin, forçant l'intervention des pompiers de Montréal et d'employés du service des travaux publics de la Ville. L'huile s'est amassée dans un bassin de rétention souterrain, dans la cour de l'hôpital, avant de s'écouler dans les égouts.

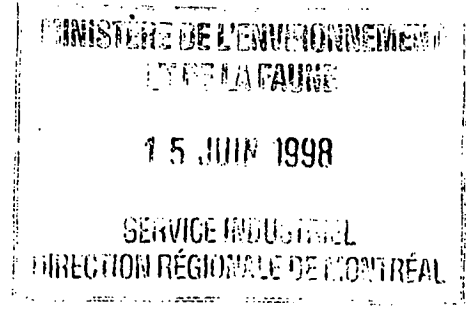




Le 22 mai 1998

Direction des services techniques  
Téléphone : 281-6014 Télécopieur : 896-4767

Monsieur Gérard Cusson  
Chef du Service industriel  
Direction régionale de Montréal  
Ministère de l'Environnement et de la Faune  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9



**Objet : Fuite de mazout au campus Saint-Luc  
du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)  
Votre lettre/référence 7610-06-01-0125800**

---

Monsieur,

Suite à la constatation d'une fuite de produit pétrolier survenue le 29 avril 1998 au campus Saint-Luc du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (1058, rue Saint-Denis) les actions suivantes ont été prises conformément au *Règlement sur les matières dangereuses* :

- Arrêt immédiat de la pompe de circulation d'huile afin de cesser les pertes causées par le bris d'un conduit du système de chauffage d'huile.
- Signalement à l'Urgence Environnement du MEF. Monsieur Sylvain Fagnant de votre direction régionale a été, dès l'après-midi de la même journée, sur place.
- Nettoyage de l'huile répandue dans la tranchée en béton et dans les égouts de la ville sur la rue Saint-Élisabeth entre le territoire du campus Saint-Luc et la rue Viger.
- Installation d'un ballon gonflable dans la conduite d'un des puisards sur les terrains du CHUM afin de prévenir l'écoulement du mazout dans les égouts de la ville.
- 5.9 tonnes de gravier contaminé dans la tranchée fut enlevé le 12 mai 1998.

Afin de réévaluer la faisabilité technique de décontamination de nos terrains M. Daniel Labbé, conseiller technique en ingénierie à la direction des services techniques - construction, a été désigné pour actualiser ce dossier.

...2/

En ce qui concerne nos installations endommagées, nous envisageons deux possibilités :

1. Réparation de la tuyauterie.
2. Installation provisoire d'un nouveau réservoir hors terre.

Soyez assuré, que nous vous informerons de toutes nos démarches dans ce dossier.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à me contacter au (514) 281-6000, poste 5076.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Galina Benzeguir, chimiste  
Conseillère en environnement  
Direction des services techniques

GB/

c.c. MM. Gaétan Lemay, directeur des services techniques par intérim  
Donald Cossette, coordonnateur des technologies du bâtiment  
Daniel Labbé, conseiller technique, construction



Gouvernement du Québec  
 Ministère de l'Environnement et de la Faune  
 Direction régionale de Laval  
 Direction régionale de Montréal  
 Urgence-Environnement

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N° Référence: \_\_\_\_\_

T-06-99-07-09-211

Date de l'événement: 9 juillet 1999 Heure: \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min N° de photos: \_\_\_\_\_  
 Organisme impliqué: 022 Métropolitain Tél.: (514) 598 3550  
 Adresse: 1717 rue du Havre Poste: \_\_\_\_\_  
 Ville: Montréal Code postal: H2K 2J  
 Endroit de l'événement: interception de boul. René Levesque et la Code S.P.: \_\_\_\_\_  
rue Sanguinet  
 Ville de l'événement: Montréal N° de ville: 46025  
 Produit en cause: Huile à chauffage État du produit USIG: (L)  
non décontaminée

NUM CLASSE	CLASSE	NUM
	<u>3.9</u>	<u>1202</u>
		CAR

Quantité: Approx.: () Imp.: 40 Aspects humains  
 Précise: () Dév.: 40 Sans Objet:   
 Sans Dév.: () Réc.: 40 Évacués: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Blessés: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Traités imm.: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Hospitalisés: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Décédés: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

SECTEUR: Aéroportuaire () Commercial () Forestier ()  
 Industriel () Minier () Mixte ()  
 Portuaire () Résidentiel () Rural () Autres ()  
 Traités imm.: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Hospitalisés: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_  
 Décédés: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

IMPACT: Air () Cours d'eau () Infrastructure d'Intérieur ()  
 Infrastructure Souterraine () Infrastructure de Surface () Milieu Naturel () Aucun ()

TYPE D'ÉVÈNEMENT: Aérien () Bris d'équipement () Déversement illégal () Ferroviaire () Incendie ()  
 Manutention () Maritime () Réservoir () Routier () Travaux illégaux () Autres ()

Sommaire (causes de l'événement): bris d'un conduite défective de Gaz Métra dans laquelle il y a  
accumulé un mélange  
 Signalé par: Francine Letelier Origine M. E.F (O/N): 0  
 Organisme: SOS 1<sup>er</sup> deau et de l'huile Appel reçu à: 18 h 00 min  
 Tél.: (418) 643-5678 Date: 9 juillet 99 Fin de la conversation: 18 h 02 min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie: Oui ou Non (0)  
 Urgence-Environnement: Henrik Amirian Rendu sur les lieux à: 20 h 02 min  
 Organisme impliqué: Serge Letang 514 598-3802 Quitte les lieux à: 02 h 40 min  
Michel Lator 514 598-3098 Temps total: 630 min  
 Responsables municipaux: Mongrain N° de sorties: 1  
Jean Meccier 514 872-2201 Catégorie: (1) L (2) \_\_\_\_\_ (3) \_\_\_\_\_  
(Surintendant) Demande d'exécution de travaux (O/N) N  
 Autres: Police, service des incendies Émissions 115.1 (O/N) N  
 Transféré à (serv. ou code): \_\_\_\_\_ Zone (M.T.M): \_\_\_\_\_ X: \_\_\_\_\_ Y: \_\_\_\_\_  
 Fonds d'urgence (O/N) N Coût: \_\_\_\_\_  
 Pér. de traitement: Int () Ext () Comb ()  
 Sommaire: Voir A.R 06-99-07-09-906  
 (Interventions): (voir annexes) 99-07-12-926

06-99-07-09-211

1  
PAI

18:00 Appel de répartitrice

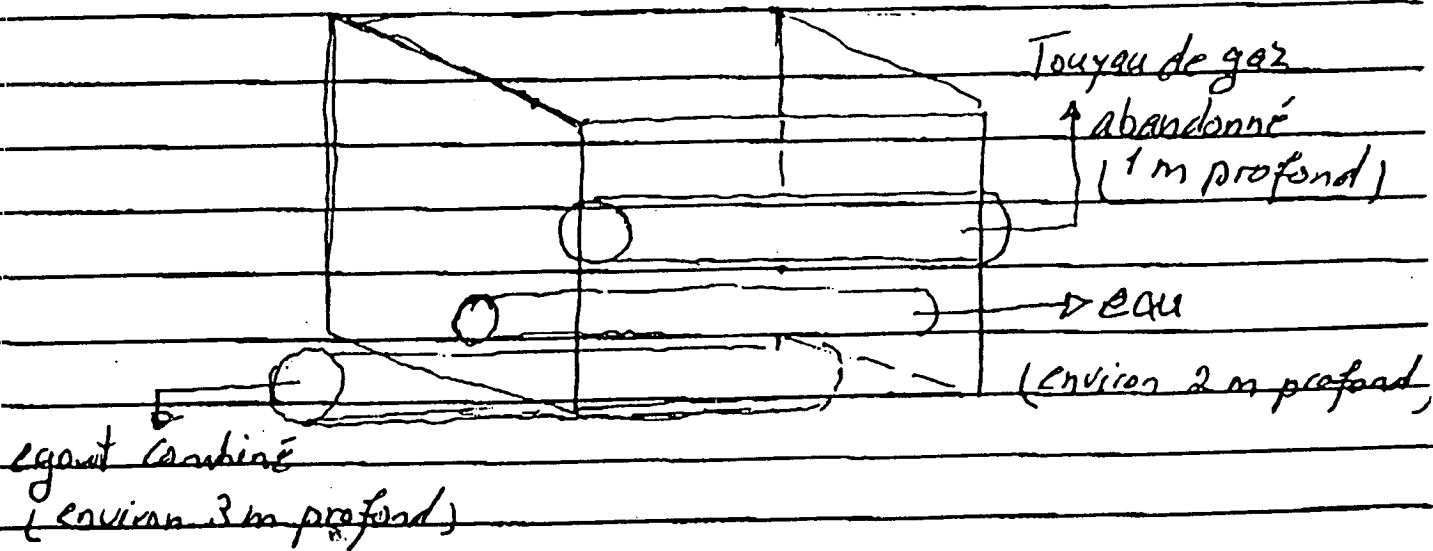
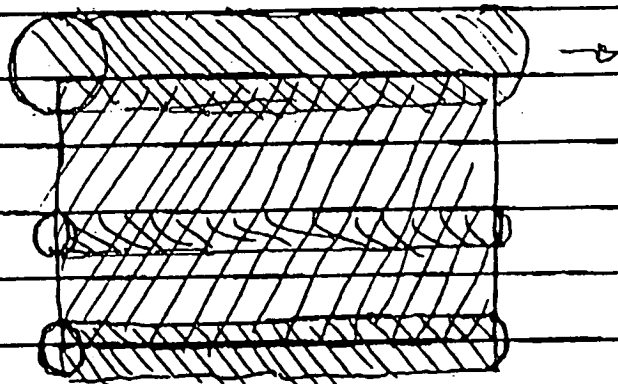
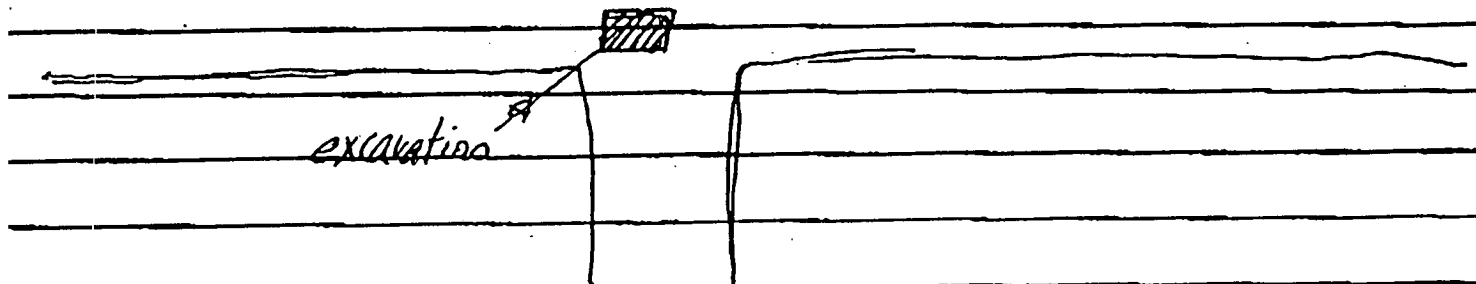
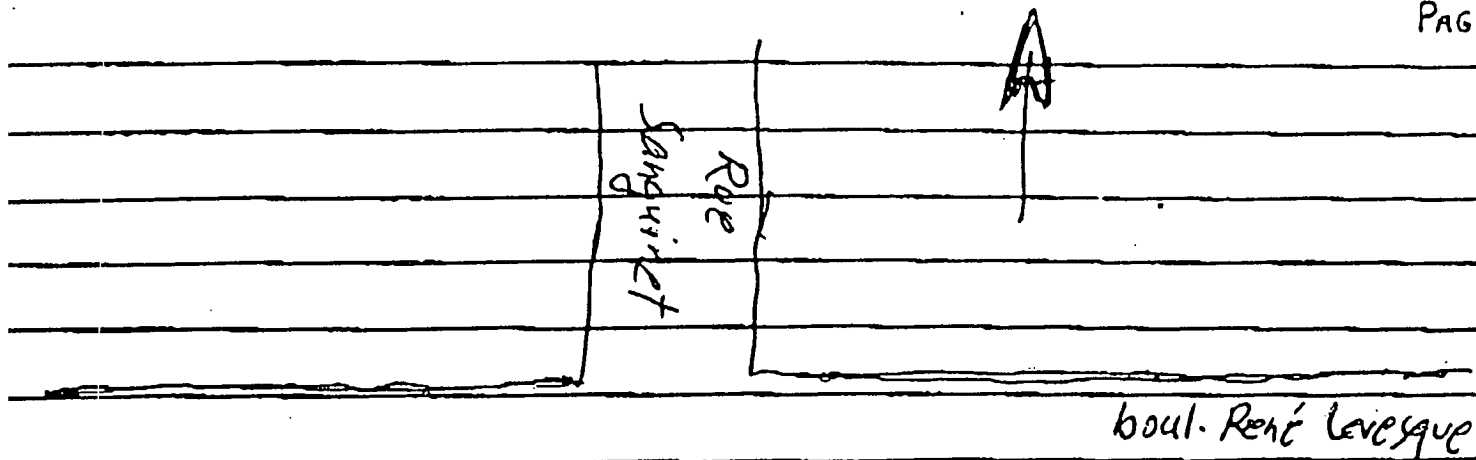
18:02 Retour d'appel. Francine Letellier me demande d'appeler Michel Damata de Gaz Métro au (514) 598-3152.

18:04 J'appel au 598-3152. Monsieur Damata est parti ~~à~~ pour souper. Monsieur Roger Guilbeault, répartiteur de Gaz Métro me dit que leur technicien a constaté l'arrivée de l'huile à chauffage dans une excavation effectué par les travaux publics de ville de Montréal pour réparer une conduite d'eau au coin de René-Levesque et Sanguinet.

18:12 J'appel au central téléphonique de service des incendies au 872-4422. L'opérateur Va me demande d'appeler au 872-3774. J'appel à ce numéro et je parle à Yves Proulx officier de service. Il me dit qu'il n'est pas au courant mais que le 7 juillet il y avait un odeur de gaz dans cet secteur et ils ont avisé Gaz Métro.

18:20 J'appel au service des Travaux Publics au 872-4567. J parle à Mme Diane Jolicœur chef d'équipe. Elle n'est pas au courant de l'événement. Elle me dit aussi qu'il y avait une odeur de gaz dans ce secteur le 7 juillet et qu'ils ont avisé Gaz Métro. Elle me dit qu'elle va envoyer quelqu'un sur place pour faire une vérification. Elle me rappellera par la suite pour me tenir au courant.

06-99-07-07-211





Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL  
1, Place Laval, bureau 205, Laval (Québec) H7N 1A1  
Téléphone : (450) 662-2616 Télécopieur : (450) 662-3089  
Internet : meflaval@mef.gouv.qc.ca

SERVICE URGENCE  
REÇU LE

12 JUIL. 1999

DIRECTION RÉGIONALE  
DE MONTRÉAL

TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR

DESTINATAIRE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

NO TÉLÉCOPIEUR : \_\_\_\_\_ NO TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

EXPÉDITEUR : Henrik Amirias

\_\_\_\_\_

NOMBRE DE PAGE(S) : \_\_\_\_\_ DATE : 12 juillet 1999  
(incluant note de transmission)

MESSAGE : Rapports 06-99-07-09-211  
06-99-07-09-212

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

ORIGINAL PAR LA POSTE : OUI  NON

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ  
L'information apparaissant dans ce message télécopié est de nature légalement privilégiée et confidentielle, destiné à l'usage exclusif de la personne identifiée ci-dessous. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez téléphoner immédiatement à l'expéditeur au numéro indiqué ci-contre. Merci de votre collaboration.



T-06-99-07-09-211.

04

99/07/12

SOS: Stephane Mathieu - Sami Modile.

(514) 213-3295 (cell).

07

M. Mathieu - Sami Modile m'informe que l'excavation était remplie d'eau ce matin. Il prévoit un pompage et demande notre autorisation de creuser dans le réseau d'égout l'eau pompé.

Le Service des Travaux publics est sur place et recherche les joints d'aqueduc afin d'identifier la réparation et permettre à Bay Métropolitain de boucher la conduite.

La quantité d'eau à la surface de l'excavation est très faible, la pompe sera installée dans le joint et lorsque le niveau sera atteint, le résidu sera pompé dans le puits pitone.

Lors de l'opération du 9 juillet 99, Sami Modile avait pompé environ 3500 gallons (eau + huile) dont ± 15 gallons d'huile. M. Mathieu confirmera ces données dès qu'elles seront disponibles.

Il doit me téléphoner d'ici 6<sup>h</sup>30 pour l'opération en cours.

40

SOS. M. Stephane Mathieu - Sami Modile.

Impossible pour Bay Métropolitain de polimeriser le joint sur le fond de la conduite tant que les T.P. de Bay ne m'auront pas



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement

SERVICE ENVOI la Faune  
REÇU LE Direction régionale de Québec

### COMPTE RENDU D'APPEL

A.R. 06 9907-12 -926 ( )

12 JUL 1999

DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

#### ALERTE

Région par: SOS Heure que le service téléphonique vous a appelé : \_\_\_ h \_\_\_ min  
Date: 990712 Heure que vous avez rappelé le service téléphonique : \_\_\_ h \_\_\_ min

#### MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Nom: Stephane Mathieu Fonction: \_\_\_\_\_  
Organisme: Sani-Mobile Adresse: \_\_\_\_\_  
No téléphone: (514) 213-3395 Ville: Montréal  
Message: Cellulaire

#### TYPE D'ÉVÈNEMENT

Aérien  Bris d'équipement  Carcasse  Déversement illégal   
Ferroviaire  Glissement de terrain  Incendie  Inondation embâcle   
Inondation eau claire  Inondation Frasil  Manutention  Maritime   
Pluie diluvienne  Réservoir  Routier  Tornade   
Travaux illégaux  Autres   
Explication: Vent fort à la personne de garde pour  
Nom de la ville: Montréal No de la ville: 66025

#### TRAITEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

Heure que le plaignant vous a appelé : Début: 10 h 01 min Fin: 10 h 03 min  
Explications additionnelles: le cas de vendredi au coin de  
Rue Lévesque et Sanguinette. Il y avait du carburant  
dans l'excavation de gaz métréologique

#### TRANSFERT (O/N) Immédial: Différé: Autre:

No de région: 06 Heure que vous avez appelé: 10 h 04 min  
Nom de la personne: \_\_\_\_\_ Heure du retour d'appel: 10 h 06 min  
Transféré à (service ou code): URC  
Commentaires: \_\_\_\_\_

#### TRAITEMENT TERMINÉ À 10 h 07 min Période de traitement: 06 Ex: 0 Comb: 0

Signature: [Signature] Date: 990712

9530, rue de la Faune  
C.P. 7200  
Charlesbourg, Qc  
G1G 5H9

Téléphone (418) 644-8844  
Télécopieur (418) 622-3014





Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune  
Direction régionale de Québec

COMPTE RENDU D'APPEL

A.R.06-99-07-09, 906 ( )

<b>ALERTE</b>			
Reçue par : <u>SOS</u>	Heure que le service téléphonique vous a appelé : _____ h _____ min		
Date <u>99-07-09</u>	Heure que vous avez rappelé le service téléphonique : _____ h _____ min		
<b>MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE</b>			
Nom : <u>Michel DAMATO</u>	Fonction : _____		
Organisme : <u>33 Métropolitain</u>	Adresse : _____		
No téléphone : <u>(514) 598-3152</u>	Ville : <u>Montréal</u>		
Message : _____			
<b>TYPE D'ÉVÈNEMENT</b>			
Aérien <input type="checkbox"/>	Bris d'équipement <input type="checkbox"/>	Carcasse <input type="checkbox"/>	Déversement illégal <input type="checkbox"/>
Ferroviaire <input type="checkbox"/>	Glissement de terrain <input type="checkbox"/>	Incendie <input type="checkbox"/>	Inondation ombâcle <input type="checkbox"/>
Inondation eau claire <input type="checkbox"/>	Inondation Frasli <input type="checkbox"/>	Manutention <input type="checkbox"/>	Maritime <input type="checkbox"/>
Pluie diluvienne <input type="checkbox"/>	Réservoir <input type="checkbox"/>	Routier <input type="checkbox"/>	Tornado <input type="checkbox"/>
Travaux illégaux <input type="checkbox"/>	Autres <input checked="" type="checkbox"/>		
Explication : _____			
Nom de la ville : <u>Montréal</u>		No de la ville : <u>66025</u>	
<b>TRAITEMENT DE L'ÉVÈNEMENT</b>			
Heure que le plaignant vous a appelé :		Début : <u>17 h 59 min</u>	Fin : <u>18 h 02 min</u>
Explications additionnelles : <u>Rqs d'urgence intervention sur les employés de 33 Métro ont a perscu les fumeurs d'entra à chauffez dans un bus scolaire par suite de 303 au sein del Meur Lévesque et Pinguet</u>			
<b>TRANSFERT (O/N)</b> <input type="checkbox"/> Immédiat <input type="checkbox"/> Différé <input type="checkbox"/> Date : _____			
No de région : <u>06</u>		Heure que vous avez appelé : <u>18 h 02 min</u>	
Nom de la personne : _____		Heure du retour d'appel : <u>18 h 05 min</u>	
Transféré à (service ou code) : <u>ULG</u>			
Commentaires : _____			
<b>TRAITEMENT TERMINÉ A</b> <u>18 h 07 min</u> Période de traitement Int : _____ Ext : <u>omb.</u>			

Signature :

Date : 99-09-09

9530, rue de la Faune  
C.P. 7200  
Charlesbourg, Qc  
G1G 5H9

Téléphone (418) 644-8844  
Télécopieur (418) 622-3014



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

**DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL**  
1, Place Laval, bureau 205, Laval (Québec) H7N 1A1  
Téléphone : (450) 662-2616 Télécopieur : (450) 662-3089  
Internet : meflaval@mef.gouv.qc.ca

**TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR**

DESTINATAIRE : Sylvain Fagnant

NO TÉLÉCOPIEUR : 514/873-5662 NO TÉLÉPHONE :

EXPÉDITEUR : Henri Le Amirien

NOMBRE DE PAGE(S) : 3 DATE : 11 août 1999  
(incluant note de transmission)

MESSAGE :  
les certificats d'analyses (deux) pour les  
échantillons prélevés dans le cadre  
d'intervention d'urgence 06-99-07-211 - S.V  
remettre une copie au service industriel pour  
le suivre.

ORIGINAL PAR LA POSTE : OUI  NON

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

L'information apparaissant dans ce message télécopié est de nature légalement privilégiée et confidentielle, destiné à l'usage exclusif de la personne identifiée ci-dessous. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez téléphoner immédiatement à l'expéditeur au numéro indiqué ci-contre. Merci de votre collaboration.





CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE  
ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

LABORATOIRE DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES  
850, boul. Venier, Lével, Québec, H7C 2M7  
Tél: (514) 864-1760, Fax: (514) 861-8312

CERTIFICAT D'ANALYSE  
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 36412

CLIENT: Urgence environnement  
Direction régionale de Montréal  
1999-6611-103 Urgence 06-99-07-9211  
PROJET:  
RESPONSABLE: Henrik Amirian  
PRÉLEVEUR: Henrik Amirian  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 1999/07/09  
DATE DE RÉCEPTION: 1999/07/12  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: Fond d'excavation  
NATURE: Résidu liquide organique  
TEMPS (HRE): 4.66 Hres BOUTEILLE NO : 1-2

ANALYSE DEMANDÉE: IDENTIFICATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Cet échantillon a été analysé par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à flamme ionisante afin d'identifier les produits pétroliers présents. Le chromatogramme obtenu nous indique la présence de produits pétroliers de la famille des diesels/huiles à chauffage peu altérés.

Certificat émis le : 1999.08.05

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

LINDA LECOURS, CHIMISTE, M. SC.

page 1 de 1

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.



CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE  
ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

LABORATOIRE DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES  
660, boul. Vanier, Laval, Québec, H7C 2M7  
TÉL: (514) 664-1750, Fax: (514) 661-8512

CERTIFICAT D'ANALYSE  
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 36411

CLIENT: Urgence environnement  
Direction régionale de Montréal  
1999-6611-103 Urgence 06-99-07-9211  
PROJET:  
RESPONSABLE: Henrik Amirian  
PRÉLEVEUR: Henrik Amirian  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 1999/07/09  
DATE DE RÉCEPTION: 1999/07/12  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: Réseau G.M.  
NATURE: Résidu liquide  
TEMPS (HRE): 4.66 Hres

BOUTEILLE NO : 1-1

ANALYSE DEMANDÉE: IDENTIFICATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Cet échantillon a été analysé par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à flamme ionisante afin d'identifier les produits pétroliers présents. Le chromatogramme obtenu nous indique la présence de produits pétroliers de la famille des diesels/huiles à chauffage peu altérés.

Certificat émis le : 1999.08.05

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

LINDA LECOURS, CHIMISTE, M. SC.

page 1 de 1

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.



Le 22 septembre 1999

Monsieur Raymond Carignan  
Directeur général par intérim  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
Campus Hôtel-Dieu  
Siège social  
3840 rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec) H2W 1T8

N/Réf : 7610-06-01-0204400

Objet : Campus Saint-Luc  
Écoulement de produits pétroliers dans le réseau d'égout de la ville  
de Montréal

---

Monsieur,

La direction régionale de Montréal du ministère de l'Environnement voudrait vous informer d'une situation qui prévaut actuellement au campus Saint-Luc du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

Depuis le mois d'avril 1994, trois événements liés à des écoulements de produits pétroliers ont été signalés dans le réseau d'égout de la ville de Montréal situé à proximité de l'institution.

Un premier écoulement est à l'origine de la production d'un rapport de caractérisation qui a montré que les sols contaminés au pourtour des équipements pétroliers du campus Saint-Luc étaient fortement contaminés et que les risques de contamination des terrains voisins étaient importants. Des produits pétroliers en phase libre avaient aussi été décelés et les eaux souterraines sont contaminées. Les équipements pétroliers servant au chauffage de l'établissement ont été désignés comme responsables des fuites de produits. Ils sont vétustes et datent des années 50.

Le rapport de caractérisation ne nous ayant été transmis qu'au mois de juillet 1996, nous demandions alors au personnel de l'hôpital, en octobre 1996, de nous soumettre des propositions concrètes et permanentes pour régulariser la situation. En mars 1997, nous avons été informé que le

Direction régionale de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636  
Télécopieur : (514) 873-5662



financement associé à la réalisation des travaux correcteurs n'était pas disponible.

Depuis lors, deux autres écoulements ont mobilisé le personnel d'urgence de la ville de Montréal et du ministère de l'Environnement, soit en avril 1998 et plus récemment en juillet 1999.

Nous croyons nécessaire que des actions permanentes soient prises immédiatement afin d'éviter qu'un nouvel écoulement de produits pétroliers se produise dans le réseau d'égout de la ville de Montréal et ce, en contravention avec l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'Environnement. (L.R.Q. chap. Q-2) et l'article 8 du Règlement sur les matières dangereuses adopté en vertu de cette loi.

Nous vous demandons donc de nous informer des actions que vous entendez prendre pour régler cette situation.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

Jean Rivet  
Directeur régional

c.c. Monsieur Guy Daigneault, Régie régionale de la santé et des services  
sociaux, Montréal-Centre  
c.c. Madame Johanne Falcon, Ville de Montréal

**NOTE AU DOSSIER**

**OBJET : Historique du dossier « Hôpital Saint-Luc »**

**DATE : 99-09-07**

**N° DOSSIER : 7610-06-01-0125800**

En avril 1994, les autorités de l'hôpital Saint-Luc ont été informés, par des représentants de la ville de Montréal, que des traces d'huile lourde, provenant du site de l'institution, ont été notées dans le réseau d'égout municipal.

À cette époque, un représentant du ministère de l'Énergie et des Ressources a envoyé à l'institution une demande pour réaliser une étude de caractérisation environnementale.

Le ministère de l'Environnement a écrit au représentant technique de l'hôpital, en date du 26 avril 1994, pour lui demander une copie de l'étude produite.

Le 3 juillet 1996, nous demandions verbalement à l'institution de nous fournir le rapport de caractérisation.

Le 9 juillet 1996, nous recevions l'étude en question avec une lettre de présentation et des copies de deux lettres provenant de la Régie régionale de la santé et des services sociaux. L'étude du consultant (Biogénie, août 1994) a démontré, d'une part, un haut niveau de contamination des sols sur le terrain de l'hôpital et d'autre part, des risques de contamination des terrains avoisinants. Les deux lettres de la Régie constituant une forme d'accord de principe pour les travaux d'enlèvement des réservoirs souterrains et de restauration des sols alors que la lettre de présentation, signée par le directeur des services techniques, mentionnait que « malheureusement le ministère (de la Santé) n'a pas donné suite au projet ».

Le ministère de l'Environnement et de la Faune en date du 8 octobre 1996 et en rappel le 14 février 1997, demandait aux autorités de l'hôpital de soumettre un ministère des propositions correctrices accompagnées d'un échéancier de réalisation de travaux.

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de Montréal

Le 24 mars 1997, le directeur des services techniques nous écrivait pour nous informer des moyens pris par l'hôpital pour minimiser l'impact du problème. Afin de régler définitivement la situation une somme de 1,3 million est estimée.

Le terrain est mis à l'inventaire des dossiers de terrains contaminés (inventaire GTC).

Le 30 avril 1998, nouvelle fuite de produits pétroliers dans le réseau d'égout de la ville. Selon le journal LaPresse de 2000 à 3000 gallons d'huile lourde se sont échappés des canalisations alimentant la chaufferie du campus St-Luc du CHUM.

Rapport du Service de l'urgence du MEF. (98-05-01)

Le 6 mai 1998, le Ministère demande de connaître les travaux que l'hôpital entend réaliser pour faire cesser les déversements et de réhabiliter le site en vertu de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

Le 22 mai 1998, la conseillère en environnement de l'institution nous écrit pour faire état des démarches réalisées pour contrer le déversement et annoncer qu'un membre du service technique a été mandaté pour actualiser le dossier.

Le 22 juillet 1998, le ministère réitère sa demande du 6 mai 1998, pour connaître les travaux correcteurs permanents projetés avec échéancier.

Le 18 août 1998, les autorités de l'hôpital propose une actualisation de l'étude de caractérisation déjà produite avec des avenues possibles de restauration.

Le 27 janvier 1999, l'institution dépose une actualisation de l'étude de caractérisation de BIOGÉO. SNC-Lavalin est le nouveau consultant au dossier. Le 1<sup>er</sup> février 1999, le ministère commente le rapport de SNC-Lavalin et demande qu'un rapport sur les travaux projetés lui soit envoyé.

Le 12 juillet 1999, nouvel épisode d'un déversement de mélange eau-huile dans le réseau d'égout de la ville de Montréal au coin des rues Sanguinet et René-Lévesque. (Rapport du service d'urgence du ministère ; 10 juillet 1999)

---





**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Téléphone : 281-2134 Télécopieur : 281-2519

Le 6 octobre 1999

Monsieur Jean Rivet  
Directeur régional  
Ministère de l'environnement  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9

**Objet : Hôpital Saint-Luc du CHUM  
Présence sols contaminés – Produits pétroliers  
Référence : 7610-06-01-0125800**

Monsieur,

En suivi de la lettre que vous adressiez à Dr Raymond Carignan, directeur général du CHUM, je vous informe que nos trois réservoirs d'huile lourde sont maintenant condamnés et inutilisés.

Deux de ces réservoirs avaient été condamnés suite aux événements et à l'étude de caractérisation de 1994. La décision concernant le troisième réservoir vient d'être prise à la lumière des résultats des relevés de niveaux de combustible que nous effectuons quotidiennement.

Nous procéderons donc à la conversion de l'huile lourde à l'huile légère dans les prochaines semaines afin de nous munir d'une source d'énergie d'appoint au gaz naturel.

Le problème de contamination des sols demeure toutefois entier.

Cependant, l'étude de caractérisation des sols que nous avons faite à l'automne 1998, en suivi de celle de 1994, a démontré que le problème était confiné à notre propriété et que les mesures prises avaient permis d'en limiter l'étendue.

Les événements plus récents mentionnés dans votre lettre étaient reliés à des problèmes différents et ponctuels qui ont été corrigés dès qu'ils se sont présentés.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA FAUNE

REÇU LE :

10-01  
12 OCT. 1999

DIRECTION REGIONALE DE  
MONTREAL

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA FAUNE

13 OCT. 1999

SERVICE INDUSTRIEL  
DIRECTION REGIONALE DE MONTREAL

...2/

**CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL**

HÔTEL-DIEU  
3840, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec)  
H2W 1T8

HÔPITAL NOTRE-DAME  
1560, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 4M1

HÔPITAL SAINT-LUC  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3J4

Nous ne croyons pas qu'il y ait eu d'écoulement dans le réseau d'égout de la ville de Montréal depuis plusieurs mois puisque nous travaillons étroitement avec le service des travaux publics sur une base régulière concernant cette problématique.

La solution au problème de décontamination du sous-sol exige des déboursés de l'ordre de 1,9 M\$. Ce dossier a été acheminé aux autorités concernées dès 1994-95, malheureusement les crédits requis ne sont pas facilement disponibles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur des services techniques,

Gaétan Lemay, ing., MBA

GL/ccd

c.c. Dr Raymond Carignan, directeur général, CHUM  
M. Guy Daigneault, chef du service de construction p.i., RSSSMC  
M. Herman Bigras, directeur de la construction, MSSS  
Mme Johanne Falcon, Ville de Montréal  
M. Philippe Boivin, géologue, ME

RÉGIE RÉGIONALE DE MONTRÉAL-CENTRE  
COMMISSION DES IMMOBILISATIONS C.H.

Page 1 de 2

DÉPÔT DE PROJET  
CONSTRUCTION 1996 - 1997

Établissement: HÔPITAL SAINT-LUC	Priorité no: 6
Titre du projet: REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS D'HUILE/DÉCONTAMINATION 47-C-40485	
Coût d'immobilisation: 1 300 000 \$	Coût de fonctionnement: Nil \$/an

No		†	T	C	Fr	D	V

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

1. Situation existante et problématique;
2. Solution préconisée et alternative;
3. Impact sur le permis, les services à la clientèle, le personnel, la nature et le volume d'activités;
4. Coûts afférents: immobilisations et fonctionnement;
5. Sources de financement.

Nous avons déposé, en 1994, un dossier complet à ce sujet.

Il s'agit de procéder à la décontamination des sols, au remplacement des réservoirs d'huile lourde et de modifier nos installations afin d'utiliser

# REPLACEMENT DES RÉSERVOIRS SOUTERRAINS ET DÉCONTAMINATION DES SOLS

---

## HISTORIQUE

L'hôpital Saint-Luc possède trois (3) réservoirs souterrains en béton d'une capacité de 204 570 litres chacun. Ces réservoirs contiennent du mazout lourd qui sert de combustible d'appoint lorsque l'approvisionnement en gaz naturel est interrompu.

Deux (2) de ces réservoirs ne sont plus utilisés; soit le réservoir no. 1 depuis quelques années et le réservoir no. 2 depuis avril 1994.

En avril 1994 nous avons été informé par les autorités de la ville de Montréal que des traces d'huile lourde provenant de chez-nous avaient été identifiées dans le réseau d'égout. Ces traces étaient faibles et provenaient du bassin de récupération dans lequel se déverse le drain français entourant nos réservoirs.

À cette même date nous avons eu la visite d'un représentant du ministère de l'énergie et des ressources qui nous a remis les avis de correction nous demandant de vider le réservoir no. 2 et de procéder à une étude de caractérisation des impacts environnementaux (document ci-joint).

## LA DÉMARCHE À CE JOUR:

Nos assureurs ont été informés de notre dossier dès la date de l'incident et ce sont eux qui ont mandaté la firme Bio-Géo Environnement inc. afin de procéder à l'étude de caractérisation.

Cette étude démontre un haut niveau de contamination des sols sur notre terrain et des risques, étant donné la proximité, de contaminer les sols avoisinants.

En même temps, nous avons dû trouver une solution pour ne plus déverser d'eau contaminée dans les égouts à partir de notre bassin de récupération. Nous avons dû procéder au pompage et au nettoyage du bassin et du réservoir no. 1 que nous utilisons comme déversoir temporaire. Cette façon de faire a dû être répétée à plusieurs reprises.

## ÉTAT DE LA SITUATION:

Nous suspectons que nos trois (3) réservoirs ont des fuites, qu'il nous faut les remplacer par des réservoirs d'huile légère et procéder à la modification de nos bouilloires en conséquence.



Bureau de la sous-ministre

Le 23 décembre 1999

Monsieur Pierre Roy  
Sous-ministre  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
DSSM Cabinet du sous-ministre  
1075, chemin Sainte-Foy, 14<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Cher collègue, /

Depuis 1994, les autorités de l'hôpital Saint-Luc à Montréal (CHUM) sont aux prises avec un problème de contamination des sols découlant d'installations pétrolières déficientes. Les équipements pétroliers servant au chauffage de l'établissement ont été désignés comme responsables des fuites de produits et datent des années 50. À trois occasions, les services d'urgence du Ministère et de la Ville de Montréal ont été appelés à intervenir sur place pour circonscrire l'écoulement de produits pétroliers dans les égouts.

Deux rapports de caractérisation (1994, 1999) ont confirmé la présence de sols nettement contaminés au-delà du critère « B » de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (MEF, 1998), soit la limite maximale acceptable pour les terrains à vocation institutionnelle.

Récemment les réservoirs ont été désaffectés mais le problème de la contamination des sols demeure. Compte tenu que cette situation comporte des impacts négatifs sur l'environnement, nous croyons nécessaire que des mesures de restauration du terrain soient envisagées. À cet effet, nous sollicitons votre collaboration afin que cette problématique fasse l'objet d'échanges entre la Direction régionale de Montréal du Ministère, le CHUM et la Régie régionale de Montréal-Centre.

Nous vous invitons à communiquer avec le directeur régional de Montréal, M. Jean Rivet, au numéro (514) 874-3636.

Comptant sur votre collaboration habituelle, je vous prie de recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Diane Jean

Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3860  
Télécopieur : (418) 643-3619  
Internet : bsm@mef.gouv.qc.ca



# REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS SOUTERRAINS ET DÉCONTAMINATION DES SOLS

2

Nous devons aussi procéder à la décontamination du sol.

Ces interventions cadrent aussi avec l'obligation que nous avons de remplacer nos réservoirs étant donné leur âge (plus de 30 ans).

## LA SOLUTION:

Parmi les solutions proposées par Bio-Géo, nous croyons qu'il serait préférable et moins coûteux de choisir la solution no. 3 qui consiste à détruire et remplacer les réservoirs et à procéder à la décontamination des sols résiduels par pompage. Cette forme de décontamination qui s'échelonne sur plus d'une année a l'avantage de ne pas mettre en danger les structures proches des réservoirs, en particulier la cheminée de la centrale thermique. Alors qu'une excavation trop grande et trop profonde risquerait fortement d'affecter les structures portantes avoisinantes.

## LES COÛTS: (Estimé budgétaire)

Déboursés à date, pompage et nettoyage	<del>100 000</del> <del>60 000 \$</del>
Enlèvement et décontamination (excluant le remplacement)	<del>550 000 \$</del> <del>700 000</del>
Installation de deux (2) réservoirs d'huile légère de 100 000 litres chacun	200 000 \$
Réfection de la tranchée et des conduits d'alimentation des chaudières	<del>100 000</del> <del>50 000 \$</del>
Modification des chaudières à l'huile légère (pompes et brûleurs)	<del>100 000</del> <del>10 000 \$</del>

Ces coûts peuvent varier selon la durée de la période de décontamination et des imprévus qui pourraient être rencontrés.

Total	<del>1200 000</del> <del>870 000 \$</del>
Honoraires	<del>30 000 \$</del> 100 000
Grand total	<del>900 000 \$</del> 300 000

MENU-MTL-INDUSTRIEL

DATE HEURE A/DE MODE MIN/SEC PGS #TRAV. ETAT  
 08 12/15 10:52 418 646 1800 UF--E 00'39" 002 201 CRC



## BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date	1999-12-15	Heure		Nombre de pages transmises (incluant celle-ci)	2
------	------------	-------	--	--	---

### 1- Identification du destinataire

Nom	Lapointe	Prénom	Denis	Téléphone au bureau	( ) - poste
Adresse				Télocopieur	( 418 ) 646 - 1800

### 2- Identification de l'expéditeur ou de l'expéditrice

Nom	Drouin	Prénom	Rémi	Téléphone au bureau	( 514 ) 873 - 3636 poste 252
Adresse	5199, rue Sherbrooke Est bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9			Télocopieur	( 514 ) 873 - 5662

### 3- Commentaires

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint la fiche synthèse concernant l'Hôpital Saint-Luc (CHUM) à Montréal

### 4- Avis relatif à cette télécopie

Si vous n'avez pas reçu toutes les pages, communiquez avec:					
Nom	Drouin	Prénom	Rémi	Téléphone au bureau	( 514 ) 873 - 3636 poste 252
<p><i>Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autre) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.</i></p>					

## BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date 1999-12-15	Heure	Nombre de pages transmises (Incluant celle-ci) 2
--------------------	-------	---

### 1- Identification du destinataire

Nom Lapointe	Prénom Denis	Téléphone au bureau ( ) - poste
Adresse		Télécopieur ( 418 ) 646 - 1800

### 2- Identification de l'expéditeur ou de l'expéditrice

Nom Drouin	Prénom Rémi	Téléphone au bureau ( 514 ) 873 - 3636 poste 252
Adresse 5199, rue Sherbrooke Est bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9		Télécopieur ( 514 ) 873 - 5662

### 3- Commentaires

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint la fiche synthèse concernant l'Hôpital Saint-Luc (CHUM) à Montréal

### 4- Avis relatif à cette télécopie

Si vous n'avez pas reçu toutes les pages, communiquez avec :

Nom Drouin	Prénom Rémi	Téléphone au bureau ( 514 ) 873 - 3636 poste 252
---------------	----------------	---

*Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autre) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.*



## FICHE SYNTHÈSE POUR INFORMATION

**Numéro de référence**  
(Espace réservé au secrétariat)

### 1- Identification

Direction générale Des opérations		Direction Régionale de Montréal	
Chargé de dossier Nom : Philippe Boivin		Cadre supérieur Nom : Gérard Cusson	Sous-ministre adjoint ou Directeur général Nom : Alain Verrault
Signature : <i>[Signature]</i>		Signature : <i>[Signature]</i>	Signature :
Date : 99-12-15		Date : 99-12-15	Date :

### 2- Sujet

Présence de sols contaminés à l'hôpital Saint-Luc (CHUM) à Montréal

### 3- Problématique (Indiquer les éléments factuels)

Depuis 1994, les autorités de l'hôpital sont au prise avec un problème de contamination des sols découlant d'installations pétrolières déficientes (système de chauffage de l'établissement). À trois occasions, les services d'urgence du ministère et de la ville de Montréal ont été appelés à intervenir sur place pour circonscrire l'écoulement de produits pétroliers dans les égouts. Deux rapports de caractérisations (1994, 1999) ont confirmé la présence de sols contaminés au-delà du critère "B" de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (MEF, 1998). Des produits pétroliers en phase libre ont été rencontrés au pourtour des réservoirs souterrains. Nous ne connaissons pas le panache occupée par les eaux souterraines contaminées. Récemment les réservoirs ont été condamnés, mais le problème de la contamination des sols demeure. Les démarches entreprises par la Direction régionale de Montréal du ministère de l'Environnement pour régulariser la situation n'ont pas porté fruits. Les autorités de l'établissement sont au fait du problème mais les ressources financières nécessaires à la restauration ne semblent pas disponibles pour l'instant.

### 4- Actions en cours (indiquer les impacts sur les ressources humaines et budgétaires s'il y a lieu)

Présentation de la problématique aux autorités

### 5- Position suggérée aux autorités

Sensibiliser les autorités du MSSS afin que les sommes nécessaires à la restauration du terrain soient débloquées par qui de droit. Un programme en plusieurs étapes pourrait être envisagé. En premier lieu, nous préconisons le pompage de la phase libre de produits pétroliers, puis faire un suivi de la qualité des eaux souterraines aux extrémités de la propriété, et enfin procéder à la décontamination des sols qui ne répondent pas aux critères d'usage tel que défini à la Politique, (MEF, 1998).

